

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

18 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1 | Congés et absences | 6 |
| 2 | Cour constitutionnelle | 6 |
| 3 | Questions écrites (Article 81 du règlement) | 6 |
| 4 | Approbation de l'ordre du jour | 6 |
| 5 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2) | 6 |
| 6 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8) | 6 |
| 7 | Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31(2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2). | 6 |
| 8 | Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8) | 6 |
| 9 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) nos 1 à 7) | 7 |
| 9.1 | Discussion générale conjointe | 7 |
| 10 | Questions d'actualité (Article 83 du règlement) | 27 |
| 10.1 | Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme MILAC)» | 27 |
| 10.2 | Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Annonce de la constitution des huit chantiers dans le cadre de la réforme MILAC» | 27 |
| 10.3 | Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Erreurs sur la déclaration du montant du salaire de l'administrateur général de la RTBF» | 29 |
| 10.4 | Question de M. Germain Mugemangango à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Salaire du patron de la RTBF» | 29 |
| 10.5 | Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Salaire de l'administrateur général de la RTBF»..... | 29 |
| 10.6 | Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de transparence relatives à la rémunération de l'administrateur général de la RTBF» | 29 |
| 10.7 | Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences faites aux travailleuses du sexe» | 31 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 10.8 | Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Propos sexistes à l'université de Gand» | 31 |
| 10.9 | Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fréquentation des cursus pédagogiques»..... | 32 |
| 10.10 | Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Jours de carences chez les professeurs» | 32 |
| 10.11 | Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scandale financier dans le Conseil de l'enseignement communal et provincial» | 33 |
| 11 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2) | 34 |
| 12 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8) | 34 |
| 13 | Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31(2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2). | 34 |
| 14 | Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8) | 34 |
| 15 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) nos 1 à 7) | 34 |
| 15.1 | Suite de la discussion générale conjointe..... | 34 |
| 16 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2) | 48 |
| 16.1 | Examen et vote de l'article unique | 48 |
| 17 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8) | 48 |
| 17.1 | Examen et vote des articles..... | 48 |
| 18 | Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31(2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2). | 49 |
| 18.1 | Examen et vote des articles..... | 49 |
| 19 | Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8) | 49 |
| 19.1 | Examen et vote des articles..... | 49 |
| 20 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) nos 1 à 7) | 50 |
| 20.1 | Examen et vote des articles..... | 50 |
| 21 | Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2020 (doc. 33 (2019-2020) nos 1 et 2) | 50 |
| 21.1 | Discussion générale..... | 50 |

| | |
|--|-----------|
| 22 Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires (doc. 40 (2019-2020) n° 1) | 51 |
| 22.1 Discussion générale | 51 |
| 22.2 Examen et vote des articles | 56 |
| 23 Élection de 13 membres effectifs et 13 membres suppléants de la Commission nationale du Pacte culturel | 57 |
| 24 Élection de 2 membres du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 64 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française) | 57 |
| 24.1 Scrutins | 57 |
| 25 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2) | 58 |
| 25.1 Vote nominatif sur l'ensemble | 58 |
| 26 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8) | 58 |
| 26.1 Vote nominatif sur l'ensemble | 58 |
| 27 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31(2019-2020) nos 1, 1 (annexe 1) et 2). | 59 |
| 27.1 Vote nominatif sur l'ensemble | 59 |
| 28 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) nos 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8) | 59 |
| 28.1 Votes réservés | 59 |
| 28.2 Vote nominatif sur l'ensemble | 60 |
| 29 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) nos 1 à 7) | 61 |
| 29.1 Votes réservés | 61 |
| 29.2 Vote nominatif sur l'ensemble | 61 |
| 30 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2020 (doc. 33 (2019-2020) nos 1 et 2) | 62 |
| 30.1 Vote | 62 |
| 31 Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires (doc. 40 (2019-2020) n° 1) | 62 |
| 31.1 Vote réservé | 62 |
| 31.2 Vote nominatif sur l'ensemble | 62 |
| 32 Voeux | 63 |
| 33 Projets de motion | 63 |
| 33.1 Vote nominatif | 63 |

| | |
|---|-----------|
| 34 Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement) | 66 |
| 35 Annexe II: Cour constitutionnelle | 66 |

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 10h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Dodrimont ainsi que Mmes De Re, El Yousfi et Grovonius, pour raisons de santé, ainsi que Mme Emmerly, empêchée.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je dois vous informer du pourcentage de questions écrites restées sans réponse dans les délais requis. Le ministre-président Jeholet a répondu à 7 des 8 questions écrites qui lui ont été adressées, soit un taux de réponse de 87,5 %. Ce pourcentage est de 100 % pour le ministre Daerden (16 réponses sur 16 questions posées), de 87 % pour la ministre Linard (20 sur 23), de 100 % pour la ministre Glatigny (41 sur 41) et de 100 % pour la ministre Désir (35 sur 35).

4 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 12 décembre 2019, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 18 décembre 2019.

Pour les débats budgétaires, premier point de notre ordre du jour, la Conférence des présidents a décidé de joindre l’ensemble des discussions et de

fixer les temps de parole comme suit: 45 minutes pour le PTB, 45 pour le cdH, 25 pour le PS, 25 pour le MR, 25 pour Ecolo, 20 pour DéFI, 60 pour les réponses du gouvernement et 5 minutes pour la réplique de chaque groupe politique, reconnu ou non.

Conformément à l’usage, je vous propose d’entendre, après la présentation des rapports de la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, les interventions des chefs des groupes politiques reconnus, puis les réponses du ministre Daerden, le gouvernement ayant décidé que le ministre du Budget répondrait à toutes les questions.

Par ailleurs, Mme Greoli et M. Collin, d’une part, et Mmes Vandevoorde et Bernard, d’autre part, ont déposé deux projets de motion en conclusion de l’interpellation de Mme Greoli à la ministre Glatigny relative au remboursement des allocations d’études pour les étudiants non finançables. Mme Schepmans, MM. Lux et Casier ont déposé un projet de motion pur et simple en conclusion de la même interpellation. Je vous propose de procéder aux votes sur ces motions à la fin de nos travaux.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

5 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des recettes pour l’année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

6 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des dépenses pour l’année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8)

7 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l’année budgétaire 2020 (doc. 31 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2).

8 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l’année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8)

9 **Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) n^{os} 1 à 7)**

9.1 *Discussion générale conjointe*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret et du projet de décret-programme.

La discussion générale conjointe est ouverte.

M. Lepine, Mme Laffut et MM. Soïresse Njall et Sahli, rapporteurs, se réfèrent à leurs rapports écrits.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le lundi 2 décembre dernier se tenait la réunion, consacrée au budget, de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. Du matin au soir, les membres de cette commission ont analysé et parcouru le budget sur ces matières spécifiques. Pendant douze heures, nous avons posé nos questions et entendu celles des autres députés. Or, ces douze heures auront permis de n'obtenir que très peu de réponses. Nous avons malheureusement appris que ce budget était technique et que le budget précédent serait reconduit dans ses grandes lignes.

Néanmoins, des problèmes concrets nécessitent des réponses urgentes pour les personnes concernées. Madame la Ministre Linard, en commission, vous avez été interpellée au sujet de l'enfance, de la culture pour tous et des violences faites aux femmes. Quand nous avons relevé qu'aucun montant supplémentaire n'était prévu dans le budget pour la protection des droits de l'enfant alors que 80 000 enfants vivent dans une situation de pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez répondu que ce budget initial de 2020 est un budget technique qui ne met pas encore en œuvre les nouvelles politiques du gouvernement. C'est une déception! Il en va de votre responsabilité en tant que ministre de faire en sorte que vos propres ambitions politiques soient intégrées au budget.

Madame la Ministre, vous nous avez donné une réponse identique concernant la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces derniers mois, plusieurs femmes sont tombées sous les coups de leur conjoint. En novembre dernier, 10 000 personnes descendaient dans la rue avec des revendications concrètes pour venir à bout de

ce terrible fait de société, qui a depuis longtemps dépassé la sphère privée. L'année dernière, la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé un montant de 400 000 euros à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce montant sera reconduit dans le budget qui est soumis à notre vote aujourd'hui. Or, il est totalement dérisoire! Maintenir ce montant de 400 000 euros signifie ne rien faire de plus! Pourtant, les besoins en personnel, en campagnes de prévention et en initiatives d'éducation permanente sont considérables. Un tel budget ne permettra de financer que dix emplois. C'est très insuffisant pour les associations.

En commission, vous avez expliqué que les associations demandent que le travail soit mené avec tous les niveaux de pouvoir afin de multiplier les moyens d'action. La concertation entre niveaux de pouvoirs est, certes, indispensable pour mener une politique nationale cohérente, mais ce n'est pas la panacée. La plupart des associations s'inquiètent du budget proposé, car elles ont l'impression qu'aucun autre moyen financier ne sera dégagé. Elles sont souvent obligées de bricoler et demandent avant tout une pérennisation des subventions.

Dans son appel à la mobilisation contre les violences faites aux femmes, la plateforme *Mirabal Belgium* indiquait qu'il est indispensable d'investir des moyens publics importants pour, d'une part, appuyer les associations et tous les services concernés et, d'autre part, privilégier la prévention à la répression. La Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs un important rôle à jouer dans la prévention, et ce, dès la petite enfance. Le rapport alternatif de la coalition «Ensemble contre les violences», signé par une cinquantaine d'associations, pointe aussi durement les nouveaux budgets prévus par les entités fédérées. Ils sont essentiellement consacrés au soutien des associations qui luttent contre ces violences, mais restent trop faibles pour répondre aux besoins. Les subventions structurelles sont également insuffisantes dans les domaines couverts par la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Dans une carte blanche du 1^{er} décembre qu'ils ont signée, les députés de tous les partis francophones insistaient sur la nécessité d'augmenter les moyens pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. Si tout le monde s'accorde sur ce point, comment se fait-il que cette augmentation ne soit pas visible dans le budget? La Convention d'Istanbul est contraignante: elle produit des obligations et non des recommandations qu'un État peut décider de suivre ou pas. La Belgique doit donc agir en ce sens! Si elle ne le fait pas, elle sera considérée comme responsable des faits de violence au même titre que les auteurs de tels actes!

En commission, nous avons par ailleurs tenté d'obtenir des réponses sur la partie du budget consacré à l'accès à la culture pour tous. Cet accès pour tous n'est toujours pas garanti en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les festivals de musique, par exemple, sont devenus un événement estival annuel incontournable pour les jeunes. Mais pas pour tous! Seulement pour ceux qui en ont les moyens... J'ai apporté un ticket du festival de Dour de l'année 2005. À l'époque, le ticket pour l'ensemble du festival coûtait 67 euros. Les festivaliers pouvaient apporter à boire et à manger sur le site du festival. Ce n'est plus le cas aujourd'hui: en 2020, l'entrée pour les cinq jours au festival coûtera 160 euros. Entre 2005 et 2020, la crise est passée par là. Mais qui en a subi les conséquences? En tout cas pas l'organisateur *Live Nation* qui a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards de dollars en 2018.

Les festivals ne sont pas les seuls événements concernés par l'augmentation du prix des billets. Lors de mon dernier passage à Bozar, le prix d'entrée oscillait entre 16 euros et 21 euros. Donc, je suis partie! Le prix du cinéma aussi est élevé. Malgré mon jeune âge, j'ai encore connu le ticket à 2,50 euros. À l'heure actuelle, je ne peux pas aller au cinéma pour moins de 10 euros. De plus, les cinémas de quartier fermant les uns après les autres, les déplacements constituent un coût additionnel.

Le rapport 2018 de l'administration générale de la culture faisait remarquer que les pratiques et consommations culturelles extérieures demeurent marquées par la condition sociale des individus. La culture est de plus en plus chère et inaccessible pour les personnes précarisées et les travailleurs qui ont du mal à joindre les deux bouts. Les exemples que je viens de citer démontrent que la culture est laissée aux mains du secteur privé, ce qui conduit à une diminution de son accessibilité ainsi qu'à un appauvrissement de la diversité. Or, nous craignons que vous nous emmeniez encore davantage dans cette direction. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'encourager le mécénat et les dons ainsi que de développer le financement participatif. Le budget octroie un investissement de 5 millions d'euros dans la culture à travers les bibliothèques, les centres culturels et les centres d'expression et de créativité. Ce montant permettra-t-il de rendre plus accessibles les concerts, les ateliers, les stages, les spectacles et les locations?

D'après le PTB, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour supprimer les barrières entre les personnes issues de milieux populaires et les activités culturelles, telles que les musées. S'attaquer aux freins financiers doit être une priorité. Or, c'est le chemin inverse qui est emprunté. Certains musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposaient la gratuité pour les publics scolaires. Au lieu d'étendre ce principe à d'autres musées, il a été supprimé sous prétexte qu'il ne concernait pas

l'ensemble des musées de la Fédération. La gratuité est primordiale, car tous les élèves n'ont pas les moyens de s'offrir des sorties scolaires. Ne devrait-elle donc pas être appliquée à tous les musées subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc financés par l'ensemble des citoyens? Il est impossible d'avoir une réponse claire à ce sujet. Madame la Ministre, qu'envisagez-vous pour instaurer une meilleure accessibilité des musées et de la culture pour tous les publics? Est-il prévu d'élargir la gratuité obligatoire, actuellement cantonnée à un dimanche par mois? J'imagine qu'il faudra encore patienter!

Vous avez répété à plusieurs reprises que la mise en œuvre de la DPC prendra du temps. Certaines mesures ne seront pas appliquées avant 2020, 2021, 2022, voire 2023. Du temps sera nécessaire pour rencontrer les acteurs de terrain. L'idée de la concertation nous paraît louable. Toutefois, la récente saga concernant les PointCulture a soulevé de nombreuses questions. Pour rappel, la direction traçait seule son chemin, tel un bateau à la dérive, selon vos dires. Ce n'est qu'après des mois de mobilisation que les usagers et les travailleurs ont été entendus. Où en est ce dossier aujourd'hui? Il nous revient que les travailleurs ne sont toujours pas suffisamment inclus dans le processus de décision.

Madame la Ministre, il vous faut faire plus que prêter une oreille attentive? N'est-il pas nécessaire d'introduire des changements durables et structurels au sein des conseils d'administration des institutions culturelles, pour accorder une plus grande place aux artistes, aux usagers, aux travailleurs et aux représentants syndicaux? Un article du journal *«Le Soir»* paru le 3 décembre nous a inquiétés. Il rapporte qu'il n'est pas exclu que certains secteurs culturels souffrent lors de l'ajustement budgétaire 2020. Vous affirmez toutefois, Madame la Ministre, que vous n'entendez pas «mettre à mal des secteurs avant de s'être concertés avec eux». Les secteurs en question doivent être réellement entendus et obtenir des réponses à leurs inquiétudes légitimes!

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Les besoins de l'enseignement supérieur sont immenses et le principal problème auquel ce secteur est confronté aujourd'hui est le manque cruel de moyens. Selon l'Observatoire de l'enseignement supérieur, 112 000 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur francophone à la rentrée de 1989. Trente ans plus tard, à la rentrée 2019, ils étaient 210 000, soit une augmentation de 87,5 %.

Nous ne pouvons que nous réjouir que l'enseignement supérieur soit accessible à un plus grand nombre d'étudiants: les jeunes sont plus nombreux à avoir l'occasion de poursuivre leur formation à l'université, dans une haute école ou une école supérieure des arts (ESA). C'est une

excellente nouvelle! Malheureusement, l'enveloppe finançant l'enseignement supérieur, quant à elle, varie uniquement selon l'indexation et le nombre de jeunes scolarisés en dessous de 18 ans dans l'enseignement obligatoire. En d'autres termes, elle ne varie pas selon le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Or, en trente ans, ce nombre a doublé. Notre enseignement supérieur compte ainsi deux fois plus d'étudiants, alors que l'enveloppe budgétaire reste pratiquement identique, ce qui ne permet pas de fournir un enseignement accessible et de qualité à tous. C'est la raison pour laquelle les acteurs de terrain, les étudiants, notamment par la voix de la Fédération des étudiants francophones (FEF), et les recteurs demandent un refinancement urgent de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins, qu'ils ont chiffrés à 150 millions d'euros supplémentaires chaque année afin d'offrir un enseignement de qualité. Ils estiment aussi qu'une *one shot* de 300 millions d'euros serait nécessaire, ne fût-ce que pour combler le gouffre qui s'est creusé au cours de ces dix dernières années. Face à cette demande urgente et très claire, quelle est votre réponse, Madame la Ministre Glatigny? Un montant de cinq millions d'euros, trente fois moins que les 150 millions demandés annuellement!

Ce chiffre est soixante fois inférieur aux besoins immédiats pour rattraper ces trente dernières années d'enveloppe fermée, soit nonante fois inférieur aux besoins totaux immédiats réclamés par les acteurs du terrain. J'ai entendu parler d'ambition... avec un si petit budget! Ce ne sont même pas des cacahuètes, à peine le sel qui les enrobe. Ce n'est pas qu'une histoire de chiffres. Cette situation a évidemment des conséquences au quotidien tant pour les étudiants que pour l'ensemble du personnel qui travaille dans ces conditions. Nous pourrions en parler pendant des heures! Les plus jeunes membres de ce Parlement en ont fait l'expérience ou, à tout le moins, ils ont entendu des témoignages décrivant des auditorios où il pleut, des établissements dans lesquels le plafond s'écroule, etc. Je cite l'exemple de Margaux qui m'a dit avoir passé un examen dans un auditorio qui ne comptait pas suffisamment de places à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Elle a dû remplir sa feuille sur les genoux, assise sur les marches d'un escalier. C'est la situation actuelle de notre enseignement supérieur!

Il en va de même pour le personnel. À tous les niveaux, le personnel manque: dans l'administration des bourses, l'accompagnement à la réussite, etc. Je ne m'étendrai pas sur la question aujourd'hui, mais je voudrais prendre le temps d'évoquer le problème particulièrement préoccupant de la précarité étudiante. Aujourd'hui, les étudiants sont certes de plus en plus nombreux à accéder à l'enseignement supérieur, mais pour certains, dans quelles conditions! Le budget de l'enseignement supérieur n'augmente

pas suffisamment au regard du nombre d'étudiants. Dès lors, les conditions et la qualité des études se détériorent et le coût pour les étudiants augmente. Il faut bien que quelqu'un paie la facture. Comparons le prix du minerval entre 1989 et 2010. J'ai choisi le montant de 2010, parce que c'est la date à laquelle, à la suite d'une mobilisation exemplaire, des milliers d'étudiants, qui se sont battus pour une diminution du coût des études, ont notamment obtenu le gel du minerval. Entre 1989 et 2010, le minerval des étudiants universitaires a augmenté de 25 % de plus que l'inflation.

Les étudiants ont été davantage sollicités pour combler une partie du gouffre financier résultant de l'enveloppe fermée. Concrètement et compte tenu de l'inflation, aujourd'hui, le minerval ne devrait pas dépasser les 680 euros. Depuis 2010, il s'élève pourtant à 835 euros pour les étudiants universitaires. Le coût moyen d'une année d'études se situe entre 8 000 et 12 000 euros annuels, ce qui couvre l'ensemble des frais engendrés. Face à cette situation, les étudiants sont toujours plus nombreux à rencontrer des difficultés financières. Pour y remédier, de plus en plus d'étudiants sollicitent des aides sociales. Les demandes d'allocations d'études ont augmenté de 21 % en six ans. Les demandes d'aides auprès des centres publics d'action sociale (CPAS) ont littéralement explosé. Le nombre d'étudiants sollicitant cette aide a été multiplié par sept au cours des quinze dernières années. D'autre part, de plus en plus d'étudiants sont obligés de travailler pour financer leurs études. À l'heure actuelle, 50 % d'entre eux sont jobistes.

C'est le cas de Marjolaine, étudiante à l'Université de Liège (ULiège), qui m'a déclaré devoir travailler vingt heures par semaine pour être capable de couvrir l'ensemble des frais indispensables à la poursuite de ses études et subvenir à ses besoins quotidiens. Durant les examens, par exemple, elle rencontre à la fois des difficultés pour étudier, parce qu'elle ne peut pas prendre congé durant cette période, et pour passer ses examens, car son patron refuse d'adapter ses horaires de travail. Elle ne peut donc pas se présenter à tous ses examens ou est insuffisamment préparée pour d'autres. C'est un exemple parmi d'autres, mais des études ont montré que ce cas est loin d'être une exception. Outre le fait que 50 % des étudiants sont concernés par cette situation, des études ont démontré que combiner travail et scolarité réduit considérablement les chances de réussite. Le risque d'échec, à l'issue d'une année académique, est 43 fois plus élevé chez les étudiants jobistes que chez ceux qui ne travaillent pas. Cela sans parler de cas plus extrêmes qui poussent de plus en plus d'étudiants vers la prostitution, comme le dévoilait une étude de l'ULB il y a quelques années ou encore le scandale autour de l'affaire des «*sugar daddies*». Cette situation est inacceptable.

Ce Parlement se préoccupe de la précarité étudiante. Nous avons abordé le sujet à de nombreuses reprises en séance plénière et en commission. Constatons-nous pour autant un changement? Dans le budget, je n'en vois aucun. Au contraire, le gouvernement va jusqu'à exiger des étudiants précarisés qu'ils remboursent les aides perçues il y a plus de deux ans, car ils ont, entre-temps, été déclarés non finançables. Aucun poste supplémentaire n'est prévu dans le budget pour prendre en main la question urgente de la précarité étudiante, notamment le refinancement des bourses.

Il n'y a pas de secret, l'enseignement supérieur doit être refinancé à hauteur de ses besoins, exprimés par les acteurs de terrain qui savent mieux que quiconque, au jour le jour, les conséquences désastreuses du sous-financement chronique de notre enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – La gratuité de l'éducation est un droit inscrit à l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant. En Belgique francophone, nous sommes loin de cette gratuité!

En 2016, selon les chiffres de la Ligue des familles, les sommes réclamées aux parents allaient jusqu'à 1 500 euros tout compris dans l'enseignement secondaire. 20 % des élèves wallons et bruxellois doivent encore payer une «taxe tartine», c'est-à-dire une participation pour avoir le droit de s'asseoir au réfectoire et manger leur propre repas. L'année passée, une maman de deux enfants me racontait que, pour éviter de payer deux fois cette participation, elle venait rechercher ses enfants le midi. Sa journée se déroule donc ainsi: le matin, elle dépose ses enfants à l'école; à 11h30, elle vient les rechercher et les fait manger à la maison; à 13h30, elle les redépose à l'école et sa journée se finit à 15h00 quand elle vient les récupérer à l'école. Pour éviter ces frais, cette maman a renoncé à une formation en éducation permanente et, par la même, à la possibilité de trouver un emploi. C'est pour cette raison que cette taxe est injuste. D'ailleurs, les associations de parents et le secteur associatif demandent aussi que cette taxe soit supprimée. Ce serait une première mesure, très modeste, dans le sens d'une gratuité de l'école: cette mesure a été budgétisée à 28,5 millions d'euros pour l'ensemble de la Communauté française. Mais, Mesdames et Messieurs les Ministres, si votre intention de supprimer la taxe apparaît bien dans la DPC, vous n'avez inscrit aucune mesure allant dans ce sens dans le budget 2020. Cela changera-t-il au printemps?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une gratuité progressive des fournitures scolaires: 2,6 millions d'euros supplémentaires sont prévus en 2020 pour étendre la mesure de la première à la deuxième maternelle et ainsi de suite. En théorie, en septembre de cette année, les

élèves de première maternelle auraient reçu du matériel scolaire. Cette théorie ne s'est malheureusement pas concrétisée dans la pratique: il nous a été rapporté que dans plusieurs écoles communales, les subventions n'ont pas été versées et, une fois de plus, les enseignants ont dû se débrouiller avec des bouts de ficelle!

En Suède, l'État a fait le choix de rendre la scolarité complètement gratuite de l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. À titre de comparaison, Mesdames et Messieurs les Ministres, si vous aviez l'ambition de faire la même chose, vous devriez investir un milliard d'euros, pour couvrir le prix des fournitures, des sorties, des voyages, de l'accueil extrascolaire et des repas. En Suède, tous les enfants de l'enseignement obligatoire reçoivent des repas chauds gratuits dans les écoles. Considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà investi 33 millions dans les trois années maternelles, il n'y a plus qu'à trouver 967 millions. (*Interruption de M. Devin*)

Monsieur Devin, j'y viens. (*Réactions sur les bancs du PTB*)

M. le président. – Deux méthodes sont possibles dans un parlement. Soit on écoute attentivement les propos des orateurs et chacun a l'opportunité d'y répondre dans sa propre intervention. Soit on peut interrompre les orateurs, ce qui permet un dialogue. Cette seconde méthode n'est pas dans les us et coutumes de notre Assemblée. Nous devons nous mettre d'accord sur la méthode que nous souhaitons suivre dans notre Parlement.

Je comprends qu'on ait parfois envie de répondre immédiatement à l'orateur ou de préciser qu'on ne partage pas son avis. Cependant, je propose que, pour la présente séance en tout cas, pour notre confort et pour la qualité du débat, nous permettions à chaque orateur de terminer son intervention sans l'interrompre. Nous nous en tiendrons ainsi à cette règle que nous nous sommes implicitement imposée. Cela permettra d'analyser beaucoup plus en profondeur chacun des thèmes.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir précisé les us et coutumes de notre Parlement. Au cours de la précédente législature, je siégeais dans une autre assemblée qui ne partageait pas cette tradition. Je respecte celle qui est en vigueur ici et je le fais avec courtoisie.

Je ne manquerai pas de m'informer demain des us et coutumes du Parlement wallon. Je suppose que cette assemblée procédera de la même manière, sans cris du cœur, mais en respectant les interventions de tous les orateurs.

M. Germain Mugesango (PTB). – Il n'y a aucun mystère sur la manière dont s'organiseront les débats au Parlement wallon

demain. Ce sera de la même manière que celle que vous avez proposée pour notre Assemblée, Monsieur le Président. Nous en avons convenu au sein de la Conférence des présidents du Parlement wallon. Vous en avez bien entendu été informé, Monsieur Devin, par votre chef de groupe de l'assemblée wallonne.

M. le président. – Merci pour ces précisions qui règlent le mode de fonctionnement de notre Parlement et qui précisent les engagements pris par la Conférence des présidents du Parlement wallon pour demain.

Vous pouvez poursuivre, Madame Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mon groupe a constaté avec satisfaction que les voyages scolaires seront limités. Cette demande émane également des associations de parents d'élèves. Mais Isabelle, une institutrice maternelle, m'expliquait qu'elle partait chaque année avec sa classe en voyage scolaire dans les Ardennes. Cette année, elle ne pourra plus le faire, d'une part, parce que le voyage coûte 120 euros de plus que le plafond fixé et, d'autre part, parce qu'elle ne pourra plus partir qu'une année sur trois. Selon elle, le plafond est une bonne chose: certaines écoles vont en effet trop loin et se servent des voyages scolaires pour refouler certaines familles précarisées. Cependant, dans ce cas, il s'agit d'un projet pédagogique annuel. Du coup, l'institutrice maternelle, Isabelle, s'attendait à ce que le plafond s'accompagne d'une subvention permettant de mener son projet à bien. Le coût des voyages scolaires augmente parce que les écoles faisaient appel aux bus communaux auparavant et que les communes ont désinvesti dans leur parc de bus depuis lors; les enseignants doivent aujourd'hui faire appel à des compagnies privées, ce qui coûte entre 20 et 50 euros par enfant et gonfle le prix des voyages scolaires.

En ce qui concerne les conditions de travail des enseignants, toutes les fonctions sont en pénurie en Région wallonne et en pénurie sévère en Région bruxelloise. Auparavant, les écoles attendaient le mois de novembre pour constater la pénurie de remplaçants. Aujourd'hui, elles savent déjà à la fin du mois d'août qu'elles ne rempliront pas tous les postes pour l'année. D'après un rapport du Service d'inspection de l'enseignement secondaire, 6 % des cours ne sont pas assurés en raison de l'absence d'enseignants. Il arrive qu'un professeur de mathématiques manque pendant six mois, me racontait la secrétaire de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO). Les élèves passent en moyenne deux heures par semaine à l'étude parce que certains cours ne sont pas assurés.

Pourquoi cette pénurie? Au-delà du salaire, le métier n'est plus attractif. Le jeune enseignant obtient un contrat temporaire. Il enseigne à des classes qui comptent jusqu'à 30 élèves, sans dis-

poser de matériel, en étant harcelé par les parents. Il travaille dans des bâtiments datant des années 1960 qui sont dans un état déplorable et que vous avez visités cette semaine, Monsieur le Ministre. «Tout ce que nous demandons», me disait hier Laurent, un syndicaliste, «c'est d'exercer notre métier correctement». Combien de postes d'enseignants créez-vous, Mesdames et Messieurs les Ministres? Comment rendrez-vous la profession plus attractive? Rien n'est prévu à cet égard à l'horizon 2020!

Diminuer le nombre d'élèves par classe a un impact sur les conditions de travail des enseignants, mais également sur celles d'apprentissage des élèves. L'étude américaine STAR (*Student/Teacher Achievement Ratio*) a démontré que cette diminution permet d'améliorer la qualité par un suivi plus personnalisé. Le groupe PTB prône donc un maximum de quinze élèves par classe jusqu'à la deuxième primaire et vingt au-delà, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Au regard des enjeux en termes d'inégalité mis en lumière par les derniers résultats des études PISA (Programme international pour le suivi des acquis), ces mesures nous apparaissent absolument nécessaires.

Une revalorisation salariale n'est même pas évoquée dans le budget qui nous est soumis. Le gouvernement a prévu d'aligner le montant de la prime de fin d'année sur celle de la fonction publique. Les syndicats ont calculé le coût d'une telle mesure nécessitant 47 millions d'euros. Dans le budget qui nous est présenté, seuls 14 à 16 millions d'euros sont débloqués pour ce poste précis. Chaque enseignant sera heureux d'apprendre qu'il reçoit une augmentation annuelle de 60 euros nets et un forfait de 100 euros pour le matériel informatique! Nous y voyons la reconnaissance, enfin, de l'investissement matériel que les enseignants consentent à faire de leur poche, même si ce montant octroyé est encore loin de couvrir les frais réels. Les syndicats saluent cette reconnaissance.

Mon groupe a constaté que la Communauté française accuse deux ans de retard sur les remboursements des frais de transport des enseignants. Cette situation pousse les écoles à éviter de donner aux enseignants les informations requises, pour procéder le moins possible aux remboursements. Votre gouvernement a-t-il vraiment la volonté de soutenir le choix écologique des agents à utiliser plutôt les transports en commun et de poursuivre ces remboursements? Mon groupe et moi-même lisons dans le projet de budget que le gouvernement prévoit de rattraper une partie du retard; en revanche, rien n'est prévu pour de nouveaux investissements, ni pour engager du personnel supplémentaire ni pour rénover l'outil informatique, alors que cette revendication était portée par les travailleurs lors de cette rentrée scolaire et même celles des dernières années.

Dans le projet de budget, le gouvernement opère le choix de tout faire pour ne pas rembour-

ser les frais de transport, avec des conséquences indéniables sur l'écologie et les fonds de fonctionnement des écoles qui, elles, assument ces frais sur fonds propres. Les directions des écoles sont exsangues. La Communauté française porte l'entière responsabilité de trouver les moyens pour permettre aux membres du personnel de se rendre sur leur lieu de travail sans qu'ils doivent y aller de leur poche.

Notre enseignement, nos enseignants et autres membres des équipes pédagogiques, nos jeunes ont besoin d'investissements réels leur offrant de bonnes conditions de travail et d'apprentissage. Seuls ces investissements permettront à notre enseignement d'être réellement démocratique!

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Trois quarts du budget de la Communauté française sont consacrés à l'enseignement. Je traiterai donc de la situation dans les écoles, logées à bien mauvaise enseigne. Ces derniers mois, la presse a fait écho des mobilisations des élèves et du personnel dans cinq écoles relevant du réseau officiel géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'Athénée royal Gatti de Gamond à Bruxelles, l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek, La Brise à Watermael-Boitsfort – école dépendant de l'Athénée royal d'Auderghem –, l'Athénée royal de Ganshoren et l'Athénée royal Uccle 2. Par ailleurs, un rapport établi par une préfète de zone en 2017 a répertorié 19 écoles à Bruxelles qui ont des problèmes importants tels que des infiltrations d'eau, des fuites de gaz, des chaudières en panne ou à rénover, des installations électriques non conformes, etc.

D'après ce rapport, 85 % des écoles n'étaient pas en ordre. Au Conservatoire royal de Bruxelles, un piano a traversé le plafond pour se retrouver dans une classe à l'étage inférieur. À l'Université libre de Bruxelles (ULB), il pleut dans plusieurs locaux. Dans une école de Lauzelle, il pleut dans plusieurs classes et dans la salle des professeurs. Dans cette même école, il y a des problèmes d'humidité. En outre, plusieurs élèves souffrent d'asthme parce qu'ils passent trop de temps dans ces locaux. Je précise qu'il s'agit d'une école où les élèves ne changent pas de classe entre chaque cours.

Voilà les situations les plus graves et urgentes. Il faut y ajouter les établissements qui nécessitent des travaux d'entretien ou de rénovation à effectuer. Par exemple, une école de l'enseignement secondaire appartenant au réseau libre à Liège a fait réaliser un devis en vue de changer les châssis et de poser un double vitrage sur la façade la plus exposée de ses bâtiments. Verdict de l'entrepreneur: un million d'euros. Et ce montant exorbitant ne concerne qu'une seule et même école...

En 2012, la Cour des comptes dénonçait le fossé existant entre les besoins et les ressources. Pour le seul réseau de la Communauté française, on programmait des travaux entre 2011 et 2015 pour un montant de 700 millions d'euros, mais ce montant représentait en réalité la dotation cumulée de 2011 jusque 2029. Au regard des besoins nécessaires, il est sidérant de constater le manque de moyens prévus.

Ce problème a été corroboré par un reportage diffusé sur BX1 cette semaine à la suite de la visite des ministres, M. Daerden et Mme Désir, à l'Athénée royal Uccle 2.

Monsieur le Ministre Daerden, dans ce reportage, vous avez reconnu que plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement seraient nécessaires. La journaliste vous a demandé d'où viendraient ces moyens et vous lui avez répondu que vous y «travailliez». Dans le budget 2020, à la division organique (DO) 44 consacrée aux bâtiments scolaires, 176 664 000 euros sont budgétés. Cela représente effectivement 12 300 000 de plus qu'en 2019, mais cette somme doit couvrir les locations, acquisitions, rénovations, constructions et entretien pour les écoles dont la Communauté française est le pouvoir organisateur (PO). Elle comprend également les subsides à l'achat ou à la construction des bâtiments du réseau officiel subventionné – soit les communes et les provinces – à raison de 60 % du total. Enfin, y sont également comptabilisés les subsides de fonctionnement pour les enseignements officiel subventionné et libre.

Finalement, sur ces quelque 176 millions d'euros, une quarantaine sont prévus pour le programme prioritaire des travaux, c'est-à-dire pour faire face aux dépenses urgentes liées aux dégradations observées par exemple ces derniers mois. Nous sommes donc bien loin des centaines de millions nécessaires, même si l'on prend en compte la subvention au Fonds de garantie des bâtiments scolaires qui passe de 3,2 millions d'euros en 2019 à 16,6 millions d'euros en 2020.

Compte tenu de tous les éléments qui viennent d'être soulevés par mes camarades et moi-même, force est de constater que votre budget ne prend pas en considération les nombreux besoins de la population en Communauté française. Vous nous dites qu'il s'agit d'un budget technique, d'un budget d'inventaire, que les politiques nouvelles n'y sont pas encore inscrites et que sa véritable orientation ne se verra que dans le budget ajusté, au printemps. Pourtant, dans le même temps, vous dites avoir dégagé 24,8 millions d'euros pour des politiques nouvelles, dont 5 millions pour l'enseignement supérieur et 5 millions pour la culture. Vous avez dégagé 8,6 millions d'euros pour WBE et 4 millions d'euros pour les frais de déplacement des enseignants. C'est tout ce qui concerne les politiques nouvelles que vous avez inscrites dans votre budget pour l'année 2020. Ce dernier n'est donc pas si technique.

En d'autres termes, vous soufflez le chaud et le froid. D'un côté, vous nous faites part de votre ambition. De l'autre, vous annoncez une mise à plat des subventions, des salaires et des contrats de travail (selon les termes des membres du MR), ou une régulation de l'attribution des subventions (selon les termes des membres d'Ecolo).

À la mi-octobre, juste après le premier conclave budgétaire, la presse a évoqué l'avenir des détachés pédagogiques, la réduction des missions de la RTBF, des diminutions de dépenses au niveau de l'enseignement, des infrastructures scolaires et de la fonction publique en général. Ces économies sont dures à encaisser. Les citoyens sont en droit de savoir si les services dont ils bénéficient seront conservés, si leurs emplois seront maintenus, et, le cas échéant, dans quelles conditions. En l'état, votre budget entretient l'incertitude.

Je pense que vous n'osez pas encore le dire, mais que vous prévoyez des coupes budgétaires, notamment au niveau des subventions. Par conséquent, les services à la population seront réduits. En réunion de commission, nous avons entendu qu'il faudrait faire mieux avec autant, que les associations sont heureuses de voir leur budget prolongé, et qu'un certain temps sera nécessaire à la mise en œuvre de la DPC.

Le 4 décembre 2019, dans le journal *«Le Soir»*, s'exprimant au sujet de l'ajustement budgétaire de 2020 et des secteurs qui pourraient en souffrir, Mme Linard a déclaré: «On ne va pas mettre à mal des secteurs avant de s'être concertés avec eux ». Vous allez donc prendre le temps de consulter les opérateurs de terrain, mais ce sera vraisemblablement pour étrangler certains d'entre eux. Il n'y a dès lors plus de certitudes et l'on ne peut pas garantir aux fonctionnaires qu'ils conserveront leur emploi l'année prochaine.

De plus, vous allez opérer des coupes dans la masse salariale. Le gouvernement précédent avait réalisé un *screening* de tous les postes, afin de vérifier leur taux de criticité. Il s'agissait en fait de statuer sur le caractère indispensable de tel ou tel poste.

Pourtant, nous savons qu'il manque du personnel au sein des services de fixation et liquidation du traitement du personnel enseignant (FLT) et de gestion des accidents de travail et des maladies professionnelles. Cela n'a pas empêché le ministre-président de déclarer par voie de presse que la Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée à des frais de personnel importants.

Le ministre Daerden a confirmé que le *screening* permettrait de déterminer si nous devons faire des économies, ou si nous réaffecterons les postes en fonction des besoins. Nous ne savons donc toujours pas s'il restera autant de personnel qu'auparavant à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de la rencontre entre les ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du gouvernement wallon la semaine dernière, le ministre-président wallon a déclaré: «Il faut être très optimiste. Mais il faut nourrir l'optimisme de rigueur». La presse a décrit la situation de la manière suivante: «Autrement dit, les subventions et les leviers budgétaires seront examinés à la loupe, soupesés au milligramme. Certains auront davantage, d'autres moins. Et ça n'ira pas sans grincement de dents». «C'est plus facile de donner que de refuser. Mais on n'y échappera pas», a conclu notre ministre-président.

En conclusion, Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais vous demander de clarifier les options budgétaires de ce gouvernement au lieu d'organiser et de maintenir le flou. Votre budget est un budget de gestion de la misère, un budget d'austérité. Ce n'est pas un budget compatible avec une vision ambitieuse visant à répondre aux besoins grandissants d'une population qui essaie de s'en sortir et de préserver l'avenir de ses enfants.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Ce premier exercice budgétaire du nouveau gouvernement porte en lui une promesse, une perspective, une dynamique nouvelle. Tout d'abord, elle contient la promesse de respecter les engagements pris à l'égard des citoyens et des travailleurs qui animent nos secteurs. Quand nous garantissons aux électeurs de changer les situations, de prendre et d'assumer nos responsabilités, nous le faisons. Le Parti socialiste a décidé d'agir de la sorte.

Mais cet exercice comporte également une perspective, celle de mener à bien les réformes ambitieuses pour l'émancipation de toutes et de tous. Nous menons une dynamique nouvelle vers une gouvernance politique et budgétaire renforcée. Elle est basée sur des principes directeurs clairs, parmi lesquels se trouve la poursuite des nécessaires investissements publics, tout en garantissant une dette soutenable.

Nous saluons l'inventaire sérieux de ce budget, malgré les contraintes de délai. En effet, la critique est très facile. Mais, le travail sérieux, respectueux est un tout autre art, que tout le monde ne peut pas maîtriser. Le groupe socialiste connaît tout le travail qu'ont dû faire les membres du gouvernement et leurs équipes. Dans la lignée de ce qui avait été défini dans la DPC, ce budget démontre sa volonté de travailler de manière transparente afin d'optimiser les moyens et de maximiser l'impact des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chers collègues, vous connaissez la considération et le respect que je porte aux avis divergents exprimés dans notre Assemblée. J'aime aussi débattre. Nous l'avons fait et nous le ferons encore, même si aujourd'hui l'heure n'est plus à la discussion. Lors du premier examen budgétaire, j'ai

particulièrement apprécié le climat constructif et serein entre la majorité et l'opposition, qui s'est déroulé dans ce bel esprit de débats et d'échanges.

Le débat contradictoire illustre la bonne santé démocratique de notre Parlement, et nous avons pu le constater en réunion de commission. Je souhaite ici remercier les services, les groupes et l'ensemble des députés pour le climat particulièrement positif et respectueux tout au long des débats budgétaires. Permettez-moi également d'exprimer mes remerciements sincères aux différents ministres et à leurs équipes pour la qualité de leurs réponses, données quasiment en flux tendu, exercice rare.

Le budget soumis à notre vote aujourd'hui reflète l'ambition d'un gouvernement qui investit dans les générations futures tout en garantissant les conditions d'épanouissement de tous au quotidien. Il est, c'est vrai, un budget de continuité, mais aussi le témoignage d'une maturité politique. Pas de «Y a pas qu'à», «il suffit de», «faisons en sorte que»... Nous prenons le temps, nous nous posons. Nous devons affronter une réalité. Plutôt que tout défaire, comme certains l'ont fait par ailleurs pour «mieux» reconstruire, le gouvernement a choisi de s'inscrire dans la poursuite de chantiers essentiels qui demandent du temps pour produire leurs effets. C'est là le signe d'une volonté de résultats, car c'est sur eux que nous serons tous jugés.

Le redressement économique, social et environnemental de notre pays passe inévitablement par une politique d'investissements publics tout en assurant une gestion rigoureuse de la dette. À ce propos, le ministre du Budget nous a présenté, en toute transparence, la manière dont le gouvernement assume une hausse soutenable de l'endettement dans un contexte de taux d'intérêt particulièrement bas, pour ne pas dire historiquement bas. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit évidemment participer pleinement à cette dynamique d'investissements à long terme au regard de l'importance de ces compétences.

(Mme Caroline Cassart-Mailleux, vice-présidente, prend la présidence)

Il faut tourner le dos à l'austérité et miser sur la connaissance, le savoir, l'éducation, la formation, le bien-être et l'épanouissement sportif ou culturel. C'est l'ambition du gouvernement et, en tant que député, je suis déterminé à y contribuer activement. Tous les parlementaires devraient être d'accord sur ce point ainsi que sur l'importance fondamentale du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Afin d'assurer la transition vers un enseignement de qualité pour tous, et j'insiste sur ce mot, les élèves, dès la maternelle, les moyens budgétaires du Pacte pour un enseignement d'excellence seront renforcés tout au long de la législature, à commencer par une première augmentation de 60 millions d'euros. Dans les pro-

chains mois, une série de réformes seront entamées, notamment pour allongement du tronc commun et pour l'enseignement qualifiant. À l'occasion de l'ajustement budgétaire de cette année et de l'élaboration du budget 2020, la ministre de l'Enseignement a logiquement tenu compte des équipes pédagogiques.

Dans de nombreux pays, les artistes sont les premiers à voir leurs moyens amputés et le Nord du pays nous l'a récemment rappelé. Au nom du groupe PS, j'exprime toute ma solidarité au monde culturel flamand. Je suis convaincu que l'accord de coopération qui nous lie avec nos voisins devra être intensifié pour consolider nos liens indéfectibles avec les artistes qui transcendent les frontières institutionnelles. *A contrario* de la logique qui prévaut actuellement en Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles renforce les budgets de la culture et à l'éducation aux médias. Cette décision témoigne d'une vision politique à long terme qui tient compte des opérateurs et, en particulier, des publics bruxellois et wallon qui participent à cette formidable vie culturelle tellement nécessaire.

La diminution des recettes et l'augmentation des dépenses seront des grands enjeux de 2020. La détérioration de la répartition des moyens basée sur le nombre d'élèves a un impact important sur nos recettes. Des mesures ciblées devront permettre d'endiguer cette dégradation. Notre groupe politique suivra de près les pistes identifiées par le groupe de travail que vous réunirez prochainement, Monsieur Daerden. C'est une des clés essentielles de notre financement.

Mes enfants fréquentent l'école. Chacun a son parcours. Un job étudiant ne doit pas être une condition pour suivre des études, mais il peut être bénéfique. C'est un plus pour connaître les différentes facettes de la vie, d'autres milieux et les divers territoires. Le travail étudiant peut faire connaître aux jeunes la nécessaire mixité.

L'attractivité des écoles passe incontestablement par un cadre de vie sain et de qualité. Nous sommes d'accord avec certains propos qui ont été tenus ici. Je ne peux pas imaginer un cadre aussi terrible tel qu'il a été décrit parfois, mais en effet, il pleut dans des écoles proches de nous. Il faut y consacrer les moyens. Nous ne doutons pas que le gouvernement répondra aux besoins de terrain en établissant un état des lieux détaillé des bâtiments scolaires. Pas plus tard qu'hier, le ministre Daerden était sur le terrain.

Ensuite, la lutte contre la pauvreté des étudiants, mais aussi des enfants, est un axe central de la politique gouvernementale et une priorité pour le PS. Nous en avons débattu hier en réunion de commission. Cette action contre requiert l'implication de plusieurs niveaux de pouvoir. Je salue l'action de la ministre Glatigny qui veut associer à la réflexion les ministres régionaux et fédéraux pour couvrir l'ensemble de la thématique.

Au-delà du discours, nous soulignons le fait de ne pas avoir attendu l'ajustement 2020 pour proposer des mesures concrètes dans la lutte multidimensionnelle contre la précarité. Soutenir des politiques de développement social et culturel atteste de la détermination de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce combat.

La détermination du gouvernement en matière de lutte contre les discriminations et son combat pour une meilleure représentation des femmes sont également des actions prioritaires dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un certain nombre d'initiatives ont d'ailleurs été prises lors de la législature précédente. Il est primordial de poursuivre et de concrétiser leur mise en œuvre.

La poursuite du renforcement de l'encadrement maternel est l'une des priorités du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il s'agit d'une augmentation de 6 millions d'euros sur l'enveloppe globale de 222 millions attribuée au pacte. Dans le même ordre d'idée, nous nous réjouissons de l'application, dès 2020, d'un référentiel pour l'enseignement maternel et des budgets alloués à la formation de ses enseignants.

Ce budget concrétise également la mise en place progressive des plans de pilotage en contrat d'objectifs. Bien entendu, notre groupe salue les budgets supplémentaires pour la gratuité scolaire. Pas à pas, nous nous dirigeons vers cet objectif. Enfin, voici quelques semaines, nous avons été alertés des difficultés pour le remboursement des frais de parcours des enseignants. Nous sommes ravis que ce budget prévoit les moyens nécessaires pour résorber en partie cet encours.

Il importe, pour mon groupe, de souligner les nouveaux moyens destinés à WBE et qu'ils permettent de concrétiser le processus d'autonomisation du réseau. Ce budget permettra de mener les missions d'enseignement public organisé répondant aux besoins de tous les publics, tout en renforçant son attractivité.

Nous nous réjouissons de retrouver une première partie du refinancement de l'enseignement supérieur pour 5 millions d'euros. Bien entendu, nous sommes conscients qu'il ne répond pas entièrement aux attentes. Cependant, il s'agit d'un premier pas à souligner. Nous saluons aussi la valorisation des subsides sociaux pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA) qui avait été entamée sous la législature précédente. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du gouvernement de mettre sur un pied d'égalité tous les étudiants de notre enseignement supérieur, quel que soit le cursus qu'ils suivent.

Amorcée l'année dernière, cette mesure constitue également une réponse partielle à la précarité étudiante. En outre, le groupe PS insiste sur l'importance du renforcement des processus d'accompagnement des étudiants connaissant des difficultés. Il s'agit d'outils essentiels au vu du

taux d'échec en première année. Rappelons que le taux de réussite des étudiants s'élève à 60 % lorsqu'un parent est passé par l'enseignement supérieur et qu'il chute à 18 % dans le cas contraire.

S'agissant des droits des femmes, nous tenons à vous encourager, Madame la Ministre, dans votre volonté de privilégier une action transversale pour accroître l'efficacité des politiques menées de concert avec vos homologues des différents niveaux de pouvoir. Nous avons pris connaissance du rapport sur la budgétisation sensible au genre. Nous soutiendrons votre travail d'amélioration de cet outil pour une meilleure prise en compte de la dimension du genre dans la confection des budgets et des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne l'enfance, la lutte contre la précarité passe obligatoirement par un accueil de qualité et accessible, par le développement des activités extrascolaires et par le soutien aux familles et à la parentalité. Une augmentation de 43 millions d'euros est prévue en 2020 pour la dotation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Notre groupe suivra de près la poursuite du plan «Cigogne», le suivi des nouvelles politiques de vaccination ainsi que la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), qui continuent par ailleurs à rythmer l'actualité. Nous sommes prêts à collaborer activement à la révision de la participation financière des parents pour les droits d'inscription et à la réforme des dispositifs «Accueil temps libre» (ATL). En outre, nous serons particulièrement attentifs au travail mené au sein du gouvernement vis-à-vis des organismes d'intérêt public (OIP), de leurs besoins réels, de l'utilisation de leurs réserves et de l'évolution de leur solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux).

Dans le domaine de la culture, l'indexation des différents décrets apportera au secteur une bouffée d'air bien nécessaire.

L'application du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels représente un signal fort pour la participation culturelle sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour le soutien aux artistes. Nous aurons l'occasion, au cours des prochaines semaines, d'interroger la ministre de la Culture sur l'affectation des cinq millions d'euros octroyés au secteur socioculturel. Madame la Ministre, au-delà des aspects budgétaires, je réitère les remerciements de mon groupe pour votre implication, dès votre entrée en fonction, dans la défense d'une rémunération juste et appropriée de tous les experts actifs dans la politique culturelle. Nous ne doutons pas de votre volonté de défendre un statut décent pour l'ensemble des artistes et des créateurs.

Par ailleurs, notre groupe vous invite à consacrer un temps de réflexion à la gratuité scolaire dans les musées, réflexion à laquelle nous aime-

rions collaborer activement, car il s'agit d'une problématique fondamentale. De nombreuses familles n'ont pas les moyens de visiter les musées; le droit d'entrée ne devrait être un frein ni pour les élèves ni pour les écoles.

Concernant les médias, les points relevés par notre groupe incluent la capacité de déployer adéquatement les missions de service public, y compris au niveau local; la capacité de mener à bien la réforme des aides à la presse, d'améliorer l'éducation aux médias et d'accompagner l'ensemble des opérateurs pour franchir les difficultés liées à la mutation numérique. Nous saluons votre volonté d'accroître l'accessibilité aux médias pour les publics atteints de déficience sensorielle. Nous insistons sur l'importance de veiller au maintien d'un volume d'emploi garant de la qualité de l'information et des productions médiatiques. Vous avez dit être sensible à nos préoccupations; c'est pourquoi nous vous accompagnerons dans ces démarches.

À propos de l'alimentation du fonds consacré aux technologies numériques, nous espérons que les travaux pourront progresser sereinement au sein du comité de concertation. Au vu de l'important soutien accordé au projet immobilier du futur *Media Square* et des enjeux qu'il représente, celui-ci doit évidemment être poursuivi.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

Pour les affaires générales, nous saluons la continuité des actions amorcées au cours de la précédente législature. Ce suivi permet notamment aux différents opérateurs et partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de bénéficier de la stabilité nécessaire pour mener à bien les projets pour lesquels la Fédération leur a marqué son soutien. Je pense notamment au fonds d'investissement «St'Art». En outre, nous restons attentifs au suivi de la mise en œuvre du décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales.

Quant à l'aide à la jeunesse, nous tenons à souligner l'augmentation, supérieure à 35 millions d'euros, des moyens alloués à la division organique 17 (DO 17). Elle fait suite au troisième financement du secteur entamé par votre prédécesseur et s'inscrit dans la lignée du nouveau Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. L'implémentation de ce dernier sera d'ailleurs un chantier important de la législature en cours. Nous veillerons ensemble à ce que les réformes futures soient fidèles à son ADN, à savoir la prévention et l'accompagnement des jeunes. Rappelons que 85 % des moyens octroyés sont destinés à aider des mineurs en danger ou en souffrance. Ce sont nos enfants.

Le budget dédié aux maisons de justice connaît également une nette augmentation. Nous nous félicitons de la poursuite du projet de maison de désistance, auquel mon groupe est particulière-

ment attaché. Lors de l'examen du budget, nous avons attiré votre attention, Madame la Ministre, sur le projet de bracelet anti-rapprochement et des conséquences financières que ce dernier pourrait avoir pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous vous avons d'ailleurs invitée à prendre contact avec vos homologues du gouvernement fédéral à ce sujet.

Au sujet des secteurs de la jeunesse et du sport, les augmentations budgétaires correspondent à l'indexation. Nous tenons néanmoins à rappeler notre attachement à la question absolument fondamentale du sport comme vecteur d'épanouissement social et personnel; en tant que tel, il contribue au bien-être et à l'estime de soi. Ainsi, nous veillerons particulièrement au développement et à la promotion du sport féminin ainsi qu'à la concrétisation de la fin des frais de formation, réclamée par les clubs sportifs.

En ce qui concerne les relations internationales, nous saluons les priorités exprimées à propos de l'approfondissement des relations intrafrancophones et intrabelges en vue d'améliorer les synergies et la représentation des entités auprès des institutions européennes.

Par ailleurs, dans l'attente de l'élaboration de la nouvelle politique internationale, c'est avec satisfaction que nous constatons la stabilité des moyens. Nous suivrons les actions que vous entreprendrez, Monsieur le Ministre-Président, pour le rayonnement de notre Fédération et de la langue française à l'étranger et au sein de la francophonie. Pour ce faire, je tiens à mettre en exergue le rôle de notre réseau diplomatique Wallonie-Bruxelles International (WBI), qui œuvre de manière synergique avec ses partenaires bruxellois et fédéraux. Ces contacts étroits avec nos partenaires institutionnels s'inscrivent dans une volonté partagée de mener des politiques croisées et des collaborations fortes avec divers partenaires, y compris les Régions. Pour mon groupe, je voudrais préciser que les partenariats à construire sont davantage une question de détermination que de «double casquette». Les aides à la promotion de l'emploi (APE) en sont un exemple très parlant, puisqu'une solution d'apaisement a pu être trouvée pour des milliers de travailleurs. Je m'en réjouis, car les uns et les autres ont fait preuve de volonté, ce qui permettra de travailler à une réforme dans le respect des partenaires.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous l'aurez compris: mon groupe soutient fermement une épure socioresponsable. Nous restons conscients que les combats les plus âpres sont probablement devant nous, qu'il s'agisse d'obtenir les recettes qui nous sont dues ou de faire entendre notre point de vue à l'échelon européen afin d'assouplir un carcan budgétaire inapproprié.

Nous voulons protéger et développer notre entité, dont les recettes baissent au rythme de la dégradation des paramètres macro-économiques

alors même que ses dépenses, indispensables au profit du capital humain, conditionnent la relance.

L'investissement est la seule voie raisonnable. Forts de l'harmonie qui se dégage des priorités communes que nous nous sommes fixées, nous aborderons les chantiers à venir avec la conviction d'être à la hauteur des défis de cette société que le groupe socialiste veut inclusive, innovante et solidaire. Cette première étape, bien qu'elle en annonce d'autres, a d'ores et déjà démontré notre capacité à mobiliser nos ressources pour des causes justes et nécessaires.

Bénédicte, Caroline, Valérie, Frédéric, Pierre-Yves, Matteo, avec vous, chers camarades, le groupe socialiste va se retrousser les manches, rencontrer les travailleurs et les travailleuses sur le terrain, et proposer concrètement, tout au long de cette législature, des actions positives au bénéfice de tous les francophones.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, chers amis, chacun en vos titres et qualité puisque c'est la nouvelle règle ici, sachez que je salue chacun de vous par son prénom pour reconnaître votre expérience de vie et votre apport à la démocratie.

C'est donc la première fois au cours de cette législature que nous sommes amenés à réaliser un exercice budgétaire au sein de cette assemblée. Certains considèrent parfois qu'il s'agit d'un exercice purement arithmétique. J'ai pour habitude d'opposer un démenti fort et assez catégorique à ce genre de résumé. Cependant, à la lecture de l'ajustement budgétaire, je dois bien avouer que je suis nettement moins certaine de cette ambition, voire de cette volonté. Un budget doit se vouloir la concrétisation d'une politique menée par un gouvernement. Une concrétisation dans les chiffres, avec la capacité pour tout un chacun d'y retrouver une traduction quantitative de choix politiques assumés.

Votre ajustement budgétaire s'est quant à lui limité à un exercice purement technique tant pour les dépenses que pour les recettes. À une exception près, que je tiens à saluer en disant combien nous l'apprécions, à savoir le début du rattrapage des retards pour le remboursement des frais de déplacement des enseignants, rattrapage qui se poursuit d'ailleurs en 2020. Le reste n'est qu'une copie du budget initial agrémentée de changements soit demandés par l'administration, soit visant à s'assurer du respect strict de la spécialité budgétaire, soit permettant de concrétiser des engagements antérieurs, soit dans le but de mettre en œuvre des décisions antérieures, ce dont nous vous sommes gré.

Vous ne vous étonnez pas que cette manière de procéder nous a fortément étonnés, parce

que l'écart entre le menu et l'assiette est énorme. Monsieur le ministre du Budget a été servi plat après plat, amuse-gueule après mise en bouche par notre maître d'hôtel des Finances, André Antoine.

Nous nous sommes donc dit que si nous ne trouvions pas le menu dans l'ajustement budgétaire, notre appétit allait être satisfait par le budget initial 2020. Vu votre arrivée récente aux commandes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvions parfaitement comprendre que l'ajustement soit technique, tout en espérant que le budget initial constituerait votre première œuvre politique majeure. Nous avons dû déchanter quelque peu, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, on nous avait promis à maintes reprises des réformes basculantes, surtout durant l'été. Telle une chanson douce d'un festival de promesses. Nous avons déjà éprouvé quelques difficultés à trouver la bascule dans votre Déclaration de politique communautaire, mais nous n'en trouvons vraiment aucune trace dans le budget 2020. Ou alors, faut-il considérer que le report d'un an, à ce stade, de la formation initiale des enseignants constitue une réforme basculante? Doit-on aussi considérer la récente suspension de la réforme MILAC, pour des motifs qui ne sont pas réellement fondés, comme une réforme basculante? Cette réforme est le fruit de cinq années de travail au sein de l'ONE et d'une concertation construite avec les acteurs de terrain. L'avis positif du Conseil d'avis qui conclut ce travail en est la preuve. Mettre au frigo cette réforme tant qualitative que quantitative relève d'un manque de courage politique.

Pas de réformes basculantes. Pas de maîtrise des finances, malgré tout le talent que votre grand argentier déploie dans ce gouvernement pour tenir un discours rassurant et, oserai-je dire, empreint d'une certaine forme de détachement. Monsieur le Ministre, votre bonhomie constitue sans aucun doute votre premier atout pour justifier la trajectoire budgétaire. Cependant, l'absence de trajectoire d'assainissement budgétaire et l'explosion de la dette qui se profile à l'horizon 2024 et que vous nous avez confirmée lors de la dernière séance de la Commission du Budget, sont réellement inquiétantes.

Avec mes collègues du groupe cdH, je suis convaincue de la pertinence de cette institution qui est nécessaire pour donner un destin francophone à ce pays, à l'heure où nous n'avons toujours pas de gouvernement fédéral de plein exercice depuis plus d'un an. Nous ne sommes pas réunis ici pour fêter ce triste anniversaire. Nous devons davantage faire preuve d'un sens des responsabilités en assurant de la viabilité de notre institution, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le cadre financier et budgétaire que vous présentez ne va pas dans ce sens. Certains membres du gouvernement ont fait des déclarations fortes, et même très fortes, sur la volonté

d'organiser des politiques croisées avec les régions. Or ces déclarations ne sont pas traduites dans les chiffres. Cela n'augure rien de bon pour 2020.

Dans notre désenchantement, nous avons cependant des lueurs d'espoir. Il est bon de les souligner. La plus importante est évidemment votre volonté de poursuivre le Pacte pour un enseignement d'excellence. Mais, là aussi, nous nourrissons des craintes lorsque nous constatons les reports successifs de l'approbation par le gouvernement de la note d'orientation de la ministre de l'Éducation, Mme Désir, sur les activités «orientantes» du tronc commun. De même pour le report de la note de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Glatigny, sur la réforme de la formation initiale des enseignants. Tout cela n'augure rien de bon pour la suite des négociations ni pour la pérennisation des décisions à prendre dans le cadre du Pacte d'excellence; ma collègue Marie-Martine Schyns y reviendra.

Je tiens néanmoins à souligner que vous avez prévu les moyens budgétaires et assuré la trajectoire. Les avancées concernant la gratuité doivent être garanties avant tout durant le temps scolaire. Le Pacte est une volonté de prendre en compte les difficultés de notre enseignement et d'y apporter une réponse globale.

Soyons de bon compte, hormis la poursuite du Pacte pour un enseignement d'excellence, d'autres lueurs positives apparaissent dans votre budget. L'enveloppe de 5 millions pour le renforcement des acteurs socioculturels en est un premier exemple. Nous aurions aimé, évidemment, avoir des réponses à nos questions sur l'affectation de cette somme. En l'état, cela ressemble plutôt à un chèque en blanc. Mais nous attendrons avec impatience les décisions que vous comptez prendre et la manière dont vous utiliserez ces 5 millions pour l'ensemble des acteurs du champ culturel.

Une autre lueur concerne l'enseignement supérieur qui connaît l'amorce d'un financement complémentaire de 5 millions. Ce montant symbolique ne permet pas de parler de refinancement, même si vous le vendez ainsi. Cependant il sera indispensable au vu de la fréquentation en hausse de nos universités et des hautes écoles. Mais la clé de répartition, elle, n'est pas encore connue. Là encore, nous devons attendre soit l'ajustement, soit plusieurs mois. Plus tôt serait préférable; j'aime à rappeler que pour l'enseignement obligatoire, comme pour l'enseignement supérieur, les années se comptent un peu différemment. Si l'on doit attendre l'ajustement du mois de mai, il y a de fortes chances qu'aucune mesure ne s'appliquera dès la rentrée de 2020.

Ces 5 millions sont l'amorce de votre volonté annoncée d'un refinancement de 50 millions. En réalité il ne s'agit pas d'un refinancement, mais une manière de réduire le définancement qui date

de plusieurs années! En témoignent aussi, si j'ose le dire, les nouvelles inscriptions de cette année académique: 10 % d'étudiants supplémentaires sont annoncés alors que la hausse des allocations de fonctionnement prévue est seulement de 0,4 % pour l'ensemble des universités et des hautes écoles.

Parmi les autres enjeux, n'oublions pas, comme le relevait André Antoine, qu'un primo-inscrit sur cinq n'a pas obtenu son diplôme secondaire en Belgique. Une plus grande contribution des étudiants étrangers semble désormais nécessaire tant les vertus de notre système les attirent. Cependant, sur cette question, nous constatons des signaux contradictoires au sein de la majorité: si la DPC prévoit prudemment que «Le Gouvernement étudiera la possibilité de renforcer la participation des étudiants étrangers», des voix se font entendre pour supprimer l'augmentation des droits d'inscription majorés pour les étudiants non européens, qui avait pourtant été décidée sous la précédente législature. Plusieurs membres du monde académique ont par ailleurs proposé des pistes de mesures intéressantes qui mériteraient d'être étudiées par le gouvernement.

Si l'école et l'enseignement supérieur en général sont des lieux essentiels d'apprentissage et d'engagement, l'engagement volontaire, en particulier des jeunes, leur confère une formation de citoyens responsables et critiques. Dans notre conception de la chose publique, nous aimons les principes d'échange et de réciprocité entre les opérateurs: chacun, en fonction de ses missions, joue un rôle prépondérant. Le secteur associatif est porté par de nombreux volontaires: ils sont plus d'un million et demi pour l'ensemble de la Belgique et forment un maillon indispensable pour l'action du secteur associatif et de la société civile. Ces volontaires consacrent un temps précieux à s'investir pour les autres, leur action doit être mieux valorisée et respectée. Cela passe concrètement par la reconnaissance des activités et des missions portées par les organisations de jeunesse au sein de la Communauté française.

Pour cette raison, à l'issue de mon intervention, nous déposerons un premier amendement afin d'envoyer un signal aux organisations de jeunesse pour que celles-ci puissent réellement disposer des moyens de porter et de développer leurs missions. Il manque en effet 500 000 euros pour financer les décrets «Jeunesse».

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, une réforme d'ampleur a été menée ces dernières années. Il faut désormais laisser aux opérateurs de terrain le temps nécessaire pour intégrer les changements intervenus dans le Code de l'aide à la jeunesse. Le refinancement décidé durant la législature précédente porte ses fruits, lentement mais sûrement. Nous pouvons tous nous en réjouir, tant les besoins de ce secteur sont multiples et appellent des réponses concrètes.

Je souhaiterais néanmoins souligner l'importance de renforcer les structures existantes avant de songer à en développer d'autres, complémentaires et parfois difficilement identifiables par les bénéficiaires. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de pérenniser les actions qui fonctionnent et d'offrir aux acteurs de terrain les moyens de remplir leurs missions premières.

En matière de relations internationales, le menu proposé semblait consistant avec notamment le développement d'une nouvelle Francophonie, un renforcement de notre participation au budget de TV5Monde et le développement d'un *Erasmus* francophone. Force est de constater que leur traduction budgétaire est à nouveau décevante puisque la légère augmentation prévue ne permettra même pas de compenser l'indexation des salaires de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Cela signifie surtout qu'il faudra sans doute faire des économies au détriment des actions à mener.

Dans cette intervention, je ne m'attarderai pas sur les politiques culturelles, audiovisuelles et de l'enfance. Mes excellents collègues, Messieurs Dispa et Collin s'en chargeront. Je souhaiterais cependant évoquer un enjeu crucial pour la liberté d'expression, valeur fondamentale pour notre institution au cœur des matières éducatives, culturelles et personnalisables. Je veux bien entendu parler de la liberté de la presse et de la traduction concrète de l'exercice de cette liberté par le biais des aides à la presse. Les difficultés rencontrées par ce secteur sont multiples. Je ne reviendrai pas ici sur chacune d'entre elles ni sur les difficultés majeures des éditions de l'Avenir souvent évoquées dans cette assemblée et dans d'autres parlements. Le gouvernement précédent avait décidé d'octroyer un million d'euros supplémentaire en 2019. Je me réjouissais de lire dans votre exposé budgétaire que vous poursuiviez le même objectif. Ma déception fut grande de ne pas trouver trace de ce financement complémentaire dans votre tableau budgétaire. En conséquence, nous vous proposons un deuxième amendement pour réconcilier vos discours et vos actes en inscrivant un million supplémentaire d'aide à la presse conformément aux décisions antérieures et à votre discours. Je ne voulais en effet y voir qu'un oubli de votre part.

Autre étonnement à la lecture du budget: le manque de solidarité au sein même du gouvernement sur la répartition des tâches. Il est vrai, Messieurs, que les trois femmes qui composent ce gouvernement ont des responsabilités et un portefeuille particulièrement étendu. Il était d'usage dans d'autres gouvernements auxquels j'ai participé qu'à l'intérieur des familles politiques, voire des gouvernements, on examine les besoins des équipes composant les différents cabinets afin de doter ces derniers de budgets permettant de répondre à leurs besoins. Je m'attendais donc à voir des glissements entre les budgets des deux ministres masculins du gouvernement en direction des budgets de leurs trois collègues féminines,

afin de leur permettre d'être entourées et soutenues par des équipes adéquates au vu de l'ampleur de leurs compétences.

Je souhaiterais également attirer votre attention, Monsieur le Ministre-Président, sur une erreur majeure relevée dans ce budget. Celle qui vise à gonfler de manière considérable la dotation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), c'est-à-dire d'un seul réseau, que ce soit directement ou par le biais de l'application d'une formule de calcul plus favorable aux écoles relevant du réseau WBE de la Communauté française. Ce faisant, vous rompez les équilibres de l'accord majeur de financement en vigueur depuis le Pacte scolaire et les accords de la Saint-Boniface, et ce, au détriment de l'ensemble de l'enseignement subventionné communal, provincial et libre. Vous avez vous-même reconnu que cette décision fut compliquée pour vous et vous l'avez mise sur le compte d'un héritage de la précédente législature. Ce n'est pas exact et je tiens à le souligner: cette décision n'avait pas été prise précédemment. Vous avez eu le courage, avec nous, de permettre la création de WBE, démarche essentielle pour relancer l'enseignement organisé par la Communauté française.

La viabilité et la qualité de ce réseau nous sont aussi chers qu'à n'importe quel autre groupe de ce parlement. Vous l'avez fait dans un cadre budgétaire connu et équilibré. Mais votre décision vient de rompre cet équilibre et fragiliser la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence et des accords équilibrés. Elle est donc profondément dommageable.

Nous vous permettons d'éviter cette erreur en octroyant une enveloppe complémentaire à tout l'enseignement subventionné par le biais d'un troisième et dernier amendement que je déposerai. Je vous invite donc à ne pas rompre les équilibres négociés par les acteurs de terrain.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, chers amis, ce budget de l'année 2020 est, pour nous, celui d'un rendez-vous manqué. Il est manqué parce que vos réformes annoncées et attendues ne sont pas suivies d'effet. Il est manqué parce que, de votre aveu même, le vrai rendez-vous sera à l'ajustement. Nous aurons alors perdu une année de législature pour la mise en œuvre de mesures essentielles au développement de l'enseignement. Il est manqué parce qu'aucune orientation marquante n'y figure, alors que vous aviez ouvert des aspirations citoyennes nombreuses. Il est manqué parce que vous reportez et videz de leur essence des réformes indispensables pour combattre des inégalités dès la plus petite enfance. Il est manqué, enfin, parce que vous rompez des équilibres importants. Pour tous ces manquements, nous ne pourrions évidemment pas vous soutenir. Néanmoins, nous prendrons rendez-vous le plus rapidement possible, et j'espère que, vous aussi, vous

prenez rendez-vous avec tous les francophones pour répondre aux promesses que vous leur avez faites.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je veux revenir sur les bâtiments scolaires et sur d'autres questions liées à l'enseignement.

Il y a quinze jours, nous avons pu constater, à la lecture des résultats de la dernière étude du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), que les compétences, le redoublement et les inégalités entre élèves sont des indicateurs dont nous devons tenir compte. Les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence désiraient contribuer à une école plus inclusive et plus attentive aux besoins des enfants, une école qui veut détecter ses propres faiblesses et y remédier dûment afin de réduire le taux d'échec. Ces objectifs, Mesdames et Messieurs les Ministres, doivent être atteints grâce à vos budgets.

Sur le plan strictement budgétaire, je veux d'ailleurs remercier Mme Désir et M. Daerden pour les réponses qu'ils ont données en commission. J'ai laissé à ma collègue, Alda Greoli, le soin de vous adresser nos commentaires sur la dotation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Pour avoir vécu les différentes négociations, je me demande toutefois quels arguments ont pu convaincre l'un des partenaires de la majorité qui, il y a moins d'un an, hurlait au «mammouth». Quoi qu'il en soit, nous avons déposé un amendement ce sujet.

Monsieur Daerden, notre groupe a bien pris note du maintien du budget annuel récurrent en faveur des bâtiments scolaires. Ce dernier a même été légèrement augmenté pour permettre la création d'extensions et de nouvelles places dans les écoles des zones en tension démographique. Le gouvernement a déterminé celles-ci, en vue du prochain appel à projets. Nous attendons impatiemment la publication de l'arrêté, ainsi que celle de la circulaire. En effet, elles pourront informer les pouvoirs organisateurs qui s'interrogent sur l'emplacement de ces zones. Il existe déjà un mois de décalage avec les années précédentes et, comme vous le savez, le délai d'introduction est fixé par décret. Si le retard s'accroît, il faudra envisager une modification du décret pour garantir la sécurité juridique de l'appel à projets et des décisions qui seront prises par le gouvernement. J'espère que vous pourrez nous apporter des précisions à ce sujet.

Le deuxième point que je voudrais aborder est la rénovation des bâtiments existants. Visiter des bâtiments est important. Cela permet de prendre conscience de certaines situations parfois très interpellantes, que l'administration connaît bien et pour lesquelles des budgets ont été progressivement prévus d'année en année. Cependant, avoir les budgets n'est pas toujours suffisant. Il faut

aussi assurer le montage et le suivi des dossiers. J'attire ici votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que vous disposez de deux leviers: celui des bâtiments scolaires et celui de la fonction publique. Or, la situation de la direction régionale des infrastructures à Bruxelles n'est pas simple.

Madame Désir, la pénurie des enseignants est une question primordiale. Vous nous avez parlé de pistes de solutions complémentaires aux mesures qui ont déjà été adoptées précédemment. La pénurie commence à s'installer, même s'il ne faut pas généraliser. Elle est concentrée à certains endroits et dans certaines disciplines. Néanmoins, il ne faut vraiment pas traîner si nous voulons adopter des mesures pouvant entrer en vigueur en septembre prochain.

À ce propos, il me semble vraiment indispensable de créer le groupe de travail interréseaux concernant la stabilisation des enseignants au sein d'un même pouvoir organisateur. C'est en mettant tous les réseaux autour de la table que nous pourrions avancer sur la fameuse question des 90 jours.

Votre collègue chargée de l'enseignement supérieur n'est pas présente dans notre hémicycle, mais je voudrais que vous lui transmettiez un message: il ne faudrait pas reporter aux calendes grecques vos propositions concernant la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE).

Cette dernière est fortement liée au Pacte et à la valorisation des professeurs. Nous devons en poursuivre les objectifs conjointement. Les futurs enseignants apprendront dans l'enseignement supérieur comment mieux enseigner aux élèves et à transmettre les contenus, les compétences des futurs référentiels. Ce point n'est peut-être pas à considérer uniquement du point de vue budgétaire, mais d'importantes discussions auront lieu sur la question des barèmes, que nous ne pouvons pas reporter.

Par ailleurs, rendre cohérentes les matières que les enseignants apprendront et enseigneront à leurs élèves est nécessaire. Nous devons travailler sur les futurs référentiels et le contenu de la FIE avec la COCOFIE (Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit), qui regroupe des acteurs des enseignements supérieur et secondaire.

Ensuite, vous nous avez annoncé des reports en 2021 concernant les centres psycho-médico-sociaux et les pôles territoriaux. Je peux comprendre ce retard vu le rythme important des travaux du Pacte. En revanche, nous devons rapidement informer les opérateurs des décisions prises. Ils doivent être au courant des changements qui les concernent.

Enfin, votre budget donne la possibilité à des enseignants d'obtenir un master et de bénéficier du barème 501 sous certaines conditions. L'une

d'elles est de créer un module pour tous les niveaux. Tant que celui-ci n'est pas établi, les professeurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) qui ont obtenu un master ne peuvent pas avoir accès au nouveau barème. Cette prévision dans votre budget, liée à un décret adopté à la fin de la dernière législature, est une belle avancée. Cependant, il convient que cette mesure soit applicable à l'ESAHR.

Lors des discussions en commission, vous nous aviez dit qu'il pourrait être opportun de réfléchir plus longuement à l'encadrement différencié. Je vous informe que le Service général de l'inspection a déjà travaillé sur le sujet et qu'il existe des outils statistiques qui rendent plus précis l'indice socioéconomique de nos élèves. J'imagine que ces outils feront l'objet de débats ultérieurs dans le cadre des plans de pilotage, mais je vous encourage déjà à les utiliser.

En conclusion, j'attire votre attention, Monsieur Daerden et Madame Désir, sur certains points et j'encourage à poursuivre votre action en faveur la rénovation des bâtiments scolaires ainsi que sur les différentes mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence.

M. le président. – La parole est à M. Collin.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre Glatigny, je ne vous parlerai pas de sport, même si j'aurais pu répéter les propos que j'ai tenus en commission et rappeler que le sport figure encore une fois parmi les dernières priorités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez sûre que je poursuivrai mon engagement politique en faveur des sportifs, amateurs comme professionnels.

Je m'attarderai aujourd'hui sur la situation préoccupante de nos télévisions locales, Madame la Ministre Linard. Citoyens souvent engagés dans des associations locales ou mandataires, chacun des membres de cette assemblée mesure la plus-value des télévisions locales dans la vie quotidienne de sa région. Elles créent un lien social, valorisent les talents des plus petites associations, des petits clubs sportifs. Elles assurent la publicité des événements organisés par les centres culturels et par les artistes amateurs. Elles sont un vecteur d'expression politique et citoyenne sur l'actualité de nos communes, de nos provinces, de nos bassins de vie. En résumé, elles partagent une information de proximité que les médias d'un monde globalisé ont progressivement délaissée.

Les audiences reflètent ce besoin de proximité. TV Lux, en tête des télé locales avec Notélé, touche 67 % de la population de sa zone de couverture. Le nombre de visiteurs sur son site internet a augmenté de 35 % en un an. Elle produit également plus de 300 heures de programmes originaux par an. Chacune et chacun tient à sa télé locale. Sabine, Germain, Stéphane, Marie, Benoît, André, Christophe... tout le monde regarde sa télé locale.

Pourtant, la situation financière des télévisions locales inquiète et hypothèque la poursuite de leur activité. Cinq des douze télévisions locales que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles ont présenté des comptes pour l'année 2018 dont le déficit varie entre 98 000 euros et 300 000 euros. Certaines accumulent de tels résultats depuis plusieurs années. Chacune des télévisions locales est confrontée à des réalités budgétaires propres. Certaines souffrent de l'absence de contribution des communes ou d'une contribution insuffisante. D'autres ont une zone de couverture plus large que celle des autres, ce qui n'est pas pris en compte dans le modèle de financement. C'est le cas de TV Lux, qui couvre à elle seule 27 % du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, plusieurs doivent assumer de plus lourdes charges pour assurer leur transition numérique. Les télévisions locales sont ainsi contraintes à des mesures d'économie, tantôt souhaitables, comme la mutualisation de moyens entre elles et avec la RTBF, tantôt regrettables, telles la diminution de la production propre et la réduction du personnel.

Au début de ce mois, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié le bilan transversal des télévisions locales pour l'année 2018. Il constate qu'elles respectent leurs obligations malgré un contexte économique difficile pour le secteur audiovisuel. Les manquements constatés portent essentiellement sur leurs missions d'information et d'éducation permanente. Cela interpelle, tant ces missions doivent être au cœur de l'activité d'un média de service public. Pour assurer leur production propre et prendre des mesures en faveur de l'accessibilité, de la transition numérique et du déploiement des télévisions locales sur les médias sociaux, le CSA invite à dégager de nouvelles synergies créatives et financières entre les éditeurs de service public. Dans son dernier mémorandum, la Fédération des télévisions locales (FTL) souligne la nécessité de poursuivre de telles synergies. Pour qu'elles soient réalisables et en sachant qu'elles ne seront pas suffisantes, la FTL demande un appui financier supplémentaire de la Communauté française de l'ordre de 1 800 000 euros, ainsi qu'un soutien structurel des Régions afin de soutenir notamment la transition numérique. Au regard des moyens complémentaires alloués à l'audiovisuel public au niveau communautaire, la demande des éditeurs locaux m'apparaît légitime.

Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre des Médias, dans le budget initial de 2020, la subvention des télévisions locales a été majorée de 150 000 euros. Cela n'est pas le résultat d'une volonté du nouveau gouvernement de répondre à la demande du secteur, puisque ces moyens proviennent du fonds de compensation qui a été créé en 2011 et qui s'éteindra en 2021. Qu'en sera-t-il donc pour la suite? À ce stade, les besoins du secteur n'ont pas été entendus. La situation est même pire, car vous n'avez pas indexé

la subvention prévue par le décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (décret «SMA»). Vous affirmez nous présenter aujourd'hui un budget technique; le véritable budget sera présenté lors de l'ajustement. Je vous invite dès lors à prendre en considération les besoins importants et légitimes exprimés par les télévisions locales.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame Linard, mes propos s'inscrivent dans la continuité et la cohérence des remarques exprimées sur l'ajustement budgétaire 2019 et surtout sur le budget 2020. Vous avez endossé des responsabilités importantes, en devenant la nouvelle ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. Dans tous ces secteurs, vous avez suscité un espoir. Vous êtes une femme, vous êtes jeune et vous êtes dynamique. À la différence de votre prédécesseure, vous êtes écologiste ainsi que porteuse d'une nouvelle DPC et d'un changement de majorité.

Ces éléments pouvaient susciter une certaine attente, mais quelle déception à l'examen du budget 2020! Nous tous qui pensions que le budget 2020 serait l'acte I de la nouvelle majorité et de votre prise de responsabilité, nous avons bien dû constater, après douze heures de débat en commission, qu'il s'agissait plutôt de l'acte final du gouvernement précédent. Tous ceux qui pensaient que le budget 2020 allait traduire la DPC se sont rendu compte que ce sont de belles paroles et que les chiffres ne suivent pas. Tous ceux qui espéraient une petite touche verte dans ce budget 2020 ont déchanté. Il n'y a pas la moindre empreinte écologique dans votre budget. Pourtant, il y avait matière à introduire quelques changements. La maquette budgétaire comporte quelques articles qui sont généralement affectés à des investissements économiseurs d'énergie dans le secteur des infrastructures culturelles. Un tel article pour une ministre Ecolo aurait pu donner lieu à un réinvestissement. Pas un euro, rien!

Dans le budget dédié à l'ONE, nous attendions des montants majorés pour la lutte en faveur des familles précarisées ou pour les services périnataux, comme annoncé dans la DPC... mais rien de tel! Pas un euro supplémentaire non plus pour les droits des femmes dont vous soulignez l'importance, à juste titre! Nous aurions pu nous réjouir d'un article «politique nouvelle» avant de constater qu'il concernait des engagements pris en 2012 et ne comportait rien de nouveau.

Le souffle de la DPC ne se retrouve pas dans le budget qui ne présente ni nouveauté ni marqueur vert. Je m'en étonne, car des parlementaires de la majorité ont déclaré qu'il était urgent d'attendre, qu'il ne fallait surtout pas se précipiter... Je pensais que vous étiez une ministre habitée par une certaine urgence, à tout le moins climatique, même si l'urgence peut se décliner

dans d'autres secteurs... Votre immobilisme est interpellant.

Comment qualifier votre budget? Nous aurions espéré un peu d'imagination au pouvoir. Nous n'avons pas de pétrole, pas d'argent, mais nous pourrions avoir quelques idées! Ce n'est pas le cas. À défaut d'un tel slogan, nous pourrions nous attendre à autre chose comme le changement dans la continuité qui amènerait quelques accents nouveaux. Pas du tout! Il s'agit plutôt de la continuité dans la continuité.

Nous avons entendu plusieurs parlementaires vous remercier chaleureusement d'avoir maintenu les crédits. Ensuite, le débat qui a suivi à propos de l'article sur les arts culinaires était révélateur. Certains membres de la majorité se sont offusqués des 50 000 euros investis dans les arts culinaires. La culture se limite-t-elle aux institutions reconnues comme telles ou bien concerne-t-elle aussi la vie quotidienne et ce qui se passe dans l'assiette? Les arts culinaires sont-ils un art? Ce débat aurait pu être amorcé, mais il n'a pas eu lieu. La majorité a dénoncé cette inscription au budget qui aurait apparemment beaucoup choqué le secteur culturel. Elle figure malgré tout dans le budget 2020. Cet épisode est assez révélateur du budget dans son ensemble: aucune nouveauté, aucun libellé qui change... nous sommes dans le *statu quo*!

Vous avez prétendu manquer de temps pour l'élaboration de ce budget. Si cet argument peut être valable pour l'ajustement du budget 2019, il ne tient pas pour le budget 2020. Même s'il n'y a plus de double casquette au niveau des deux gouvernements régional et communautaire et que chacun applique sa propre méthodologie, les parlementaires qui siègent dans les deux assemblées sont capables de comparer. À la Région wallonne, les choix sont posés, les nouvelles enveloppes apparaissent, les budgets sont supprimés. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, votre budget n'est qu'un simple copier-coller, Madame la Ministre.

Le budget 2020 est identique au budget 2019. Les seuls changements sont l'indexation des dépenses décrétales, décidée précédemment, l'intégration des décisions du gouvernement précédent et les cinq nouveaux millions d'euros. Votre budget est un hommage à celui de votre prédécesseur. Je pourrais m'en réjouir, mais j'y vois un paradoxe pour une nouvelle majorité qui se veut porteuse de changement. Madame Greoli, l'actuelle majorité tenait, sous la précédente législature, un discours ambigu à votre égard. La politique menée ne semblait pas bonne dans bien des domaines, mais le gouvernement actuel la poursuit. Les décisions étaient contestables, mais le gouvernement actuel décide néanmoins de les appliquer. L'héritage est lourd à porter, mais le gouvernement actuel l'assume intégralement.

Je me réjouis des cinq millions d'euros dédiés au développement de la politique culturelle. J'y vois moins un signe d'Ecolo que votre marque,

Monsieur Daerden, de très habile ministre du Budget. Vous avez concédé cinq millions pour le MR et cinq millions pour Ecolo afin de vous occuper du reste. La stratégie était d'utiliser ces deux enveloppes budgétaires pour anesthésier vos partenaires gouvernementaux. Vous avez calmé leur appétit et clos ainsi les négociations sans trop de difficultés. Vous perpétuez, à cet égard, l'habileté héritée de votre père et auquel je rends hommage.

Un budget de cinq millions d'euros, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas le Pérou non plus! La majoration 2019 des crédits en faveur de la RTBF montait, elle, à près de 11 millions d'euros et les dotations en faveur de l'ONE avaient été augmentées, en 2019, de 45 millions d'euros. À quoi serviront ces cinq millions pour la politique culturelle?

Cette somme n'est toutefois pas colossale. Qu'en ferez-vous? Nous n'avons pas reçu beaucoup de réponses à ce sujet. Vous avez simplement circonscrit le champ des bénéficiaires aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques et aux centres culturels. Cela nous semble déjà contestable, puisque de nombreux secteurs ne bénéficient d'aucun refinancement, dont ceux des arts plastiques et du patrimoine. Soit, c'est votre choix! Comptez-vous lancer un appel à projets? Injecterez-vous ces crédits dans les postes de subventionnement classiques? Vous nous avez répondu que vous poseriez la question à l'administration. C'est un peu comme si vous ne saviez que faire de ce cadeau du ministre du Budget.

Nous nous retrouverons à l'ajustement budgétaire annoncé en réunion de commission, qui devrait avoir lieu plus tôt que d'habitude. Reste la vraie question qui n'a pas du tout été réglée en commission. Que ferez-vous lors de cet ajustement? Comptez-vous répartir des marges ou partager les efforts? C'est la question fondamentale que les secteurs se posent. Vous devrez alors établir des arbitrages, ce que vous n'avez manifestement pas fait lors de l'élaboration du budget 2020. Choisir, c'est renoncer! Au moment de cet ajustement, vous devrez nous apprendre vos choix et vos renoncements. En attendant, nous nous contenterons simplement de constater *la statu quo*.

Quelles priorités pourraient se dégager pour la politique culturelle, la politique du secteur de l'enfance, des médias, et, en général, la politique menée pour l'ensemble des compétences du gouvernement de la Fédération? J'ai quelques questions d'ordre politique à vous poser, même si vous avez voulu un exercice purement technique. Il est d'ailleurs indiqué dans votre note de politique générale qu'il ne s'agit pas d'une note de politique générale! Comme s'il n'était pas question de vous attribuer la moindre décision à caractère politique.

Il n'empêche que la politique vous rattrapera d'une manière ou d'une autre et le plus tôt sera le

mieux! Ma première question concerne la réforme MILAC. Sur le plan budgétaire, je suis rassuré. Les crédits annoncés sont inscrits dans les budgets. Vous nous avez dit que près de 7 millions d'euros étaient ajoutés pour l'année 2020 à la dotation de l'ONE. Vous avez aussi indiqué que 14 millions du budget de l'ONE sont mobilisables pour la mise en œuvre de la réforme MILAC. L'administrateur général a confirmé cette somme et je m'en réjouis.

Cependant, comment interpréter la récente décision du gouvernement de suspendre certains aspects de cette réforme? Je souhaite entendre votre réponse. Vous savez que cette réforme est le fruit d'une large concertation réunissant de nombreux intervenants et qu'elle repose sur un équilibre global. Je consens à ce que vous révisiez la réforme, mais prenez garde de ne pas menacer la cohérence de l'ensemble en suspendant certaines mesures. Je souhaiterais, indépendamment des questions budgétaires, Madame la Ministre, savoir dans quelle mesure vous comptez réorienter cette réforme ou pas.

Mon autre question concerne la réduction de la publicité à la RTBF, sujet que vous n'avez pas abordé. Selon quel calendrier l'appliquerez-vous? Quelle sera l'ampleur de cette diminution et dans quels délais?

M. le président. – Pour que le temps imparti soit respecté, j'aimerais que vous clôturiez.

M. Benoît Dispa (cdH). – J'en arrive à ma conclusion. Concernant les aides à la presse, vous avez annoncé une réforme. Quelles initiatives prendrez-vous prochainement?

M. le président. – Je regrette, il ne s'agit pas d'une conclusion, mais d'un ajout. Vous avez eu suffisamment de temps. Par conséquent, je vous demande de terminer.

M. Benoît Dispa (cdH). – Quel soutien au cinéma belge, qui est en peine de refinancement, apporterez-vous? Quelle politique de gratuité mènerez-vous dans les institutions culturelles? Comment la déclinerez-vous dans ce secteur? Voilà quelques questions que je vous repose, faute d'avoir obtenu des réponses au sein de la commission.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Nous avons bien entendu les critiques parfois acerbes de l'opposition et nous nous y attendions évidemment. C'est le jeu de la majorité et de l'opposition. Toutefois, nous aurions espéré un peu plus de pondération de la part de certains. Par conséquent, je ne résisterai pas à la tentation de remettre les pendules à l'heure ou de rafraîchir la mémoire de ceux que guette l'amnésie. À ce propos, voici une citation de l'écrivain Éric-Emmanuel Schmitt qui correspond à bien des égards à ce que nous avons entendu de l'opposition jusqu'à présent: «C'est

étrange une amnésie. Comme une réponse à une question qu'on ignore.»

L'histoire a ses droits! La dette brute consolidée de la Fédération Wallonie-Bruxelles est passée de 5 à 8 millions d'euros depuis 2011. Qui pourrait le contester? Toutefois, celle-ci n'a évidemment pas fleuri hors saison, en plein automne 2019. Elle a été alimentée par un déficit public indompté depuis des années et le lancement de chantiers de long terme dépourvus de toute assise financière.

La situation est difficile, catastrophique selon l'opposition. J'invite chacun à tenir un discours responsable et à oser la retenue dans ces circonstances. Car il faut faire preuve de retenue, vu l'étendue des problèmes à résoudre et des solutions à trouver.

Pour vous en donner une illustration, ce lundi, à la demande de quelques syndicats, plusieurs députés et moi-même avons visité l'Athénée royal Uccle 2 en compagnie des ministres Daerden et Désir. Les enseignants, à qui l'on demande de mettre en œuvre le fameux Pacte pour un enseignement d'excellence, qui sont injustement pointés du doigt à chaque résultat d'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), s'inquiètent, eux aussi, de l'état de délabrement de leur bâtiment. Ils ont exprimé leur gêne à recevoir les parents le jour de l'inscription de leurs enfants à l'école. Ils ont exprimé leur malaise à enseigner aux jeunes la préservation de l'environnement dans un bâtiment devenu, faute d'entretien, une passoire énergétique.

Cette situation perdure depuis de trop longues années et concerne d'autres écoles de la Fédération, particulièrement à Bruxelles et dans le Hainaut. Je ne doute pas que le ministre en charge en fait une priorité.

Il a d'ailleurs rappelé qu'il nous faudra faire preuve de créativité, travailler en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir et développer des partenariats, car cette urgence doit mobiliser tous les opérateurs concernés par l'enseignement et l'avenir de nos jeunes.

Face à ces constats, le groupe MR aurait pu céder à la facilité en reprenant chacune des critiques que nous avons émises en leur temps et qui se révèlent aujourd'hui fondées. Certes, nous aurions encore pu égrener le long chapelet de nos avertissements formulés au sein de ce Parlement. Toutefois, aux postures de confort, nous avons préféré la voie la plus difficile, celle de la prise de responsabilités.

Le MR prend ses responsabilités pour trouver des solutions, à la vétusté des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'abord, en vue de renforcer la qualité de l'enseignement francophone général et qualifiant ensuite, et, enfin, pour que l'origine sociale ne soit plus un frein

pour les élèves. Voilà nos motivations. Nous ne voulons pas des échanges stériles dans des assemblées parlementaires. Chers collègues, compte tenu de l'étendue des difficultés, je ne vous dirai pas que tout va bien. Mais j'ai la conviction qu'avec la nouvelle équipe en place, les défis seront relevés.

Pour en revenir au budget, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais plus particulièrement souligner trois grands motifs de satisfaction pour le MR. Ceux-ci sont autant de sources de soutien à la méthodologie de travail du gouvernement. En premier lieu, nous souscrivons à la logique visant à adopter un ajustement budgétaire «technique» et un budget initial «de transition», tous deux préalables à l'ajustement budgétaire de 2020 prévu pour le printemps et porteur de priorités fortes. Madame Greoli, il n'y aura pas de rendez-vous manqué au sein de cette assemblée.

Compte tenu des délais impartis pour fournir les comptes aux instances européennes et vu la dégradation des paramètres fondamentaux, la «clé élèves» en tête, il aurait été particulièrement imprudent de fixer des objectifs prioritaires sans adopter une stratégie d'action. En ce sens, nous nous réjouissons des engagements tenus à l'issue du conclave budgétaire, à savoir la mise sur pied de groupes de travail visant entre autres le *reporting* régulier de la gestion de la dette, l'optimisation des recettes – notamment via la «clé élèves» –, ainsi que le projet d'adoption d'un décret »WBFin II» de comptabilité publique.

Dans le contexte actuel marqué par une baisse des recettes de notre institution, l'annonce d'un budget base zéro pour la préparation de l'ajustement 2020 répond également, en tout point, à nos préoccupations. Vous l'avez récemment exprimé dans la presse, Monsieur le Ministre-Président: «On ne peut pas rester dans le brouillard. On doit pouvoir être plus efficaces dans les politiques que nous menons!» Si l'équilibre budgétaire n'est pas un objectif réaliste à atteindre pour cette législature, nous comptons sur vous pour que le gouvernement fasse preuve de créativité, de rigueur et de courage afin de faciliter les investissements tout en limitant notre endettement. L'annonce du report d'un an de la réforme initiale des enseignants illustre ce propos, tant il est nécessaire d'évaluer l'assise la plus raisonnable pour cette politique. De même, la mise en œuvre d'un pilotage et un contrôle des dépenses y afférentes dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence sont essentiels.

Notre deuxième motif de satisfaction, au cœur du budget initial 2020, concerne les premières esquisses des marqueurs de la nouvelle majorité. Le groupe MR ne boudera pas son plaisir puisqu'il s'agit d'un de nos chevaux de bataille: le refinancement de l'enseignement supérieur. Madame la Ministre Glatigny, votre premier apport de 5 millions d'euros témoigne de cette nouvelle donne qui profite aux établissements

d'enseignement, au personnel académique et aux étudiants. C'est un premier pas important dans le contexte financier délicat que nous connaissons tous, membres de l'opposition compris.

Mon groupe salue également la sanctuarisation des moyens dévolus aux secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice et du sport. C'est un signal positif adressé aux opérateurs de terrain qui mènent souvent des actions essentielles dans des conditions parfois très difficiles. Nous notons d'ailleurs que vous avez rappelé différents engagements à l'occasion de nos travaux en réunions de commission, concernant notamment l'aide à apporter aux jeunes «incassables» et la poursuite du projet de la nouvelle institution publique de la protection de la jeunesse (IPPJ) en région bruxelloise.

Enfin, au niveau de l'enseignement, nous sommes satisfaits de constater que 60 millions supplémentaires seront alloués au Pacte pour un enseignement d'excellence. Au-delà des clivages, l'intérêt des enfants doit prévaloir. C'est pourquoi je salue tout particulièrement les mesures en faveur de l'enseignement maternel qui permettront aux enfants d'entrer de bon pied dans la vie scolaire. Par ailleurs, les dispositifs d'accueil des élèves primo-arrivants ont été renforcés afin de leur offrir un parcours valorisant.

Ce budget porte également WBE sur les fonds baptismaux. Nul doute que la scission entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur permettra de revaloriser la qualité de notre enseignement en Communauté française et de le rendre plus équitable.

Une autre source de satisfaction est évidemment le soutien apporté par la ministre Glatigny au secteur du sport à l'aune des Jeux olympiques de 2020.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, en tant que garant du rayonnement de notre institution, je tiens à souligner votre engagement sur le plan international et au niveau du dialogue intrabelge. Nous nous réjouissons de l'enthousiasme et de la volonté claire dont vous faites part eu égard au positionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ainsi qu'à la promotion de la langue française. Vous préparez également un important travail d'amélioration de Wallonie-Bruxelles International (WBI) en bonne collaboration avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX). Ces deux institutions possèdent leurs propres spécificités tout en étant complémentaires.

Vous ne ménagez pas non plus vos efforts pour anticiper et contrer les effets du Brexit sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et les compétences qui lui sont chères, à savoir l'enseignement supérieur et la recherche. Chacun est libre de voir, dans les mesures adoptées par l'ensemble du gouvernement et reprises de manière exhaustive dans

les rapports de nos travaux, le verre à moitié plein ou à moitié vide. Aux esprits chagrins, je rappelle que le pouvoir exécutif est au rendez-vous des annonces du conclave budgétaire. Il ne s'est pas réfugié derrière un catalogue de bonnes intentions, mais il a bel et bien promis un budget politique au printemps.

Pour terminer, motif de satisfaction toujours, j'aimerais exprimer quelques souhaits et d'encouragements. Au-delà des montants des projets de budget en débat, au-delà du travail réalisé de manière minutieuse pour donner aux politiques essentielles de notre institution les moyens nécessaires, nous sommes surtout satisfaits de la dynamique qui prévaut au cœur de la nouvelle majorité. Mesdames et Messieurs les Ministres, vous avez eu des mots convaincants et rassurants tout au long de nos travaux en commission. Vous avez exprimé une vision responsable et ambitieuse: la vision d'un renforcement de notre institution. Vous montrez aussi votre détermination à rencontrer les opérateurs de terrain pour répondre à leurs préoccupations. Le groupe MR est particulièrement fier de participer à cet effort global et nous vous assurons de tout notre soutien. C'est donc avec détermination et optimisme que nous voterons ce budget.

M. le président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Investir dans l'enseignement supérieur, c'est investir dans l'avenir de nos jeunes et, plus largement, dans toute la société. Nelson Mandela affirmait d'ailleurs que l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. Une des mesures centrales de ce budget réside dans le premier phasage du refinancement de l'enseignement supérieur avec une provision de cinq millions d'euros inscrite à l'AB 01.06.30 «Refinancement de l'enseignement supérieur» de la division organique 40. Dans un contexte de disette financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du caractère transitoire de ce budget, cette somme est un signal fort. Cette provision est un premier pas vers le renforcement de l'enseignement supérieur. Elle sera répartie entre les universités et les hautes écoles.

Nous n'ignorons pas que ce premier phasage entre dans un refinancement structurel progressif de 50 millions d'euros à l'horizon 2024. Madame Glatigny, lucide sur les limites budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez manifesté votre détermination à le coupler à une réforme du décret «Paysage», la meilleure économie résidant dans ce qui n'est pas dépensé. Vous avez également évoqué cinq pistes de réforme dépassant largement la stricte question financière. Pour ne prendre qu'un exemple, la perte de repère de réussite ou d'échec a des conséquences sur l'épanouissement de l'étudiant et de son bien-être.

Par ailleurs, comme pour l'ajustement budgétaire de 2019, plusieurs mesures importantes de l'accord sectoriel 2019-2020 seront mises en œuvre. Je pense notamment à l'augmentation de 90 euros de la prime de fin d'année du personnel enseignant dès décembre 2020 ou à la revalorisation des bourses octroyées aux doctorants par les fonds associés au Fonds de la recherche scientifique (FNRS), au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA) et au Fonds pour la recherche en sciences humaines (FRESH), ainsi par les Fonds spéciaux de recherche (FSR) et par les actions de recherche concertées (ARC) par l'intermédiaire des universités. Pas moins de 2 millions d'euros seront affectés à cette mesure en 2020. Par ailleurs, 334 000 euros sont prévus aux moyens d'encours aux crédits pour les arriérés de paiements pour rembourser les frais de transport en commun ou ceux des déplacements entre domicile et lieu de travail des enseignants avancés par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement de promotion sociale.

Enfin, en matière d'enseignement supérieur, le gouvernement a pris la décision de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants. Autre chantier majeur de la législature, cette mesure revêt une grande importance aux yeux du groupe MR. Force est de constater que le métier d'enseignant, fondamental pour le devenir de nos enfants et de nos jeunes, est de plus en plus déserté. Le nombre d'abandons au cours de la première année d'exercice du métier est interpellant et il va sans dire qu'il faut veiller à redorer la profession. Cela étant, nous sommes également confrontés à une réalité budgétaire difficile qui implique de penser cette réforme de façon lucide et intelligente. C'est dans cet état d'esprit que le gouvernement a décidé le report d'un an de cette réforme. Le groupe MR souscrit, cela va sans dire, à cette logique.

Mesdames et Messieurs les ministres, je vous adresse mes félicitations pour votre volontarisme et votre lucidité et je conclurai par une citation de Philippe Bloch: «Investir dans la formation, l'enseignement supérieur, c'est conjuguer au présent, mais aussi au futur, le souci des hommes et le souci du résultat.»

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Il est évidemment très difficile de résumer les douze heures d'intense débat que nous avons endurées en réunion de commission il y a deux semaines. J'avais prévu d'aborder ici quelques banalités, mais après avoir entendu il y a quelques minutes M. Dispa nous dire tout le mal qu'il pensait du budget de la ministre Linard, je changerai complètement mon texte. Pour reprendre les mots que j'ai moi-même prononcés un jour à cette tribune: «Ça ose tout le cdH, c'est même à cela qu'on le reconnaît.» Ainsi, Monsieur Dispa, vous avez affirmé que la ministre

manque d'ambition et qu'elle ne fait que maintenir les crédits. Auriez-vous oublié que votre collègue cdH, Mme Milquet, s'est empressée de diminuer tous les budgets culturels de 1 % lorsqu'elle a pris les rênes de la Culture il y a cinq ans? Pire, en ce qui concerne les bibliothèques, la réduction atteignait 19 %. Aujourd'hui, non seulement la ministre et le gouvernement ne jouent pas les tontons macoutes comme l'a fait le cdH il y a cinq ans, mais Mme Linard a même obtenu 5 millions d'euros supplémentaires pour le secteur de la culture.

Vous avez demandé à quoi ces 5 millions allaient servir. Je répondrai de ce pas à cette interrogation: nous financerons les décrets que votre majorité a votés à l'époque sans en prévoir les financements. Ainsi, de beaux textes étaient envisagés, mais le budget nécessaire à leur application n'était absolument pas prévu. Voilà donc ce que nous comptons faire, Monsieur Dispa: nous refinancerons les bibliothèques, les centres culturels ou encore les centres d'expression et de créativité (CEC), qui représentent la culture de proximité et dont l'utilité ne leur a malheureusement pas valu votre attention.

En ce qui concerne les médias, trois inflexions notables figurent dans ce budget initial 2020: une augmentation de 11 273 000 euros de la dotation de la RTBF, une augmentation de 150 000 euros pour les télévisions locales et une augmentation de 50 000 euros de l'aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique. Comme vous pouvez le constater, l'évolution est loin d'être nulle, au contraire. À propos des 11 millions d'euros supplémentaires accordés à la RTBF, Madame la Ministre, j'espère sincèrement que cet argent, qui est le fruit d'un calcul d'indexation, permettra à la RTBF de cultiver, peut-être plus que par le passé, les particularités qui font sa différence par rapport aux chaînes commerciales.

J'ai d'ailleurs certaines inquiétudes à ce sujet; en effet, la RTBF est en train de supprimer plusieurs émissions comme «*Questions à la Une*» et «*Devoir d'enquête*». J'imagine que d'autres projets sont prévus; cependant, la RTBF donne parfois l'impression de fuir en avant et de s'aventurer sur les terres des chaînes de télévision commerciales. Ce n'est pas l'objectif qu'elle doit poursuivre. J'espère qu'elle consacra cette nouvelle manne à la poursuite de sa mutation technologique, dans laquelle elle a toujours excellé et dont la plateforme Auvio est un excellent exemple suivi par d'autres chaînes de télévision. Néanmoins, ce virage n'est pas terminé; en effet, pour visionner les émissions, les jeunes d'aujourd'hui préfèrent leurs smartphones à la télévision linéaire, ce qui pose question quant à l'avenir de cette dernière.

Par ailleurs, certains membres du cdH réclament davantage de moyens pour les chaînes de télévision locales. Venant d'un groupe

d'opposition, je trouve ce discours un peu facile, d'autant plus que je n'ai pas entendu de tels propos de la part des députés cdH lors des cinq années où ils siégeaient dans la majorité. Je rappelle que ces chaînes couvrent l'actualité de proximité et sont des instruments de service public au même titre que la RTBF. L'une comme les autres sont essentielles et complémentaires, la RTBF n'étant pas en mesure de faire le travail de proximité des chaînes locales. Nous devons donc faire en sorte qu'elles travaillent ensemble. Il y a d'ailleurs encore beaucoup de progrès à faire sur ce plan, Madame la Ministre. Mais avant de réclamer des moyens supplémentaires, nous devrions réfléchir à la possibilité de mutualiser les moyens actuels. Je trouve à la fois aberrant et inquiétant, par exemple, que BX1 s'installe dans les locaux voisins de ceux de la RTBF dans le futur Mediapark sans partager les infrastructures de cette dernière. Prenons plutôt exemple sur le partage des locaux entre Vivacité et TV Com à Ottignies-Louvain-la-Neuve ou entre Vivacité et TV Lux à Libramont.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Chers collègues, je vous parlerai de sport, et plus particulièrement de sport de haut niveau et des effets bénéfiques qu'il peut engendrer et sur lesquels nous comptons beaucoup. L'année 2020 s'annonce comme un grand cru en matière sportive. C'est en tout cas ce que nous souhaitons à notre pays, petit par la taille, mais grand par son talent sportif. Lorsque nous parlons de l'année sportive à venir, la plupart des gens pensent au football et à l'Euro 2020. Je ne parlerai toutefois pas de ce sport très médiatisé et professionnel, dans lequel la Fédération n'intervient pas tellement au final. J'évoquerai plutôt l'engouement qui peut naître autour du sport de haut niveau et qui rejaille ensuite.

Les Jeux olympiques et paralympiques se tiendront à Tokyo en 2020. Ils mobilisent déjà depuis de nombreux mois, voire depuis de nombreuses années, les fédérations sportives qui veillent à la bonne préparation de nos athlètes. Nous leur souhaitons évidemment une collecte importante de médailles. Les Jeux olympiques et paralympiques sont une formidable vitrine du sport, mais aussi de toutes les valeurs qu'il véhicule. Je ne citerai pas le fameux «*Citius, Altius, Fortius*» de Pierre de Coubertin!

La Fédération Wallonie-Bruxelles apporte de nouveau tout le soutien nécessaire au sport de haut niveau. Cela a d'ailleurs déjà été souligné par Mme Nikolic lors d'un débat d'actualité en séance plénière début novembre. Nous pouvons tous et toutes nous réjouir du fait que le budget porté par Mme Glatigny réponde pleinement aux besoins du milieu sportif.

Le Fonds des Sports prévoit de dépenser 834 000 euros en 2019 et un million d'euros en

2020 pour les frais de fonctionnement des centres sportifs de haut niveau. Nous pensons bien sûr à ceux de Louvain-la-Neuve et de Liège, que nous connaissons pour les disciplines qui s'y déroulent: athlétisme, rugby, natation, badminton, handball... Par ailleurs, ce budget prévoit également 900 000 euros pour la subvention 2020 au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et pour toutes les conventions de partenariat visant à soutenir de jeunes talents sportifs en leur permettant de se consacrer à leur préparation.

Si nous ajoutons à tous ces montants les projets de rénovation et de construction en cours, notamment au Sart-Tilman et pour la piscine olympique à Louvain-la-Neuve, nous mesurons toute l'étendue du soutien apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sport de haut niveau et au sport en général. En tant que wallon, je ne peux m'empêcher de souhaiter des effets cumulatifs avec les efforts entrepris par la Wallonie.

Quoi qu'il en soit, toutes les conditions sont franchement réunies pour que 2020 soit une année sportive digne et haute en couleur. Même s'il y a toujours une part d'incertitude, je ne doute pas que les résultats de nos athlètes seront à la hauteur des moyens déployés. J'espère surtout qu'ils susciteront de nouvelles vocations et justifieront ainsi les efforts que nous faisons aujourd'hui pour les infrastructures et notre politique sportive.

M. le président. – Je suspends la séance jusque 14h00.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 12h35 et reprise à 14h05.

M. le président. – La séance est reprise.

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

10.1 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme MILAC)»

10.2 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Annonce de la constitution des huit chantiers dans le cadre de la réforme MILAC»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d’actualité. (*Assentiment*)

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez largement rassuré, par vos dernières interventions, tant les parents que les professionnels de la petite enfance. Vous avez entendu leurs craintes et vous avez confirmé que la réforme des milieux d’accueil de la petite enfance (MILAC) sera bien maintenue. Les mesures qui avaient suscité l’inquiétude seront évaluées et, si besoin, améliorées dans un esprit de concertation.

En outre, vous avez annoncé l’ouverture de différents chantiers pris en charge par les groupes de travail qui associent de près les acteurs de terrain. Ces chantiers aborderont l’horaire des milieux d’accueil, les normes en matière de direction, les formes de personnalité morale et la présence de personnel au sein des instances décisionnelles ainsi que la formation du personnel. De même, un chantier concernera les milieux atypiques ainsi que les systèmes de dérogation et la période transitoire entre 2020 et 2025.

Madame la Ministre, quelle sera l’ampleur de ces chantiers? Ne retarderont-ils pas la mise en œuvre de la réforme? Quel est le lien entre l’ouverture de ces chantiers et la Déclaration de politique communautaire (DPC) ?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Dans une interview que vous avez accordée au quotidien «*L’Avenir*» hier, Madame la Ministre, vous avez exposé les huit grands chantiers que vous ouvrez dans le cadre de la réforme MILAC. Nous sommes nombreux à nous intéresser à cette réforme ambitieuse dont les enjeux sont importants. Elle doit notamment améliorer la qualité et l’accessibilité de l’accueil pour les enfants. Il s’agit également d’un moyen efficace de lutte contre la pauvreté infantile, un phénomène qu’il est important de combattre avant l’entrée de l’enfant à l’école. C’est en effet avant l’âge de trois ans que les inégalités, qui ne cesseront de s’accroître par la suite, sont les plus marquées.

Je me réjouis d’apprendre que vous avez rencontré l’ensemble des opérateurs du secteur et répondu à leurs inquiétudes. Une réforme d’une telle ampleur ne peut pas être entreprise dans de bonnes conditions sans concertation avec les personnes concernées qui doivent être rassurées.

Madame la Ministre, avez-vous déjà établi une méthodologie et un échéancier pour la mise en œuvre des huit chantiers? À leur issue, envisagez-vous de modifier le décret qui a présidé au lancement de cette réforme MILAC, à savoir le décret visant à renforcer la qualité et l’accessibilité de l’accueil de la petite enfance en Communauté française? Avez-vous pris contact avec les représentants des Régions pour travailler avec eux sur la formation? Comment comptez-vous associer le Parlement à la mise en œuvre de cette réforme? Le

Parlement n’avait pu débattre que sur les intentions du décret lors de la législature précédente, le cœur de la réforme ayant été adopté par arrêté ministériel. Il me semble important de discuter de ces questions au sein de notre Assemblée pour afficher notre soutien à une réforme qui présente beaucoup d’intérêt à nos yeux.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, je profite de ces deux questions d’actualité sur les chantiers lancés dans le cadre de la réforme MILAC pour répondre à la remarque que M. Dispa a formulée dans le cadre du débat budgétaire. Monsieur Dispa, vous me demandiez où était la «*touche verte*» du budget. Les chantiers qui s’ouvrent dans le cadre de la réforme MILAC sont une partie de cette «*touche verte*» en ce sens qu’ils permettent une concertation. (*Réactions de Mme Greoli*)

La réforme MILAC est indispensable et a fait l’objet d’une concertation en amont. En effet, la concertation a fait défaut sur certains points à la fin de la législature dernière. La mise en œuvre de la réforme étant prévue le 1^{er} janvier 2020, il était nécessaire de relancer un tour de concertation sur les aspects pratiques. Nous avons œuvré au pas de charge, de manière efficace, individuellement et collectivement. Une fois la méthode balisée, les huit chantiers seront entamés à partir du mois de janvier avec les acteurs concernés.

Cette nouvelle réflexion traite de deux aspects essentiels de la DPC, soit deux «*touches vertes*»: comment intégrer, dans la réforme, la lutte contre la pauvreté infantile, sujet auquel nous étions déjà sensibles, et la transition écologique? L’écologie touche à la santé des enfants et concerne les milieux d’accueil. Nous devons approfondir les questions des perturbateurs endocriniens, de l’alimentation saine, de l’environnement, du plastique, etc.

Mesdames les Députées, je suis à votre disposition pour vous répondre en détail dans le cadre d’une question orale lors d’une prochaine réunion de commission.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis rassurée de connaître la méthode utilisée et de voir le critère d’accessibilité pour les publics précarisés intégré dans la réflexion.

Je suis heureuse d’entendre que vous partagez le souci de garantir un environnement sain et d’offrir cette «*touche verte*» que nous attendions. Nous suivrons de près la réalisation de ces différents projets et chantiers.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous avez rappelé votre intention de consulter les secteurs et de travailler avec eux. En commission, je vous interrogerai à nouveau sur la méthode de travail adoptée pour ac-

compagner et approfondir cette réforme. Je vous demanderai comment le Parlement sera associé à sa mise en œuvre, cette question étant aujourd'hui prématurée.

La réforme est de grande ampleur et ce sujet requiert de la créativité. Le Parlement ne pourrait-il pas envisager d'instaurer une commission spéciale? Elle vous éviterait de répondre à des questions d'actualité tous les quinze jours, en plus des interpellations liées à vos nombreuses compétences. Je reste à votre disposition pour traiter d'un *modus operandi* concerté.

10.3 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Erreurs sur la déclaration du montant du salaire de l'administrateur général de la RTBF»

10.4 Question de M. Germain Mugemangango à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Salaire du patron de la RTBF»

10.5 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Salaire de l'administrateur général de la RTBF»

10.6 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures de transparence relatives à la rémunération de l'administrateur général de la RTBF»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Le salaire de l'administrateur général de la RTBF fait la une de l'actualité. Si je vous interroge sur le sujet, Madame la Ministre, ce n'est pas du tout pour alimenter une vague de populisme qui n'a pas besoin de cela, ni pour clouer au pilori une personnalité dont les qualités professionnelles ne sont pas en cause. C'est plutôt pour faire œuvre de transparence face à cette polémique.

Pouvez-vous d'abord m'indiquer quels sont les montants de rémunération fixes et variables dont bénéficie l'administrateur général de la RTBF? Pouvez-vous me confirmer que ces montants sont supérieurs à ceux qui sont d'application en Région wallonne? Sont-ils effectivement supérieurs à ceux recommandés par la circulaire du 3 avril 2014 fixant l'encadrement et le plafonnement de la rémunération des gestionnaires publics dans les organismes publics? Sont-ils supérieurs à ceux renseignés dans les rapports annuels de la RTBF? Comment réagissez-vous par rapport aux erreurs, approximations ou mensonges qui entachent les rapports annuels de la RTBF dont la mission première est pourtant de donner une information claire, complète et transparente?

Enfin, quelle norme salariale souhaitez-vous voir appliquée lors du renouvellement de la fonction d'administrateur général? Le ministre-président a annoncé sa volonté de transposer par décret en Fédération Wallonie-Bruxelles les normes qui sont d'ores et déjà d'application en Région wallonne, mais ce décret ne pourra pas être voté avant plusieurs mois. Allez-vous anticiper cette volonté et la rendre d'application au moyen du contrat de gestion ou du futur contrat à conclure avec le prochain administrateur général de la RTBF?

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'ai appris, en lisant la presse, que l'administrateur général de la RTBF ne gagne ni 245 000 euros tel que prévu de manière réglementaire, ni 325 000 euros tel que publié dans le rapport d'activités de la RTBF, mais bien 375 000 euros, soit dix fois le salaire moyen en Belgique. Ce montant est énorme et pose question. Comment l'administrateur général d'une entreprise publique peut-il gagner 130 000 euros de plus que le plafond réglementaire? S'il gagne ce montant, cela signifie que celui-ci a été validé par le comité de rémunération et le conseil d'administration. Quels sont les mécanismes qui ont fait que le comité de rémunération a pu accepter un salaire d'une telle ampleur et, surtout, valider un rapport d'activités qui est manifestement faux? Il est urgent de rendre contraignant le plafond de 245 000 euros, qui me semble largement suffisant. Il est urgent également de s'interroger sur les mécanismes qui ont amené le conseil d'administration et le comité de rémunération à laisser publier un rapport d'activités mentionnant un montant de rémunération erroné.

Mme Diana Nikolic (MR). – Comme mes collègues, j'ai lu ce matin dans le journal «*Le Soir*» que le salaire de l'administrateur général de la RTBF ne correspond ni à ce qui a été annoncé ni au plafond recommandé. Avant de siéger dans notre Assemblée, j'observais avec attention la vie politique et je savais à quel point la rémunération des gestionnaires de haute importance pouvait susciter des rumeurs ou alimenter les fantasmes.

Au-delà de l'erreur qui a déjà été largement discutée, reconnue et corrigée, l'essentiel est ici de clarifier la situation, notamment les termes du contrat de l'administrateur général, comme il le souhaite d'ailleurs lui-même. En effet, la situation est pour le moins obscure. Dès lors, comment apporter plus de clarté et de transparence? Là réside une question importante à laquelle notre Parlement a par ailleurs déjà partiellement répondu. Travailler sur un texte normatif remplaçant la circulaire actuelle qui ne possède aucun caractère contraignant pour favoriser, au sein de nos institutions, la transparence constitue un des objectifs de la déclaration de politique communautaire, comme l'a récemment rappelé le ministre-président, tant dans les médias qu'en commission.

Comme l'a souligné M. Dispa, ce texte ne sera pas élaboré sous peu. Or, il semble que le contrat de l'administrateur général pourrait être reconduit d'ici là. Dans ce contexte, envisagez-vous, Madame la Ministre, de prendre des mesures pour qu'à l'avenir, les plafonds de rémunération soient respectés et que les clauses du contrat de l'administrateur général soient clarifiées?

M. Laurent Devin (PS). – Ce matin, *«Le Soir»* m'a appris que l'administrateur délégué de la RTBF aurait perçu un salaire plus élevé que le plafond prévu. Il vous aurait rencontrée, Madame la Ministre, ou aurait du moins discuté avec des membres de votre cabinet. Nous souhaitons avoir la transparence complète sur ce dossier, afin que notre travail et celui de la RTBF ne soient pas ébranlés. Quel encadrement instaure-t-on? Les chiffres publiés dans le rapport annuel de la RTBF sont-ils réellement incomplets? Quelles sont votre analyse et votre vision prospective de la situation? Je vous remercie d'avance d'apporter des réponses claires à ces questions.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame et Messieurs les Députés, comme vous, j'ai appris dans la presse les montants de ces rémunérations, confirmés par l'administrateur général en personne. Cet épisode nous rappelle l'importance et l'urgence de travailler non seulement au plafonnement des rémunérations des gestionnaires publics, mais aussi à la transparence de ces rémunérations.

À ce sujet, cette affaire m'interpelle, surtout au vu des montants. Un décret «Transparence» prévoit la publication d'un rapport qui ferait état de manière précise des rémunérations d'un administrateur général. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce n'est pas normal. Je compte bien saisir la cellule d'audit de la RTBF et les commissaires du gouvernement pour poser des questions sur cette pratique non conforme à la réglementation.

Avant même de découvrir ces faits dans la presse, j'avais proposé au gouvernement de travailler de manière anticipative à un décret «Gou-

vernance», annoncé par le ministre-président. Il instaurerait un plafonnement des rémunérations publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, parallèlement à la procédure de renouvellement du mandat de l'administrateur général de la RTBF, un arrêté plafonnerait également le montant des rémunérations de ce dernier. Ce plafond serait ainsi effectif dès l'entrée en fonction de la nouvelle personne.

M. Benoît Dispa (cdH). – Merci pour vos réponses, Madame la Ministre. Hélas, ce n'est pas la première fois que nous devons constater que les informations provenant de la RTBF ne sont pas totalement transparentes. Cela a déjà été le cas sur d'autres sujets. Pour tel ou tel projet, il était assez difficile d'obtenir des chiffres précis sur les moyens financiers alloués. Ce n'est pas acceptable. Je souscris à votre volonté d'établir une totale transparence.

Au-delà de cette transparence, il faut effectivement instaurer un plafonnement des rémunérations. À ce sujet, je souhaite que les plafonds en vigueur en Région wallonne soient transposés d'une manière ou d'une autre au plus vite aux rémunérations qui sont d'application en Communauté française. C'est selon moi le prix à payer pour rétablir une certaine confiance à l'égard des acteurs concernés. Je prends note de votre intention d'interroger le collège des commissaires ou la cellule d'audit. Il serait évidemment intéressant de connaître leur position actuelle ainsi que celle qu'ils avaient adoptée sur les informations qui ont été publiées précédemment. Il me semble que plusieurs manquements doivent être élucidés.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses. Nous serons effectivement attentifs à l'élaboration et à la discussion de ce décret «Gouvernance» et de l'arrêté visant à plafonner le salaire de l'administrateur général. Il est très important de s'interroger sur les mécanismes ayant entraîné cette situation. J'imagine que les questions que vous poserez iront dans ce sens. J'espère que nous aurons l'occasion de partager ici les réponses que vous recevrez. Si nous ne nous interrogeons pas sur ces mécanismes, ils risquent de se reproduire, voire de se généraliser.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui s'inscrit totalement dans la volonté exprimée par le gouvernement de faire toute la transparence et la clarté sur les rémunérations des *top managers*. Je note également votre volonté d'interroger la RTBF en interne pour connaître l'origine de cette situation: par qui, comment et quand ce contrat et ses clauses ont-ils été validés?

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous félicite pour votre détermination dans ce dossier que nous suivrons avec intérêt. Je relève la volonté de l'administrateur délégué d'aller également de l'avant. J'espère en tout cas

que le contrat pour le renouvellement du prochain mandat sera clair, transparent et réglé dans les moindres détails. Un climat de sérénité est indispensable pour que la RTBF puisse assumer ses missions de service public et pour que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions possibles.

10.7 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences faites aux travailleuses du sexe»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleuses du sexe avait lieu le 17 décembre. C'est un problème dont on parle rarement et pour lequel il existe peu de chiffres et de statistiques. Ces violences sont souvent niées, particulièrement dans la prostitution clandestine ou sauvage; or, elles comportent des risques pour l'hygiène et la santé publique. Sur le terrain, les associations constatent que les interventions de la police sont souvent tardives.

Nous avons souvent débattu dans cette Assemblée du respect des droits des femmes, des violences qu'elles subissent et des cas de féminicide. Madame la Ministre, des actions de prévention, de sensibilisation ou d'accompagnement sont-elles prévues pour lutter contre les violences faites aux travailleuses du sexe? Ces femmes subissent des brutalités aux conséquences désastreuses et, pourtant, souffrent en silence.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les violences à l'encontre des travailleuses et aussi des travailleurs du sexe sont multiples: elles peuvent être psychologiques, sexuelles ou physiques et sont commises tant par les proxénètes que par les clients, voire même lors des contacts avec la police. Les victimes sont souvent confrontées à des difficultés supplémentaires: mineures, victimes de discriminations ou de la traite des êtres humains, elles cumulent différentes formes de violence.

En tant que ministre des Droits des femmes, j'œuvre à lutter contre toutes les violences faites à toutes les femmes. Je me réjouis que le Comité de concertation ait accepté, ce matin même, de créer une conférence interministérielle (CIM) «Droits des femmes», après les demandes des ministres Christie Morreale en Région wallonne et Nawal Ben Hamou à la Région de Bruxelles-Capitale et de moi-même en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette CIM comportera plusieurs axes de travail, dont le premier sera la lutte contre les violences faites aux femmes. Les violences faites aux tra-

vailleuses et aux travailleurs du sexe seront abordées lors de ce travail mené sur l'ensemble du territoire belge. Je vous assure que ces personnes ne seront pas oubliées.

Mme Jacqueline Galant (MR). – La création de cette CIM «Droits des femmes» est une bonne nouvelle et je suis heureuse d'entendre que son premier axe de travail sera la lutte contre la violence faite à toutes les femmes. J'apprécie votre détermination et suivrai les travaux de CIM.

10.8 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Propos sexistes à l'université de Gand»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – «Les femmes veulent les privilèges de la protection masculine et de l'argent, mais elles ne veulent pas ouvrir les jambes.» Ces propos ont été tenus, il y a quelques jours, par un chirurgien plasticien flamand devant un parterre d'étudiants de l'*Universiteit van Gent* (UGent). Je condamne fermement ces propos inacceptables et je suppose que vous les condamnez également, chers collègues!

Madame la Ministre, comment ne pas en arriver à une telle dérive dans notre enseignement supérieur? Comment soutenir nos étudiants et nos étudiantes qui souhaitent organiser des conférences et des initiatives citoyennes? Je suppose que certaines procédures doivent être suivies pour éviter ce genre de situations. Je souhaiterais que vous rappeliez les dispositifs instaurés en Fédération Wallonie-Bruxelles pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je vous remercie vraiment d'avoir posé cette question, car ces propos sont inacceptables, misogynes et haineux. J'ai appris que l'UGent envisage de prendre des sanctions à l'encontre de l'association d'étudiants qui a invité cet orateur aux assertions tout à fait déplacées et d'un goût douteux.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les établissements ont une autonomie d'action pour encadrer les manifestations étudiantes, les conférences, etc. La plupart disposent de chartes de bonnes pratiques et les événements se déroulent bien. Toutefois, la Fédération Wallonie-Bruxelles utilise plusieurs instruments pour envoyer un signal aux établissements d'enseignement supérieur.

Le Comité femmes et sciences de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), notamment, fournit des indications pour lutter contre les discriminations, les stéréotypes et pour augmenter la représentativité des femmes dans les filières STEM (*science, technology, engineering and mathematics*). Sur les conseils de Mme Roberty, j'ai récemment rencontré le réseau genre et ESNU (enseignement supérieur non universitaire) qui m'a fait plusieurs recommandations sur la représentativité et le référent dans les établissements pour lutter contre les discriminations et les propos sexistes et défendre l'égalité des droits. À l'instigation générale, j'ai l'intention de créer une commission sur le genre au sein de l'ARES. Elle fournira des indications claires à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est telle une voiture dans une côte: si on n'appuie pas sur l'accélérateur, on recule.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie de tout mettre en œuvre pour éviter que ce type de situation ne se produise un jour dans l'une de nos hautes écoles, universités ou écoles supérieures des arts (ESA). Si l'autonomie d'action est acceptable, la haine et le sexisme ne le sont pas. À cet égard, votre réponse était très claire.

10.9 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Fréquentation des cursus pédagogiques»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Comme la première partie du débat budgétaire l'a illustré, la pénurie des enseignants est un défi, non seulement pour la présente législature, mais sans doute aussi pour les suivantes. Rendre le métier attractif, notamment par la formation, est très important si nous voulons relever ce défi. Or, aujourd'hui, à l'analyse des indicateurs de l'enseignement 2019, la presse nous a rapporté certains éléments qui nous interpellent.

Il s'agit notamment, vous l'avez d'ailleurs évoqué, Madame la Ministre, du déséquilibre de genre dans la fréquentation des cursus pédagogiques des hautes écoles. Il se retrouve en effet dans des domaines où notre société véhicule déjà des stéréotypes sexistes. Par exemple, les femmes sont très majoritaires dans le préscolaire et le primaire, tout comme dans l'économie sociale et familiale alors que les professeurs de gymnastique sont surtout masculins. Votre cabinet a-t-il entamé une réflexion dans le but de remédier à ce déséquilibre?

Un autre point interpellant est celui de la baisse des inscriptions concernant la formation d'enseignants pour le préscolaire. Or, avec la mise en place du tronc commun, nous en aurons besoin. Pouvez-vous expliquer cette baisse? Envisagez-vous des mesures pour y remédier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vous avez raison, Monsieur le Député, de mettre l'accent sur ce problème. En effet, les chiffres sont extrêmement préoccupants puisque 95 % des candidats instituteurs sont des femmes. Le gouvernement a décidé, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, de mettre prochainement en place un groupe de travail consacré à la pénurie des enseignants. En coordination avec la ministre Désir, nous travaillerons sur l'attractivité de cette filière.

Le déséquilibre de genre dans certains cursus est très important. Le Comité femmes et sciences de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est chargé de définir une série de mesures visant à augmenter l'attractivité de ces filières. Par ailleurs, j'ai récemment rencontré, avec plusieurs membres de mon cabinet, le Réseau Genre & ESNU (enseignement supérieur non universitaire) qui souhaite mobiliser des personnes référentes pour travailler à ces questions. L'ensemble des questions traitées pourraient faire l'objet d'un mandat particulier donné à une commission chargée du genre que l'ARES créerait et qui pourrait travailler sur ce type de déséquilibre dans certaines filières, principalement celles menant aux métiers d'instituteurs.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments très intéressants et précis. Là où je suis né, un proverbe dit que si l'instruction de l'enfant appartient à l'enseignant ou à l'école, l'éducation de l'enfant, quant à elle, appartient à toute la société. Le modèle que nous, citoyens, ou nous, politiques, proposons à nos enfants dès la maternelle est très important. La présence d'hommes instituteurs en maternelle induit chez les enfants l'idée qu'il n'y a pas de déséquilibre entre les sexes, ce qui est capital.

10.10 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Jours de vacances chez les professeurs»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je me suis interrogée sur les taux d'absentéisme professoral révélés par les études PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Ainsi, une première étude menée au cours de l'année 2012-2013 indiquait qu'en

moyenne, les professeurs étaient absents 9,47 jours par an. D'après la dernière étude, réalisée en 2016-2017, ce nombre serait passé à 11,7 jours de carence par an. Parallèlement, il faut savoir que sur un an, toujours en moyenne, 87 % des cours sont assurés.

Cette situation est néfaste pour nos enfants, nos étudiants et l'enseignement en général. Une solution doit être trouvée pour faire baisser le taux d'absentéisme, soit en supprimant le jour de carence, soit en incitant les médecins de contrôle à être plus stricts.

Je rappelle que nous avons l'obligation d'offrir à nos étudiants un enseignement de qualité.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, si le sujet de l'absentéisme est effectivement préoccupant, la formulation que vous avez utilisée pourrait laisser croire que les professeurs s'absentent trop ou pour de mauvaises raisons.

Or, si vous avez lu la presse de ce matin, vous aurez appris qu'en réalité, seulement un enseignant sur cent est renvoyé à l'école après une visite de contrôle du médecin-conseil, ce qui me conforte dans l'idée que les enseignants malades ne sont pas des tricheurs.

Le gouvernement n'a aucune intention de supprimer les jours de carence, car, à l'heure actuelle, aucun élément ne permettrait de justifier une telle mesure. En revanche, vous mettez le doigt sur le grand problème de la pénurie d'enseignants, qui peut être lié à l'absentéisme, aux congés de maladie ou à d'autres facteurs. En effet, il est parfois difficile de trouver des enseignants pour pourvoir les postes les plus touchés par la pénurie ou pour remplacer un professeur en arrêt maladie de longue durée.

En tant que pouvoir public, nous ne pouvons pas nous contenter de constater cette situation inacceptable sans réagir alors que des élèves sont privés de cours, parfois durant plusieurs mois, faute de professeur.

J'ai donc demandé à mon administration de travailler sur une série de mesures de lutte contre la pénurie d'enseignants. Celles-ci devraient être amorcées dès la prochaine rentrée scolaire. J'ai également demandé aux fédérations de pouvoirs organisateurs et aux organisations syndicales de formuler des propositions afin que nous puissions élaborer des mesures spécifiques et évaluer celles déjà instaurées par ma prédécesseure, Mme Schyns.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je tiens à préciser que je ne porte aucun jugement de valeur sur les enseignants absents pour cause de maladie. Cependant, je suis inquiète, car cette situation, ajoutée à d'autres problèmes, génère un certain mal-être dans le monde de l'enseignement.

10.11 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scandale financier dans le Conseil de l'enseignement communal et provincial»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, un nouveau scandale financier a récemment éclaté dans une institution publique, en l'occurrence le Conseil de l'enseignement communal et provincial (CECP). En ce qui concerne les montants en jeu, je vous accorde qu'on est loin des affaires Publifin, Nethys et autre Samusocial. Néanmoins, cette affaire provoque beaucoup de remous en interne. Les coordinateurs et conseillers pédagogiques de cette institution, qui engagent des frais réels dans le cadre de leurs missions et sont soumis à une bureaucratie assez lourde, à des contrôles tatillons et à des délais de remboursement très longs, sont scandalisés par l'attitude de leur secrétaire générale qui a décidé de s'octroyer un remboursement forfaitaire de 1 500 euros par mois, montant tout à fait illégal qui ne correspond aucunement à ses frais réels. Ils ont donc envoyé aux différents partis politiques, dont le nôtre, un courrier demandant la démission de leur secrétaire générale en qui ils n'ont absolument plus confiance.

Le CECP n'est pas une institution directement liée à la Communauté française. Pourriez-vous cependant me fournir une réponse aux questions suivantes? La Communauté française subventionne-t-elle, d'une manière ou d'une autre, le CECP? Dans l'affirmative, quelle est alors votre position par rapport à cette affaire? Vous joignez-vous au personnel de cette institution en réclamant la démission de son secrétaire général?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Un décret du 28 mars 2019 prévoit l'octroi d'une subvention pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement des cellules de soutien et d'accompagnement des fédérations de pouvoirs organisateurs qui auraient conclu un contrat à cet effet avec le gouvernement. Le CECP, comme les autres fédérations de pouvoirs organisateurs, a conclu un tel contrat en juillet 2019. À ce titre, il a bénéficié d'une subvention de l'ordre de 821 000 euros – je pourrai vous donner le chiffre exact.

Pour justifier l'utilisation de cette somme, le CECP, comme les autres fédérations de pouvoirs organisateurs, doit publier un rapport annuel. Évidemment, ces frais de personnel et de fonctionnement ne peuvent concerner que les conseillers pédagogiques des fédérations de pouvoirs organisateurs, mais ni le salaire ni les frais personnels de la secrétaire générale du CECP. J'ai appris les faits qui lui sont reprochés par voie de presse et par d'autres canaux d'information plus informels. Vous l'avez souligné vous-même: je n'ai pas de compétence directe ni pour instruire ce dossier ni

pour réclamer des mesures à l'encontre de la secrétaire générale. Mon contrôle se limite au bon usage de la subvention dans le cadre strict dans lequel elle est définie.

Je voudrais par ailleurs quand même dire que je comprends la réaction d'une partie des travailleurs du CECP, eu égard aux missions de cette fédération par rapport aux pouvoirs organisateurs. Cela ne va pas sans m'alarmer.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'entends bien que vous n'avez pas d'autorité directe sur le personnel du CECP ni sur sa secrétaire générale. D'après ce que je viens d'entendre, la subvention accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles représente une somme non négligeable et j'estime donc qu'en tant que pouvoir subsidiant, vous pourriez prendre position sur ces faits, au même titre d'ailleurs que tous les membres de votre parti puisque la secrétaire générale du CECP en est membre. Vous pourriez l'inviter à faire un geste, étant donné qu'elle a perdu la confiance d'une partie importante du personnel.

11 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

12 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8)

13 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2).

14 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8)

15 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la

recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) n°s 1 à 7)

15.1 Suite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets de décret et de décret-programme.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – «J'ôte mes souliers et maman me présente une paire de pantoufles achetée pendant mon absence; je les essaye, elles vont très bien... Finies les aventures!» Cette phrase est la dernière d'un livre. Elle est un peu plate, certes, mais elle fournit un témoignage cerné, qui interpelle. Écrite le 15 août 1940, elle clôt un récit relatant la mobilisation des jeunes Belges contre l'invasion allemande. C'est le seul héritage narratif que mes enfants auront de leur arrière-grand-père sur son engagement à lutter contre l'occupation et le fascisme. Dans la partie belge de ma famille, nous ignorons tous comment nos aïeux vécurent les années de guerre, outre ce fameux 15 août 1940. Dans la famille de mon épouse, l'arrière-grand-mère de mes enfants a poussé le récit un peu plus loin. Elle nous a laissé ses lettres et souvenirs qui relatent son arrestation par la Gestapo et son emprisonnement. Résistante, elle fut incarcérée pendant un an. Son mari, quant à lui, fut déporté et est décédé dans les camps.

Quel est le rapport avec le budget, me direz-vous? C'est d'abord une question d'héritage, d'acquis, d'éducation, de culture, de démocratie. C'est aussi une question de liberté. Nous vivons tous avec des héritages de familles croisés et différents, mais fondateurs. Notre engagement politique, notre créativité, notre combat pour l'expression et notre investissement pour la paix sont forgés par notre histoire. Nous devons vivre ensemble, développer les droits humains, garantir l'éducation et l'émancipation des individus. Pour y parvenir, un des premiers héritages institutionnels dont nous disposons est la Fédération Wallonie-Bruxelles: une institution noble, rassembleuse et humaine. Ses racines remontent à la fin de la guerre et construisent la démocratie culturelle, une alliance essentielle. Notre premier devoir est d'assurer l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de développer ces missions. En matière de budget, la première préoccupation est donc de garantir les moyens nécessaires pour renforcer les savoirs, la transition et l'émancipation.

À mon grand-père qui nous a quittés, j'écrirais ceci: «Cher grand-père, aujourd'hui, un siècle après ta naissance, nous avons étudié le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai

bien sûr pensé à toi et à tes compétences de comptable et d'investisseur qui m'auraient été bien utiles. Je me suis aussi rappelé ton attrait pour le partage et la transmission, tout comme ta volonté de revendiquer nos origines et d'assumer notre bagage pour construire notre avenir. Je porte ces traits en moi; nous les portons tous en nous. Nous devons faire comprendre que notre politique repose sur une alliance des générations. Nous devons assumer la charge du passé pour rendre l'avenir meilleur.

Néanmoins, cher grand-père, j'ai dû faire sans toi. À toi qui aimais tant les chiffres et les rapports comptables, je n'aurais pas eu besoin d'expliquer les trois piliers de la transition. Tu m'as d'abord enseigné qu'il fallait construire une conscience et une responsabilité, sans précipitation. L'établissement d'un budget ne peut se faire dans l'impatience et à la hache. Face à l'adversité, il faut s'engager sur des routes techniques et accepter de prendre son temps. Pour transformer, il faut sortir de l'hyper court terme et étudier avant d'agir. Ensuite, tu m'as rappelé que le courage des décisions doit reposer sur un climat de confiance, de dialogue et d'apaisement. La démocratie ne repose pas que sur les élections; elle est vivante et toute décision mérite un échange. La société civile est une richesse qui nécessite de l'attention et de l'écoute. En tant qu'investisseur, tu estimais que l'action ne se construit pas uniquement à partir des équilibres pensés d'en haut. Derrière chaque chiffre, il faut une analyse fine et concertée des politiques à mener ensemble. Enfin, il est nécessaire de déterminer l'enjeu. Le nôtre est clair: investir dans la Fédération Wallonie-Bruxelles comme un levier pour le développement de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. C'est avec autant de citoyens engagés que possible que nous assurerons la transition climatique et sociale et que nous lutterons contre le réchauffement climatique. L'écologie politique consiste à convaincre et agir, et non à se contenter de détails.

Pour parvenir à nos objectifs, une société libre, prête à défendre les biens communs et les intérêts collectifs, est nécessaire. Ce n'est pas à toi, dont l'épouse était professeure, que je dois expliquer le principe d'investissement dans les personnes et dans l'éducation. La Fédération Wallonie-Bruxelles est au cœur de la transition que nous voulons pour chacun avec le respect d'une justice sociale et environnementale.

L'enfance, l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse sont autant d'ingrédients et de cartes maîtresses de cette transition. J'ai rencontré d'autres personnes, dans cette Assemblée, se prétendant comptables. Curieusement, un élément semble leur échapper. Leur logique cartésienne et la dialectique au nom de la dialectique les poussent vers la double faute: feindre et ignorer le passé, ce qui est pardonnable, tout en refusant de comprendre que notre place est inscrite dans l'avenir. Les investissements et dépenses de la

Fédération Wallonie-Bruxelles sont productifs: ils rapporteront bien plus que l'ignorance. On ne transforme pas une graine en plante en la privant d'eau ou de lumière. Mon cher grand-père, si nous défendons les principes politiques qui nous sont chers, à savoir ceux qui renforcent la démocratie, nous savons, toi et moi, que l'enseignement obligatoire, les études supérieures, l'éducation permanente, l'activité sportive, la recherche et les arts généreront les retours attendus: des recettes humaines et financières à long terme. Investir dans les liens, c'est croire en la paix, au développement, à l'égalité et à l'émancipation. Quel autre but pourrions-nous poursuivre?

Mener un bon travail comptable nécessite de garder un œil sur la dette: non pas la dette morale laissée par l'ensemble de ta génération, mais celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui mérite un travail sérieux d'analyse et d'orientation pour nos futures actions et notre contrôle permanent. Pour soutenir l'investissement, il est impératif de réfléchir à de nouvelles recettes. Notre conviction politique nous porte à croire que c'est possible. Allons au-delà des vieilles recettes, parfois froides et rudes. Pourquoi ne pas construire une alliance au niveau fédéral pour taxer les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix)? Défendons des pistes innovantes et créatives. Étudions ensemble notre capacité d'action et d'investissement.

À vous, nos chers grands-parents qui n'êtes plus là, vous qui étiez croyants, pratiquants ou laïques, je dois vous dire que le monde a drôlement évolué. La place des femmes évolue enfin. Nous voulons l'égalité. Nous voulons faire de la lutte contre les féminicides et la défense du droit des femmes des priorités absolues. Nous devons faire des efforts pour rendre cette société plus inclusive. Nous voulons que les citoyens prennent part à la société, quel que soient leur bagage culturel ou leur couleur de peau et qu'ils soient ou non porteurs de handicap. Nous voulons construire un monde tolérant.

À vous, nos chers grands-parents qui étiez résistants ou assis, je dois vous dire que nous sommes revenus au temps des résistances: pas celles du dernier combat, rassurez-vous, mais bien celles qui préservent notre liberté et notre planète. Notre engagement politique est axé sur la protection de notre terre, de notre environnement, de nos horizons et de nos enfants. Nos ennemis, ce sont toutes les formes de pollution et de dégradation. La vague «national-populiste», c'est-à-dire l'extrême-droite, est de retour. Est-elle inarrêtable? Mes chers grands-parents, tels que vous nous avez faits, nous ne pouvons l'admettre. Mes chers grands-parents, tels que vous nous avez faits, nous nous insurgerons. Vous nous avez transmis l'amour des libertés et de la nature alors, pour préserver notre planète, mes chers grands-parents, nous nous battons. En tant que démocrates et défenseurs de l'environnement, nous

poursuivrons l'investissement durable dans la culture, la créativité et les faiseurs de dialogue et d'espoir. Nous sommes debout et fiers de pouvoir affirmer qu'en 2020, le budget dédié à la culture sera augmenté de 3 %.

Votre belle Flandre, d'où venaient une partie de vos racines et des nôtres, a fait le choix du repli et de la mise à mort par étouffement de l'innovation et de la création. Nous devons répondre à cette agression contre la démocratie et défendre les artistes. C'est pourquoi, dès la rentrée, notre groupe appellera au dialogue, notamment par l'établissement d'une conférence interparlementaire sur le statut des artistes.

Pour l'enfance, pour les 1 000 premiers jours, ceux que nous pensons être des jours clés pour l'écriture du monde de demain, nous porterons des réformes ambitieuses et corrigées, afin que le monde de l'accueil soit soutenu et reconnu avec ambition et concertation. Mes aïeux, vous qui vieilliez attentivement sur notre éducation, notre instruction, notre apprentissage, vous qui nous avez soutenus dans notre scolarité avec la force inaliénable qui marie les générations et les rassemble pour assurer l'apprentissage, sachez que nous empruntons avec conviction la route du Pacte pour un enseignement d'excellence. Sachez que nous portons toute notre attention sur l'état des infrastructures scolaires et sur la nécessité d'agir pour répondre à l'urgence. Sachez que nous libérerons des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur. Sachez que les moyens de l'ensemble des acteurs associatifs et engagés seront également consolidés et indexés. Même si le contexte est difficile, nous devons pérenniser les acquis démocratiques de notre modèle, faciliter leurs actions et renforcer la gouvernance. Nous avons appris à ne pas être naïfs. Nous étudions le cadre global et nous sommes inquiets. Toutefois, être inquiet ne signifie pas être imprudent.

Mes chers grands-parents, mon cher grand-père, vous n'avez pas connu les merveilleux enfants qui s'investissent aujourd'hui pour le climat. C'est une génération forte, engagée et mobilisée. Je peux vous dire comme ils sont beaux et «chauds, plus chauds que le climat». Ils nous inspirent. Nous voulons construire un cadre de transmission par le dialogue, la concertation et la transparence, dans lequel toutes les parties prenantes auront une juste place. Entendons l'appel des milliers de sardines italiennes qui nous rappellent à notre devoir. Elles nous disent qu'il faut toujours croire en la politique, aux politiciens avec un grand «P», qui osent au risque de se tromper et qui pensent à l'intérêt collectif. Il paraît qu'il en reste encore quelques-uns.

Mes chers grands-parents, je veux vous convaincre qu'au sein de ce Parlement, nous sommes nombreux à lutter pour l'intérêt collectif et la démocratie. Aujourd'hui, plus que jamais, nous mettons tout en œuvre pour que la démocratie dispose de moyens pour exister et se déployer».

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – «Nous voulons l'égalité. Nous voulons faire de la lutte contre le féminicides et la défense du droit des femmes des priorités absolues. Nous devons faire des efforts pour rendre cette société plus inclusive. Nous voulons que les citoyens prennent part à la société, quel que soient leur bagage culturel ou leur couleur de peau et qu'ils soient ou non porteurs de handicap. Nous voulons construire un monde tolérant». C'est ce que nous dit Matteo Segers. Je souhaite intervenir de manière transversale sur cette nécessité urgente, malheureusement encore trop oubliée: l'égalité et la pleine participation des femmes et des hommes, et leur prise en compte égalitaire dans nos politiques et stratégies.

Ce jour – le 18 décembre – marque les 40 ans de la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Cette convention nous fournit une feuille de route importante pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces objectifs sont d'ailleurs établis avec les droits des femmes et des filles comme fondations.

La Convention et les travaux du CEDEF sont des outils essentiels pour faire progresser l'égalité de sexes en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le monde en général. Pourtant, à moins que des progrès en termes d'égalité des sexes ne soient faits très rapidement, nous échouerons non seulement à atteindre l'objectif d'égalité des sexes et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles, mais aussi à mener à bien la transversalité à travers toutes les sphères de la société.

Pour revenir à nos travaux, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence d'une analyse systématique de leur impact, les décrets et arrêtés du gouvernement, mais aussi les subventions accordées pour les matières qui relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, risquent de manquer leur cible: la progression de l'égalité. Afin d'éviter cela, nous devons impérativement adopter une vision holistique et agir de manière structurelle. Les actions ponctuelles et isolées ne peuvent être qu'insuffisantes face aux défis de l'égalité. Seule la transversalité pourra répondre à la promesse transformatrice de notre réalité actuelle.

Les actions à même d'améliorer les choses dans le domaine de l'égalité des droits et des chances peuvent être menées dans les secteurs culturel et sportif, de la petite enfance, de l'éducation et de l'enseignement, ainsi qu'au niveau de nos relations internationales.

Le groupe Ecolo formule évidemment le vœu que l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit réellement amplificatrice, non pas réparatrice des coupes sombres opérées ailleurs par d'autres. Je pense par exemple aux centres de prévention des violences dont les finances ont été réduites par

le pouvoir fédéral. Il en va de «la touche verte», la plus-value apportée à ce gouvernement par le groupe Ecolo.

En ce qui concerne les moyens et les projets en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous saluons le fait qu'un plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes soit en préparation. À nous de veiller – et je fais écho ici à l'analyse de la société civile – à ce qu'il rassemble les ingrédients nécessaires à la mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul. Cette dernière préconise qu'un budget spécifique soit alloué de manière pérenne à l'égalité des sexes dans toutes les matières politiques, tout en assurant un financement structurel des associations de terrain et en respectant leur indépendance. Elle préconise par ailleurs que des données soient récoltées, des recherches menées, des formations coordonnées, tout en veillant à garantir une lecture genrée et intersectionnelle. Le but est d'élaborer des politiques publiques en bonne intelligence et de promouvoir la généralisation des bonnes pratiques. Nous souhaitons par ailleurs que la prévention soit transversale et traverse donc tous les niveaux de pouvoir et de compétences.

J'aimerais poursuivre en mettant l'accent sur la question du budget. Les commissions budgétaires viennent de s'achever. Force est de constater que les inégalités entre les femmes et les hommes n'ont pas occupé une place centrale dans nos débats. Peut-être pensez-vous que c'est normal, que des problèmes techniques nécessitent des réponses rapides et pragmatiques pour clôturer les budgets. Néanmoins, les décisions prises par inadvertance peuvent renforcer les inégalités, notamment celles entre les genres.

Nous disposons d'une annexe au budget consacré à l'égalité entre les genres. Celle-ci dérive du rapport de la Cellule d'appui en genre, dont je salue le travail. Il est clair que l'exercice doit être affiné. D'une part, les budgets consacrés aux droits des femmes sont heureusement maintenus et nous savons qu'il y a urgence dans le domaine. D'autre part, la sensibilisation et la formation de l'administration et des ministères doivent se poursuivre, car il apparaît que 86,77 % des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont classées en dépenses non neutres. Cela prouve que les politiques menées ont un impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes et doivent encore être analysées sous le prisme de l'égalité entre les genres. Réaliser correctement cette analyse suppose du temps et une formation adéquate.

Les propositions existent pour améliorer la visibilité des dépenses via les processus d'inscription et d'imputation comptables. L'ensemble du gouvernement doit avancer. Une évaluation du *gender budgeting* aura lieu en 2020. C'est une bonne chose et le Parlement devra y être associé.

Pour finir, j'aimerais rappeler ce que nous disait ma collègue. Le discours selon lequel nous devons veiller, en toile de fond, à nous assurer que les dégâts soient minimes ne correspond pas à l'air du temps.

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Monsieur le Président, ce budget 2020 et *a fortiori* l'ajustement 2019 sont des budgets de transition, vu le temps très court donné au gouvernement pour les confectionner. L'ajustement budgétaire au premier semestre 2020 contiendra sans doute davantage de marqueurs politiques de la Déclaration de politique communautaire (DPC), dont celui de la véritable transition écologique, économique et sociale.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, partie prenante à l'Accord de Paris (COP21) doit intégrer l'urgence climatique au cœur de son action. Elle contribuera à rendre chacun conscient de l'urgence climatique et de la nécessité d'une transition écologique, comme cela figure d'ailleurs dans les paragraphes introductifs de la DPC. Nous défendons une politique de basculement en matière climatique qui se prépare. Ce basculement ne peut être réalisé que par un changement de culture, d'actions à tous les niveaux, auprès des élèves, des enseignantes et des enseignants, dans l'enseignement supérieur, dans le secteur foisonnant de la culture, dans les médias ou dans le secteur de la petite enfance.

Certes, le budget 2020 est technique. Dès lors, il prépare des ambitions élevées de la DPC, mais la machine est enclenchée. Il y a d'abord l'enseignement, essentiel. Nous soutenons résolument l'application du Pacte pour un enseignement d'excellence lancé durant la législature précédente, dans ce qu'il construit un nouveau projet éducatif et inclusif, mais également parce qu'il renforce les activités liées à l'éducation de l'environnement, de l'écologie. C'est une pièce maîtresse de cette législature.

Saluons le maintien de la trajectoire budgétaire à la hausse pour le Pacte dès cette année. Saluons également les 2,5 millions inclus dès 2020 pour la gratuité de l'enseignement en maternelle. Mme Groppi a pointé les problèmes opérationnels sur le terrain dans certaines écoles. C'est possible et c'est regrettable. La gratuité au cours de l'enfance, nous y tenons autant que le PTB. Notre volonté politique est sans équivoque. Tous n'ont pas fait ce choix, mais Ecolo a pris ses responsabilités pour avancer vers cet objectif.

L'enseignement qualifiant ne doit plus être perçu comme une filière de relégation, mais comme un parcours de qualité, d'émancipation et d'emploi. La transition écologique est une opportunité formidable de développer ou d'actualiser de nouvelles filières de qualification: dans les énergies renouvelables, l'isolation, l'économie circu-

laire, l'agro-écologie... C'est aussi cela, la touche verte. Faisons de l'enseignement en général et de l'enseignement qualifiant en particulier un véritable levier de transition.

Les bâtiments scolaires se trouvent également au cœur de ce défi. Les mesures budgétaires dans ce domaine traduisent la volonté du gouvernement d'intégrer la qualité, qu'elle soit environnementale ou liée au bien-être. Le gouvernement a pris des engagements pour le lancement des projets de rénovation et de création de nouvelles infrastructures. Ces rénovations ou ces nouvelles constructions devront être exemplaires et consommer peu d'énergie.

J'attire également votre attention, chers collègues, sur une question importante à mes yeux: l'accessibilité à l'enseignement spécialisé, notamment en région rurale. Certains jeunes effectuent parfois des trajets de plusieurs heures pour rejoindre un établissement qui correspond à leurs besoins. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera de garantir ce service public essentiel accessible sur l'ensemble du territoire. Je ne doute pas du soutien qui sera apporté à cette problématique.

La culture et son accès à toutes et à tous, quels que soient le revenu et le lieu de vie, est également à nos yeux un objet de cette transition. Pour éviter des déplacements générateurs d'émissions polluantes, il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles organise l'ensemble de l'offre culturelle et la diffuse sur l'ensemble de son territoire. Je salue à ce propos la pérennisation du service PointCulture via une collaboration avec les bibliothèques locales. C'est ce genre de solutions créatives qui nous permettront de trouver des solutions de transition et d'accessibilité dans un contexte que nous savons difficile.

Le domaine de la petite enfance est un lieu privilégié où nos préoccupations environnementales peuvent être prises en compte. Les questions de l'alimentation saine et durable, des perturbateurs endocriniens, de la gestion des déchets et des initiatives visant à les supprimer y trouvent un écho particulier. De nombreux acteurs sont déjà mobilisés sur ces thématiques depuis plusieurs années. L'annonce par la ministre Linard d'une discussion avec les acteurs de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme MILAC), notamment pour y intégrer la dimension environnementale, est une excellente nouvelle.

Nous devons nous montrer attentifs à la mise en place de bonnes pratiques dans le refinancement de l'enseignement supérieur, inscrit dans la PDC. Les campus des universités et des écoles supérieures du 21^e siècle doivent être durables et inclusifs. Ils intégreront à la fois la préoccupation sociale et l'excellence écologique.

Nous entendons que les réformes basculantes ne le sont pas suffisamment aux yeux de

Mme Greoli et M. Dispa. Nous pensons pour notre part qu'une transition aussi fondamentale ne s'amorce pas en trois mois, sans concertation avec la société civile, les corps intermédiaires et les citoyens, comme le prévoit la DPC. Les mesures basculantes seront au rendez-vous. Il existe bel et bien, chez certains, une volonté de ne pas reproduire des politiques qu'ils ont eux-mêmes défendues par le passé. Le budget ajusté de 2020 et les actions du gouvernement confirmeront la direction résolument prise par la nouvelle majorité pour engager les francophones sur la voie de la transition écologique.

M. le président. – La parole est à M. Magdalijns.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Mesdames et Messieurs les Ministres, vous nous avez présenté un budget technique «*a minima*», pour reprendre vos termes exacts. L'expression semble ici signifier une DPC sans chiffres et un budget sans politique, mis à part les crédits issus de la législature précédente et le prolongement de bon nombre de politiques menées antérieurement. Nous attendons donc la suite.

Par ailleurs, ce budget «*a minima*» dérape déjà; par rapport au budget ajusté de 2019, les dépenses augmentent de 3,4 % en crédits de liquidation, tandis que les recettes augmentent de 1,37 %. Par rapport au budget initial de 2020, le constat est encore plus douloureux: les dépenses augmentent de 3,3 % en crédits d'engagement et de 3,6 % en crédits de liquidation, tandis que les recettes diminuent de 1,7 %. Le déficit budgétaire atteint les 974 millions d'euros, le solde de financement SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) affiche 708 millions d'euros en négatif et le besoin de financement s'élève à 1,5 milliard d'euros. Du côté des rentrées, le total des recettes est évalué à 10,5 milliards d'euros.

Il était temps de parler de chiffres à cette tribune; il s'agit de mesurer les difficultés auxquelles la Communauté française est confrontée. La dynamique de croissance des dépenses excède aujourd'hui structurellement la dynamique de croissance des recettes, ce qui entraîne les conséquences que nous avons déjà évoquées en réunion de commission. Le manque de contrôle de la croissance des dépenses par rapport à celle des recettes constitue un défaut de précaution et met en danger notre institution. En effet, l'évolution de la «*clé élèves*» entraîne la stagnation et même la diminution des recettes de la TVA, alors que les recettes issues de l'impôt des personnes physiques (IPP) ne croissent que très faiblement. Nous devons impérativement tenir compte de cette problématique qui, si je me réfère à nos précédents travaux, sera d'ordre structurel.

Nous devons également déterminer ensemble les priorités et les arbitrages en vue de sauver les politiques publiques de la Communauté française de la faillite. Les potentielles solutions, comme la

taxe «GAFA» (Google-Apple-Facebook-Amazon) ont déjà été évoquées ici. La Communauté française n'est pas compétente pour lever une telle taxe, mais elle pourrait légitimement bénéficier d'une attribution partielle de celle-ci. Le *tax shelter* est une autre source potentielle de revenus; cependant, la concurrence entre les secteurs de l'audiovisuel, des arts de la scène et du jeu vidéo changent quelque peu la donne. Nous souhaiterions donc que les documents budgétaires incluent un état des lieux relatif au *tax shelter* et aux difficultés rencontrées dans le cadre de la réforme de l'impôt des sociétés, qui a une incidence particulièrement importante sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Monsieur le Ministre, pour sauver les politiques publiques de la Communauté française, il faudra que vous contrôliez le solde primaire de notre institution. Il faudra modérer la croissance des dépenses primaires, ce à quoi pourraient bien nous aider certains vieux outils mis au placard. Je pense notamment à la fameuse «calcullette», que vous connaissez bien, ou encore au «scarificateur» de M. Antoine, que nous utilisons cependant déjà chaque année pour grappiller quelques crédits budgétaires à redistribuer en fonction des priorités.

Vous devez donc contrôler le solde primaire, en particulier le solde primaire de base, dont sont extraits les investissements directs. Vous devez absolument faire remonter la courbe des excédents primaires. Certes, le déficit structurel actuel ne laisse pas beaucoup de place à l'optimisme, mais il n'est pas interdit de rêver. Dans le meilleur des mondes, vous devriez bénéficier d'un excédent primaire pour financer au moins les intérêts et le service de la dette, qui s'élèvent à 205 millions d'euros. Si vous ne réduisez pas le déficit primaire, notre institution souffrira et sera exsangue en fin de mandature.

Par ailleurs, le groupe MR a évoqué en réunion de commission la possibilité d'établir un «budget base zéro». Vous avez répliqué que cette proposition serait difficilement réalisable d'un point de vue technique, ce qui est erroné. Cela représente un travail fastidieux de suivi approfondi et exige une connaissance détaillée du budget, mais vous ne pourrez pas y échapper dans les prochaines années lorsqu'il vous faudra opérer les arbitrages nécessaires.

En outre, vous avez indiqué que la dette augmenterait jusqu'à 95,7 % des recettes; or, ce chiffre me paraît bien inférieur à la réalité. À la lumière des évolutions prévues par l'Université de Namur et des politiques nouvelles que vous devez implanter, c'est tout au mieux une estimation plancher. Nous courons un risque considérable de voir cette dette dépasser 100 % de nos recettes. Le maintien d'un service de la dette inférieur à 2 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'annonce donc difficile, puisqu'il se situe déjà à 1,95 %.

Je suis curieux de voir comment vous allez réussir pareil tour de force.

Vous avez également envisagé, à l'instar de plusieurs autres gouvernements, l'application de la clause de flexibilité budgétaire, qui consiste à immuniser une partie des investissements. Statistiques de la Banque nationale à l'appui, vous avez proposé d'investir 1,035 milliard d'euros cette année. Ce montant était le même en 2018, mais comme les investissements ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre, celui-ci n'a pas été modifié. Mais quelle part de cette enveloppe servira-t-elle à faire de nouveaux investissements? Quelle autre part servira-t-elle à couvrir les coûts occasionnés par la négligence de la Communauté française, notamment vis-à-vis de son réseau d'enseignement? Les nouveaux investissements sont les plus importants, car porteurs d'une valeur ajoutée sociale et économique.

Votre démarche pourrait s'inscrire dans le Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS); malheureusement, compte tenu de l'état moribond du gouvernement fédéral, ce Pacte est pratiquement mort-né. Néanmoins, il représente quand même un accord sur 150 milliards d'euros d'investissements sur dix ans, dont 12 milliards seront consacrés à des investissements publics pour l'enseignement au sens très large. La Communauté française pourrait ainsi immuniser environ 500 millions d'euros d'investissements pour le secteur de l'enseignement, qui en a bien besoin. Je vous invite donc à prendre contact avec les ministres fédéraux des Finances et du Budget.

À présent, je voudrais porter encore mon regard sur quelques politiques publiques avant de céder la parole à ma collègue, Mme Maison, même si je suis féru de chiffres. Je vous avoue être interloqué par les augmentations de crédits et de dotations à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et à la RTBF. La Fédération Wallonie-Bruxelles est dans une situation budgétaire délicate et la RTBF recevra, dans le même temps, 4,2 % de dotation supplémentaire après une tendance à la hausse, depuis 2014, de 25 %! Notre chaîne publique ne connaît pas la crise! Sa dotation continue à augmenter régulièrement et son administrateur général paraît en profiter largement.

L'ONE semble dans le même cas: plus 46 millions d'euros! Cependant, la Cour des comptes fait très clairement état d'une sous-utilisation des crédits structurels: 33 millions d'euros en 2017, 30 millions en 2018. Malgré cette sous-utilisation, vous accordez 46 millions supplémentaires à l'ONE. Je suis curieux de savoir ce que l'Office fera de cette marge supplémentaire de 70 millions. Je vous invite à revoir les contrats de gestion, car il me semble que l'autonomie se paie très cher en Communauté française.

Cela étant, je me félicite de la réforme d'une politique publique sous l'égide du ministre Madrane. En vertu des différents décrets adoptés, l'aide à la jeunesse bénéficie d'un refinancement massif. Les opérateurs ont bénéficié d'un refinancement. Il n'empêche que j'y reste très attentif pour que les moyens bénéficient de manière efficiente à la prévention et à l'accompagnement des jeunes plutôt qu'à la répression. Probablement que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra marquer cette politique publique de son empreinte, et ce, alors que la sixième réforme de l'État ne l'a pas favorisé.

En matière de culture, je note une augmentation des moyens de l'ordre de 3,5 %. Pour autant, je ne sens pas la volonté du gouvernement de réformer la politique culturelle. Vous m'avez certes invité à la patience en commission de la Culture, mais je me permets de reparler de cet aspect malgré tout.

Une série d'initiatives ont été prises au niveau de la gouvernance culturelle, mais nous sommes encore loin du compte au regard du rapport de la Cour des comptes. Avant de doter certaines politiques publiques de moyens supplémentaires, il est bon de revisiter le concept de gouvernance pour s'assurer que l'argent investi soit utilisé à bon escient. Cette politique culturelle doit pouvoir respirer. La reproduction des dépenses et le manque d'innovation dans ce secteur sont autant de défauts qui ont été pointés. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter à l'avenir.

Pour conclure, j'aborderai la promotion de Bruxelles. En tant que Bruxellois, j'estime que les budgets dégagés à l'époque étaient intéressants, mais ont au final fort peu servi à la promotion de Bruxelles. Ils viennent s'ajouter à toute une série d'initiatives pour financer, par petites touches, le monde associatif. La Région de Bruxelles-Capitale assume déjà cette mission, la Commission communautaire française (COCOF) le fait aussi et la Fédération Wallonie-Bruxelles le fait en partie.

J'en profite pour soulever un autre problème qui pourrait conduire à rediriger ces moyens. Il s'agit de la défense de la langue française à Bruxelles. Au nord du Pays, mais à Bruxelles également, certains prônent le multilinguisme et le mettent à toutes les sauces. C'est juste et normal, mais la langue française mérite un statut dans ce processus. C'est la langue véhiculaire, voire vernaculaire à certains égards. C'est aussi la langue de l'intégration et de la cohésion sociales à Bruxelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle à jouer dans ce domaine, afin de préserver le statut et l'importance de la langue française à Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Aujourd'hui, DéFI se voit accorder 20 minutes de temps de parole, une boîte de sardines et une mention en

tant que groupe! Je vous remercie donc tous, en particulier vous Monsieur le Président, Monsieur Segers, Madame Schepmans, Monsieur Devin, Madame Bernard et Madame Greoli, chers collègues, ne vous arrêtez pas en si bon chemin!

Toutes les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont importantes, urgentes et même fondamentales, en particulier celles qui touchent aux générations futures. Parmi celles-ci, les compétences liées à l'enseignement me sont les plus chères.

Tout d'abord, je me réjouis que le gouvernement poursuive son investissement dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Si nous avons connu des divergences sur la manière de le mettre en œuvre tout au long de la législature précédente, nous étions en revanche d'accord sur la ligne tracée et le caractère systémique d'une réforme dont l'enseignement avait grand besoin.

À ce titre, trois mesures me semblent essentielles. La première est de poursuivre, en priorité, l'investissement dans l'enseignement maternel. La deuxième est l'allongement de la formation continue, compte tenu du report d'un an de la formation initiale... j'espère d'ailleurs que cette formation initiale ne sera reportée que d'un an. La troisième mesure est aussi symbolique, car elle permet de rétablir une certaine équité envers les professeurs d'académie qui n'étaient, jusqu'ici, pas rémunérés à leur juste barème. Même s'il reste du travail au gouvernement sur ce point, vu l'interruption à mi-chemin, cette amorce constitue néanmoins une bonne nouvelle.

À côté d'enjeux à long terme existent aussi des enjeux à court terme. Parmi ces derniers, certains ont un coût, d'autres non. Les infrastructures scolaires font partie des enjeux qui ont un coût. Monsieur le Ministre, vous avez visité l'Athénée d'Uccle 2 et vous avez compris que vous ne pouvez pas laisser les bâtiments scolaires dans un tel état, et ce, pour trois raisons. Tout d'abord, les raisons pédagogiques: il est impossible de s'épanouir, de devenir un citoyen libre et responsable ou encore de donner cours dans de tels bâtiments. Ensuite, les raisons écologiques: votre gouvernement ne peut pas, d'un côté, prôner l'écologie et, d'un autre, laisser les infrastructures scolaires dans un état qui relève de l'hérésie écologique, non isolées et disposant de chaudières défectueuses, alors que 60 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées au chauffage. Enfin, les raisons d'attractivité: ce matin, nous parlions de la clé élèves et il ne s'agit pas de creuser le déficit de notre Communauté.

Parmi les mesures qui n'ont pas de coût figure le décroisement. Trois enjeux sont prioritaires en matière d'enseignement et n'ont aucun coût pour notre Communauté. Le premier enjeu est d'attirer des personnes vers la profession d'enseignant. Vous avez évoqué la pénurie, mais vous n'avez pas abordé notre proposition de réso-

lution votée à l'unanimité sous l'ancienne législature qui visait à accroître la mobilité des enseignants entre écoles, pouvoirs organisateurs et réseaux. Le métier d'enseignant serait plus attractif si ceux qui exercent cette profession avaient la possibilité de changer d'école ou de réseau en conservant leur ancienneté. Votre groupe de travail devra s'attacher à cette première mesure.

La revalorisation de l'enseignement qualifiant représente la deuxième mesure qui me semble prioritaire. Ce point, qui a été abordé précédemment, constitue l'un des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il concerne des écoles «en déficit d'attractivité» – dénomination empreinte de beaucoup de pudeur – qui devraient être complètement refondées. Comme M. Florent l'a souligné, les enjeux écologiques représentent une belle opportunité pour faire de ces écoles des filières d'excellence. La revalorisation de l'enseignement qualifiant passe aussi par le décloisonnement: il faut décloisonner les périmètres de l'enseignement et de la formation et travailler en bonne collaboration, notamment en matière de formation en alternance, ce qui n'est aujourd'hui pas du tout le cas. Force est de constater énormément de pertes financières en raison de ces périmètres complètement cloisonnés.

J'en viens enfin à la maîtrise de la langue et de l'esprit critique. Mon collègue Christophe Magdalijns a déjà évoqué cette question. Il s'agit pour nous d'un enjeu essentiel. Je vous ai déjà parlé de l'opération «Silence, on lit!», qui ne s'accompagne d'aucun coût. Je pourrais aussi vous parler de l'éducation à philosophie et la citoyenneté (EPC) et de l'assouplissement du prescrit légal, ce qui, sans en arriver à ces deux heures d'EPC, permettrait aux écoles de pratiquer le dialogue interreligieux, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette question sera d'ailleurs l'objet d'un groupe de travail. Aujourd'hui, le choix des parents prime, ce qui n'est pas normal à partir du moment où l'équipe éducative est d'accord de travailler autrement.

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, vous nous avez donné rendez-vous au mois de mars. Monsieur Jeholet, vous avez annoncé que vous alliez analyser les budgets ligne par ligne, ce qui constitue un exercice intéressant. Le but pour nous n'est pas nécessairement de faire plus, mais de faire mieux avec la même chose. Notre enseignement est l'un des mieux financés au monde, et pourtant, il est aussi l'un des plus inégaux. C'est la preuve par l'absurde qu'il ne faut pas nécessairement plus pour faire mieux.

Monsieur Daerden, vous avez visité l'Athénée royal Uccle 2. Une enveloppe de 320 000 euros avait été dévolue à la rénovation d'une cuisine. Or, celle-ci n'a pas besoin d'être rénovée puisque ses infrastructures sont flambant neuves. En revanche, l'école a besoin d'une clôture afin de sécuriser les lieux et de deux nou-

velles chaudières. Vous avez également pu vous rendre compte des fuites dans la toiture. Ses tuyaux de descente sont dans un état déplorable, pourtant l'Athénée a été doté de panneaux photovoltaïques flambant neufs qui ont dû avoir un coût élevé.

Voilà deux exemples de budget mal affecté. Il importe donc de faire mieux avec la même chose. Je vous souhaite courage, cohérence, ambition, en tout état de cause, quelles que soient les forces politiques au sein de notre Parlement. Nous y serons plus qu'attentifs tout en demeurant constructifs.

M. le président. – La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Comme convenu, je m'exprimerai au nom du gouvernement et tenterai d'être le plus complet possible.

Tout d'abord, quelques remerciements! Merci à l'administration, aux inspecteurs des finances, aux différents cabinets et à mes collègues ministres, grâce auxquels les délais budgétaires ont été respectés. Merci à vous, chers parlementaires, pour la correction dont vous avez fait preuve lors des débats en commission. Je tenais à le souligner. Merci aussi pour votre soutien quasiment unanime à cet ajustement budgétaire et à ce budget, ainsi que pour vos remarques constructives. Enfin, merci pour vos suggestions, Madame Schyns, Messieurs Antoine et Magdalijns et beaucoup d'autres qui ont la volonté de contribuer avec le gouvernement à l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des francophones.

Même si quelques petites remarques se sont fait entendre, l'opposition reconnaît globalement les éléments positifs du budget. C'est évidemment aussi le cas de la majorité. C'est tellement évident!

La prime de compensation des frais liés à l'utilisation du matériel informatique personnel des enseignants, la revalorisation de leur prime de fin d'année et les huit millions d'euros de remboursement de leurs frais de transport: aucune coupe budgétaire n'a été enregistrée dans ces postes.

Nous avons par ailleurs envoyé des signaux positifs en accordant des provisions à l'enseignement supérieur et à la culture. Certains disent que c'est habile de ma part, mais je préfère être honnête: l'idée vient du ministre-président.

Vous avez aussi évoqué Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui bénéficie de moyens complémentaires pour subvenir aux besoins soulignés par le conseil d'administration. Toutes les familles politiques y sont représentées et ont soutenu cette demande.

M'étant acquitté de ces remerciements, j'en viens à la philosophie générale du budget. Comme je l'ai dit en commission, ce budget initial et son ajustement ont été réalisés dans un délai serré. Nous ne disposons que d'un mois, entre la mi-septembre et la mi-octobre, pour élaborer les projets et mettre en place les cabinets. Il ne faut pas dissocier les deux procédures. Nous ne pouvons pas adopter une approche rapide pour l'un et lente pour l'autre. Tous ceux qui ont déjà réalisé ce genre d'exercice savent que c'est totalement concomitant.

Étant donné ce calendrier, le gouvernement, dans une belle cohésion, a décidé d'adopter la philosophie suivante: réaliser un budget d'inventaire sérieux et ensuite définir une méthodologie pour procéder à un ajustement précoce en 2020. L'ajustement concrétisera davantage la DPC. Ce budget d'inventaire sérieux a été établi en prenant acte du contexte, c'est-à-dire d'une dégradation des paramètres macro-économiques qui s'ajoute à la non-recette liée à la vente de fréquences. À ce propos, sans y renoncer, nous avons décidé, par prudence, de ne pas réinscrire cette recette au budget 2020, vu que nous ignorons quand elle entrera. Nous avons aussi dû prendre acte des moindres recettes liées à la vente de bâtiments.

La philosophie partagée par tout le gouvernement l'a par ailleurs amené à prendre du temps, quelques mois, afin d'approfondir sa connaissance du budget, allocation budgétaire par allocation budgétaire, ainsi que celle des dossiers et des réformes envisagées, avant de se lancer dans un exercice plus ambitieux. En effet, il est important d'analyser avant d'agir pour que notre action soit efficace et pertinente.

Notre philosophie est aussi de répondre aux engagements pris sous la précédente législature et de confirmer toute une série d'investissements.

On parle de «budget technique», de «budget d'inventaire». En tout cas, il ne s'agit pas d'un budget manqué, contrairement à ce que certains prétendent.

C'est un budget dans lequel de nombreuses dépenses ont été injectées: 60 millions d'euros supplémentaires pour le Pacte d'excellence; 40 millions d'euros supplémentaires pour l'ONE afin, notamment, de mettre en œuvre la réforme MILAC; 8 millions d'euros supplémentaires pour les subventions sociales accordées aux hautes écoles afin de rattraper le montant de celles attribuées aux universités; 7 millions d'euros supplémentaires pour la mise en œuvre de WBE; 2 millions d'euros supplémentaires pour les bourses de recherche du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS); 16 millions d'euros supplémentaires pour augmenter la prime de fin d'année du personnel de l'enseignement; 5 millions d'euros supplémentaires pour initier une nouvelle page de refinancement de

l'enseignement supérieur, montant qui sera évidemment majoré; enfin, 5 millions d'euros supplémentaires pour initier les efforts en faveur du secteur socioculturel.

Il ne s'agit donc pas d'un acte manqué: de nombreux secteurs reçoivent un soutien, en cohérence avec ce qui a été décidé antérieurement.

Je voudrais rassurer le PTB qui souhaite que nous clarifiions notre philosophie. Elle est pourtant limpide. Je viens d'ailleurs d'en énoncer plusieurs principes et j'ajouterai qu'il n'y a pas d'économies décidées par le gouvernement. Il ne faut pas interpréter abusivement les articles de presse: les ambitions ont été clairement annoncées dans les différents secteurs relevés. Vous parlez de «budget d'austérité». Si une diminution de 700 millions est synonyme d'austérité, je n'y comprends plus rien! Je ne comprends plus rien! Avoir l'honnêteté d'afficher une diminution de 700 millions d'euros, c'est quand même peu courant et cela ne correspond pas à l'austérité que vous dénoncez de manière générale! Nous n'adhérons pas non plus à une politique d'austérité et de carcan budgétaire. D'ailleurs, nous sommes bien loin d'un carcan budgétaire comme celui que d'aucuns voudraient imposer. Mais il faut dépenser de manière juste.

L'ajustement 2020 est un élément fondamental de toute la réflexion à la base du travail sur le budget initial 2020 et du conclave budgétaire. Nous avons une méthodologie bien définie. La question n'est pas de savoir si nous allons nous répartir des marges ou des efforts, mais comment nous allons affecter au mieux les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comment nous allons les optimiser et comment nous allons, lors de l'ajustement du budget 2020, renforcer les aspects repris dans la DPC.

Optimiser les dépenses implique de les passer en revue pour identifier les poches qui pourraient être réorientées dans les mêmes secteurs de dépenses, secteurs de développement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela implique aussi, par exemple, de centraliser les trésoreries pour optimiser les dépenses en charge d'intérêts ou encore de garantir une meilleure maîtrise du budget des entités du périmètre. C'est pourquoi nous avons décidé de créer le groupe de travail «Organisme d'intérêt public (OIP) et RTBF», qui a été cité par plusieurs d'entre vous, pour avoir une analyse précise des dépenses et des besoins de ces différents OIP et leur impact sur la dette indirecte.

C'est la création d'un groupe de travail consacré aux recettes. Il faut essayer d'améliorer la «clé élèves». Nous en avons beaucoup parlé en commission. Nous n'avons pas vraiment la maîtrise de cette «clé élèves», mais nous constatons que certains élèves, notamment à Bruxelles et peut-être aussi dans des communes frontalières, ont tendance à privilégier l'enseignement néerlandophone au détriment de l'enseignement franco-

phone. Rendons notre enseignement plus attractif, notamment à travers les bâtiments scolaires. Quelques milliers d'élèves supplémentaires peuvent aussi nous apporter des millions complémentaires en recettes, ce qui permettrait de mener des politiques nouvelles dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe d'autres réflexions visant à augmenter nos recettes, non seulement au niveau de la «clé élèves», mais aussi au niveau d'autres recettes que l'on pourrait imaginer. J'ai entendu quelques idées à ce propos dans cette salle et dans les discussions en commission.

L'ajustement budgétaire sera précoce. Il sera une réalité. La dynamique est lancée. Toute une série de réflexions, de réunions, de groupes de travail intercabineaux préparent déjà le calendrier précis pour la circulaire et le travail de l'ajustement 2020.

J'en arrive à quelques éléments plus concrets. Je ne m'attarderai pas sur certaines incohérences dans les interventions de certains groupes. Je ne comprends pas le PTB qui plaide pour la gratuité totale, tout en se plaignant des plafonds trop contraignants pour certaines activités scolaires.

Je ne comprends pas non plus les interventions de certains députés du cdH qui expriment tantôt un accord sur le *timing* de l'ajustement budgétaire, tantôt un désaccord sur celui du budget initial, et qui s'inquiètent avec force et insistance de l'évolution de la dette, tout en proposant de nouvelles dépenses dans différents secteurs, notamment par le biais d'amendements, ce qui va à l'encontre d'une bonne gestion prudente.

Mme Alda Greoli (cdH). – Des dépenses compensées.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Compensées de quelle manière? Par l'inflation. Vous savez que nos recettes en dépendent, notamment au niveau des paramètres macroéconomiques. Déjà utiliser un report d'index dans ce contexte est totalement incohérent. Vous insistez sur votre incohérence, Madame Greoli.

J'ai constaté votre préoccupation par rapport à mes collègues féminines du Gouvernement. Vous voudriez plus de solidarité. Je vous rassure, des glissements ont déjà été réalisés et d'autres ont été annoncés. S'il y a bien un endroit où il y a de la solidarité, c'est chez nous. Nous travaillons en parfaite harmonie, en étant au courant des dossiers importants que les uns et les autres ont à traiter.

La dette est un autre thème fondamental des finances publiques, notamment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre volonté est d'améliorer encore le pilotage de notre dette. À cet égard, j'ai confié au

comité de *monitoring* une nouvelle mission qui vise à intégrer la question de l'évolution de la dette dans les projections budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à prévoir des projections à long terme, pas uniquement pour la présente législature, afin notamment de pouvoir tester la soutenabilité des investissements réalisés sur l'endettement global de la Fédération.

S'agissant de la dette, nous avons aussi un souci de diversification des sources de financement. Un nombre important de *dealers* – c'est le terme exact même s'il est connoté – placent des titres de la Fédération auprès des investisseurs partout dans le monde. Mais surtout des accords sont conclus avec des acteurs institutionnels tels que la Banque européenne d'investissement (BEI).

Il nous faut aussi sécuriser le coût de financement de la Fédération. Actuellement, les taux bas, voire négatifs pour les maturités courtes, incitent plutôt à profiter d'emprunts à court terme. Cependant – je vous rassure – nous avons une politique équilibrée entre court terme et long terme et entre taux fixe et taux variable. Si ces emprunts à court terme ne doivent pas être évités, le principe de prudence s'impose pour garantir les coûts de financement à long terme. En période de taux faibles, et lorsque l'on veut sécuriser la dette et son coût, une durée plus longue des emprunts est souhaitable. Cette stratégie d'allonger la durée de l'emprunt est celle que suit la Fédération. Elle a pour objectif de sécuriser les taux bas pendant plus longtemps et non, comme cela a été évoqué dans la presse, de diminuer le coût de la dette par de plus faibles remboursements.

J'aimerais à présent aborder l'enseignement. Comme l'a indiqué M. Devin, nous devons atteindre la gratuité généralisée par palier et sommes en chemin pour le faire: repas gratuits dans les écoles, gratuité des frais scolaires dans l'enseignement maternel, augmentation des subsides sociaux pour les établissements d'enseignement supérieur... Évoquons encore la gratuité du minerval qui existe déjà pour les étudiants boursiers et dont l'impact pour les universités est compensé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, les budgets alloués au secteur de l'enseignement sont effectivement insuffisants. Des engagements ont toutefois été pris pour y remédier et le gouvernement les assumera. La Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même travaille sur la base d'une enveloppe fermée. Elle doit en tenir compte. Il faut reconnaître que le costume est un peu étroit au regard des besoins importants dans tous les secteurs, ce qui explique le déficit budgétaire. Celui-ci doit malgré tout rester raisonnable pour que sa soutenabilité soit assurée. Malgré ce contexte, nous souhaitons évidemment une augmentation des budgets dans l'enseignement et en avons déjà apporté la preuve.

Mme Greoli critique le report de certaines réformes. Sachez que la note qui dresse la méthode pour les «activités orientantes» a bien été adoptée. Il a fallu affiner la réflexion. Cela ne traduit pas des divergences, mais simplement la volonté de travailler sérieusement. Le but est de concerter les opérateurs de l'enseignement au sujet de la mise en œuvre des activités.

Concernant l'enseignement supérieur, j'ai pris note de plusieurs interventions. J'aborde à mon tour le sujet, notamment pour réagir à une critique émanant du PTB et concernant l'insuffisance des moyens financiers dégagés. Je suis parfaitement conscient de la situation et du caractère insuffisant des 5 millions d'euros annoncés. J'y vois là un premier signal.

La feuille de route que nous ont transmise les négociateurs doit prévoir plus que 5 millions d'euros. Je vous rappelle que 41 millions d'euros ont été dégagés durant la précédente législature, qu'un refinancement de 2 millions d'euros additionnels par an est prévu jusqu'en 2023, et que, concernant la provision de 5 millions d'euros, la ministre chargée de l'Enseignement supérieur doit préciser, dans le courant de l'année 2020, la manière dont elle sera affectée. Il est banal de commencer par travailler sur la base d'un montant provisoire, pour passer ensuite à son affectation, une fois le dossier suffisamment mûr.

Concernant la précarité des étudiants et l'augmentation du coût des études, je vous rappelle que le montant du minerval est gelé depuis 2010, conformément à une décision du ministre de l'époque, Jean-Claude Marcourt. Le manque à gagner pour les universités et les hautes écoles est compensé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui représente un coût non négligeable. Je vous rappelle aussi que le budget de l'année 2020 prévoit une augmentation des subsides sociaux et que les bourses, contrairement au système en vigueur pour le financement global, dépendent d'enveloppes ouvertes. Leurs montants sont d'ailleurs en forte augmentation ces dernières années.

Force est de constater et regretter la précarité croissante des étudiants, mais nous devons avoir l'honnêteté de dire qu'il en va d'un phénomène de société qui ne se limite pas aux étudiants et que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne va pas l'endiguer à elle seule. Les autres niveaux de pouvoir, l'État fédéral comme les entités fédérées, ont également un rôle à jouer par le biais de la sécurité sociale et des politiques sociales.

Certaines de vos interventions ont soulevé la problématique du manque de personnel dans la fonction publique, notamment dans les services FLT liquidant les salaires des professeurs. Au cours de la précédente législature, les deux familles politiques associées au gouvernement ont travaillé pour répondre à ces besoins. Un processus est donc en cours d'exécution, comme j'ai

d'ailleurs eu l'occasion de le dire en réunion de commission, il y a quelques jours.

Un nouveau *screening* est à l'agenda. Suivant une méthodologie qui doit encore être définie en collaboration avec le ministère, nous passerons en revue l'ensemble des tâches et des besoins des différents départements et services de l'administration. Ce *screening* n'a pas pour objectif de supprimer des postes et de licencier des membres du personnel du ministère, mais bien d'objectiver la charge de travail et d'optimiser l'affectation du personnel. Ce processus se fera donc en totale concertation avec l'administration et les représentants des travailleurs. J'ai eu l'occasion de réunir le Comité de Secteur XVII il y a quelques jours. Nous avons eu un échange constructif. Je ne sais pas si vous avez eu un retour d'informations à ce sujet, mais j'ai le sentiment que le climat est bon.

Par ailleurs, nous avons connaissance de la problématique liée à la fixation et la liquidation du traitement du personnel enseignant et la prenons en considération. Nous tentons de régler ce problème par l'engagement de personnel, mais il faudra aussi entamer une réflexion sur le processus garantissant le paiement des enseignants chaque mois. Il s'agit d'un élément fondamental.

Le report de la réforme de la formation initiale des enseignants n'est pas une grande surprise. Il avait été annoncé afin de mesurer ses impacts budgétaires. Tant pour la réforme de la formation initiale des enseignants que pour la réforme MILAC, l'objectif est de permettre une concertation apaisée, et donc renforcée, avec les acteurs. Il s'agit de les entendre, de les réentendre, de mieux les entendre et de répondre à leurs inquiétudes dans la sérénité. L'affectation des deux provisions est un signal. Cette technique a déjà été utilisée. M. Maroy a d'ailleurs déjà évoqué certaines pistes d'affectation envisagées et je tiens à le remercier pour son intervention constructive.

Selon le PTB, le budget pour la lutte contre les violences faites aux femmes serait insuffisant. Mais, je voudrais attirer l'attention sur trois éléments. Premièrement, ces montants ont été maintenus, comme ceux des autres articles budgétaires d'ailleurs. Il n'y a pas eu de coupe budgétaire. Ensuite, le gouvernement a approuvé la semaine dernière le plan et le *modus operandi* proposés par la ministre Linard portant sur le droit des femmes. Enfin, ce matin même, le Comité de concertation a acté la création de la conférence interministérielle «Droit des femmes». Cela prouve que nous nous préoccupons beaucoup de cette problématique. Plusieurs d'entre nous étaient à la manifestation du 24 novembre dernier, à Bruxelles.

Certains considèrent que le coût d'accès à la culture est trop élevé... c'est vrai. Mais nous ne pouvons pas régler tous les problèmes de manière

directe et brutale. Nous avançons petit à petit vers l'accessibilité de tous, notamment à la culture. Mais je vous rappelle quand même que notre budget présente un déficit de 700 millions d'euros.

Je terminerai avec les points spécifiques avant de faire une brève conclusion sur les bâtiments scolaires, thème qui me tient particulièrement à cœur et dont je découvre l'ampleur de la tâche et du problème! Les moyens budgétaires sont affectés à leur entretien et à leur maintenance ainsi qu'à la création de classes dans les différents réseaux, mais ils sont indiscutablement insuffisants. Nous souffrons d'une insuffisance d'investissements depuis des décennies.

Je me suis rendu lundi dernier à l'Athénée d'Uccle 2 avec la ministre Désir et certains d'entre vous. Nous avons constaté le manque d'entretien de ses bâtiments. Il est donc nécessaire de prévoir des moyens financiers massifs et rapides. Je suis, par ailleurs, content d'entendre que tout le monde s'accorde, dans la majorité comme dans l'opposition, sur cette question et qu'il y a une envie collective de prendre ses responsabilités.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas penser au Pacte pour un enseignement d'excellence dans des bâtiments dans un tel état de délabrement. Comment les élèves et les enseignants peuvent-ils travailler convenablement dans ces conditions? Cela fait partie, selon moi, de cette politique d'excellence de l'enseignement. Nous devons nous montrer créatifs pour trouver les moyens qui permettront cet investissement massif. Des ressources humaines seront nécessaires, et Mme Schyns l'a souligné, pour mettre en œuvre le pacte. La réflexion doit donc être double. Afin de renforcer cette conscientisation générale, une visite de plusieurs sites sera organisée. Un exposé de la direction générale des infrastructures en commission est également prévu. Il permettra de connaître l'ensemble des enjeux et paramètres liés aux bâtiments scolaires. Une réflexion commune doit également être menée avec la ministre Glatigny sur les infrastructures de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons pas accepter que les universités et les hautes écoles disposent de locaux ou auditoriums indignes de notre enseignement supérieur.

En conclusion, le gouvernement a l'ambition de contribuer à améliorer l'héritage que nous laisserons à nos enfants. Le déficit budgétaire et la dette financière constituent évidemment des indicateurs importants. Dire que le gouvernement agira de manière irresponsable serait mal me connaître. Ces indicateurs donnent toutefois une image très incomplète de l'héritage pour nos enfants. Nous devons prendre en compte l'entière de la situation, tout comme l'état des bâtiments scolaires et des milieux d'accueil de la petite enfance, la qualité de l'enseignement ou l'accessibilité à l'enseignement supérieur.

Si investir génère de la dette, ne pas investir alourdit parfois davantage les charges supportées par nos enfants. Ils devront reconstruire ce que nous n'aurions pas suffisamment entretenu ou rénové. Nous contribuons alors à augmenter ce que j'appelle la dette sociale. Nous devons pourtant offrir à nos enfants les meilleures chances d'émancipation, par des politiques efficaces de la petite enfance et de l'enseignement. Il faut tenter de réduire cette dette sociale, surtout lorsque la dette financière est moins importante. C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a choisi de prolonger, sous couvert de quelques améliorations, les réformes entamées sous la précédente législature, malgré le poids qui pèse sur le budget 2020 et des années suivantes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est aussi responsable du ciment qui unit les francophones au travers de la culture, de l'égalité des chances, du sport, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente et des maisons de justice. Il s'agit de garantir un financement stable à tous ces secteurs. C'est tout le contraire de ce que la Flandre a décidé. Nous voulons œuvrer à une plus grande cohésion sociale, notamment à l'heure où le rejet de l'autre refait surface.

Enfin, par la recherche scientifique, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance l'avenir. Plus que jamais, notre époque appelle des solutions innovantes pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain, la recherche scientifique n'est pas le principal investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais c'est aussi, comme partout, notre principal espoir pour un avenir meilleur. C'est pourquoi, notre gouvernement s'est engagé à renforcer le financement de la recherche dès 2020.

Le gouvernement a donc pris la décision de la responsabilité: la responsabilité de construire l'avenir et de s'engager vis-à-vis des francophones, le tout en totale transparence avec le Parlement sur l'état des finances publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, nous avons dressé un inventaire précis. La raison d'être des pouvoirs publics n'est pas que de garantir l'équilibre budgétaire. Le rôle de l'État, au sens large, tant du gouvernement que du Parlement, est de construire l'avenir.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de contribuer à l'émancipation des francophones de tous les âges depuis l'accompagnement des nourrissons jusqu'à la formation tout au long de la vie en passant par l'enseignement, la culture, le sport, etc. C'est là le sens de notre action politique. Ce principe est au cœur de la DPC. C'est également ce sens que nous devons donner à la conduite de nos finances.

M. le président. – La parole est Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, nous avons essayé ce matin, lors de notre intervention, de montrer l'ampleur des be-

soins actuels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par contre, les groupes de la majorité et le gouvernement ont essayé de montrer qu'avec un peu de patience, nous verrons se produire des arbitrages, des basculements et des transitions fondamentales dans quelques mois.

J'ai travaillé pendant près de 25 ans dans un mouvement d'éducation permanente subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout au long de ces années, nous avons régulièrement mobilisé et rassemblé nos troupes devant le siège du gouvernement, sur la place Surllet de Chokier, pour réclamer plus de moyens, des moyens suffisants nous permettant de remplir nos missions au service de la population. Chaque fois, le ou la ministre nous a annoncé des réformes, des décolages, du renouveau... À force de mobilisations, nous obtenions parfois de petites avancées. Il convient de le reconnaître.

J'ai l'impression qu'aujourd'hui aussi, vous nous présentez des petites avancées, comme les 5 millions d'euros pour l'enseignement supérieur quand les recteurs et les étudiants vous en réclament 450! Il y aura aussi 33 millions d'euros pour la gratuité scolaire alors qu'il en faudrait un milliard pour réaliser l'exemple suédois.

Vous voulez optimiser l'affectation du personnel en Fédération Wallonie-Bruxelles pour travailler plus efficacement. Peut-être ne licenciez-vous personne. Toutefois, ne pas remplacer les départs revient à diminuer le cadre du personnel. Quand j'entends parler de *screening* et d'optimisation les effectifs, ces propos annoncent souvent, dans des entreprises du secteur privé, de grandes difficultés sur le terrain.

J'en viens enfin aux bâtiments scolaires. Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous alliez prendre la situation désastreuse en main. Il faut dégager rapidement des moyens massifs. Vous avez vous-même parlé de centaines de millions. Nous sommes heureux que vous comptiez vous rendre sur place, comme nous l'avions demandé, bien que cela ne satisfasse pas encore concrètement les besoins.

Nous avons conscience de l'existence de la dette, mais nous pensons qu'elle ne pose pas de réel problème. Elle montre simplement une motivation et une volonté d'investir. La difficulté vient en fait de l'Union européenne qui voit pour sa part cette dette d'un mauvais œil.

Malgré vos déclarations, nous ne sommes donc pas rassurés. Nous continuons à penser que le budget reste insuffisant pour remédier à l'urgence qui règne sur le terrain. Je peux prendre pour exemple les étudiants qui se trouvent actuellement sur la place Surllet de Chokier pour réclamer l'annulation du remboursement des bourses d'études. Nous sommes à leurs côtés et aux côtés de tous ceux qui réclament plus de moyens pour pouvoir remplir leurs missions au service de la population.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – On a dit de notre ministre du Budget qu'il était «bon homme». Un sacré bonhomme! De manière calme et joviale, il a brossé le tableau budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en toute transparence, en toute connaissance de cause, sans esquiver la moindre difficulté. Le chemin sera long et abrupt. Je suis un voisin de Philippe Busquin et un adepte de la politique des petits pas. Certes, nous faisons aujourd'hui des petits pas, mais nous sommes en marche. C'est le plus important.

J'ai travaillé dans une maison de jeunes et dans un centre public d'action sociale (CPAS) sur des projets de développement social dans des quartiers défavorisés. J'ai aussi travaillé dans l'éducation permanente et dans le socioculturel. J'ai manifesté, notamment aux côtés d'étudiants. Enfin, je suis un citoyen. Au cours de ces expériences, j'ai toujours su qu'il fallait interpellier les responsables politiques pour avancer. Mais encore faut-il que ceux-ci prennent leurs responsabilités, qu'ils soient au gouvernement et qu'ils puissent infléchir la politique et adopter des budgets. Tous, ici, nous avons endossé la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les étudiants ont pris leurs responsabilités et interpellent le gouvernement. Ce n'est que le début. Tout au long de cette législature, nous serons interpellés. Et nous prendrons nos responsabilités.

Monsieur le Ministre, vous annoncez un déficit de 700 millions d'euros. Certains demandent un milliard de plus. Nous dirons la vérité et avancerons sur un droit chemin. Nous privilégierons la concertation sociale et la rencontre avec les acteurs du terrain, comme nous l'avons fait avec les étudiants et les enseignants au sujet des bâtiments scolaires. Certains secteurs sont confrontés à des situations alarmantes et, toutes et tous ensemble, nous répondrons à ces urgences. Nous n'avons pas la charge de produits financiers ou de chiffres, mais d'hommes, de femmes et d'enfants francophones. Nous avons leur destin entre les mains.

Monsieur le Ministre, le groupe socialiste vous réitère sa confiance totale. Nous sommes à vos côtés.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez répondu à une partie des questions qui vous ont été posées en faisant preuve de bonhomie et d'un certain sens de l'humour, voire de la dérision. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Si je résume votre intervention, avec bonhomie et un certain sens de l'humour, vous avez annoncé 40 millions d'euros supplémentaires pour la réforme MILAC, 60 millions d'euros supplémentaires pour le Pacte pour un enseignement d'excellence et deux fois 5 millions d'euros sup-

plémentaires, qui représentent pour le coup de nouvelles dépenses. Tout cela est très bien et je vous en remercie.

C'est toutefois un peu à vous de nous remercier: si nous n'avions pas pris une série de décisions, parfois courageuses, lors de la législature précédente, vous auriez dû nous annoncer deux fois 5 millions d'euros. Pour le reste, vous vous inscrivez dans la continuité des politiques que nous avons eu le plaisir de décider ensemble.

Vous parlez de créativité. Je pourrais me tourner vers M. Demotte, mais je suppose que le PS est un collectif, je m'adresse donc à vous, Monsieur Daerden. Quand je vois que vous devez remettre en place des groupes de travail, dresser un nouvel inventaire, redéfinir une méthodologie, j'ose espérer que le ministre du Budget précédent vous a laissé quelques caisses avec des dossiers et des explications.

Vous avez fait preuve de créativité dans la création des groupes de travail. Toutefois, ce qu'attend le terrain, c'est la suite des politiques et, dans certains cas, des aménagements. Je ne rase en rien gratis. (*Réactions du ministre-président*)

Monsieur le Ministre-Président, vous n'étiez pas là pour écouter la réponse du ministre. Je vous rappelle qu'une trajectoire était définie et qu'il y avait possibilité de poursuivre un certain nombre de politiques sans devoir obligatoirement creuser la dette.

Revenons aux propos tenus et aux réponses. Monsieur le ministre du Budget, vous nous avez aussi réaffirmé une certaine concertation dans des dossiers assez importants, en particulier celui de la formation initiale des enseignants (FIE). Nous savons que cela fait aussi partie de la colonne vertébrale du Pacte pour un enseignement d'excellence. La définition d'un barème équivalent lors de l'instauration du master est aussi un enjeu essentiel lié à l'enseignement supérieur. Dans le cadre de la FIE, c'est surtout la méthodologie dans la négociation du barème à appliquer qui sera essentielle. Ce sera l'occasion d'un véritable rendez-vous sur la responsabilité politique.

Nous sommes tous revenus sur la question des bâtiments scolaires qui représente un véritable enjeu. Je remercie encore Mmes Schyns et Désir pour leur volonté de poursuivre et de demander au ministre responsable du Budget et des Bâtiments scolaires les moyens d'investissement nécessaires. Le cadre de travail amène effectivement un bien-être qui entraînera un cercle vertueux.

Monsieur le Ministre, vous nous avez donné rendez-vous dans trois mois, trois mois d'inventaire, trois mois de groupe de travail, trois mois d'évaluation pour disséquer les budgets. En attendant, nous avons déposé trois amendements qui prévoient les compensations nécessaires. Nous vous invitons à ne pas freiner une série de politiques essentielles et surtout, je le répète, à ne pas

rompre les équilibres indispensables à la mise en place du Pacte entre les différents réseaux.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je salue les collègues pour les différentes interventions qu'ils ont prononcées aujourd'hui. Nous avons débattu dans une atmosphère correcte et respectueuse. Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses qui montrent la détermination du gouvernement à mobiliser les énergies nécessaires et à soutenir les acteurs de la Fédération pour atteindre les nombreux objectifs cités aujourd'hui.

Madame Greoli, force est de constater une augmentation du déficit très importante entre le budget initial de 2019 et son ajustement. L'heure n'est pas aux donneurs de leçons! L'heure est, au contraire, à la préparation de cette nouvelle année budgétaire qui s'accompagnera de collaborations importantes, notamment avec les différents niveaux de pouvoir et d'autres opérateurs.

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Au nom du groupe Ecolo, je voudrais tout d'abord vous remercier, chers collègues, pour les riches débats budgétaires qui ont animé nos assemblées ces dernières semaines, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Ces débats ont parfois été engagés, durs, tendus, mais souvent empreints de qualité. J'adresse un remerciement particulier à l'ensemble des membres du gouvernement qui ont apporté des réponses systématiques aux questions posées et ont montré beaucoup de disponibilité, au sein des commissions, par rapport aux nombreuses interrogations, souvent techniques et précises.

Je voudrais prendre un peu de hauteur dans cette intervention qui sera l'une des dernières, aujourd'hui, par rapport au budget. Je vous donnerai mon sentiment en tant que jeune parlementaire qui découvre pour la première fois les travaux budgétaires de notre Parlement.

La première fois, c'est toujours un peu particulier. Les premiers pas à la crèche, les premières rencontres sur les bancs de l'école, les premiers exploits sportifs, les premières pièces de théâtre, les premiers blocus. Je vous laisse imaginer la suite... (*Sourires*)

Et puis, la première expérience budgétaire. Je me réjouis que cette énumération vous rappelle à tous beaucoup de souvenirs. Ce sont autant d'étapes de votre vie dont vous vous souvenez et auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles a contribué en réalité, à travers les milliers d'acteurs de terrain qu'elle soutient au quotidien et qui vivent grâce à elle et grâce au budget que nous sommes aujourd'hui appelés à voter. Derrière chaque ligne budgétaire, et je m'en rends véritablement compte quand je m'y suis plongé pour la

première fois, il y a des projets et des personnes qui réalisent un travail incroyable.

Ces personnes sont pleinement impliquées au service de la société et osent vivre leur passion pour la chose publique, sans attendre de contrepartie marchande à l'instar de notre Fédération qui investit dans l'humain sans nécessairement profiter directement de retours économiques et financiers générés au profit de la société et au-delà des frontières.

En votant ce budget, nous prenons nos responsabilités: celle de ne pas tout bousculer du jour au lendemain, celle d'honorer nos engagements auprès des personnes, organismes et institutions qui ont besoin de stabilité et de concertation, celle aussi d'assumer certaines décisions du passé. Dans ce contexte, malgré la situation financière dont nous héritons et que nous savons compliquée, je suis convaincu qu'il est courageux et plus essentiel que jamais de continuer à investir dans l'avenir et dans l'humain.

Si tout ne paraît pas parfait et s'il faut clairement aller plus loin, nous posons cependant aujourd'hui les jalons d'une transition écologique et solidaire que la société appelle de ses vœux. Le modèle antérieur est à bout de souffle; la société civile l'a bien compris et agit. Notre responsabilité est d'être à ses côtés, d'accompagner cette transition et de créer les conditions en lui donnant les moyens. Donnons à nos citoyens la possibilité de vivre ce qui les fait rêver. Ma conviction sur l'importance d'investir en Fédération Wallonie-Bruxelles provient du fait de ma jeunesse – j'ai 27 ans – et d'appartenir à la génération «Erasmus» pour laquelle le bout du monde est directement accessible. Cette génération-là n'a jamais connu le Mur de Berlin pas plus que la vie sans internet. Nous avons grandi avec la conviction que nous sommes plus puissants en construisant des ponts, tissant des liens, créant un réseau, en discutant tout simplement plutôt qu'en construisant des murs.

Notre Fédération précisément réalise le même travail: construire des points entre Bruxelles et la Wallonie, entre les générations, entre sportifs et artistes, entre hommes et femmes. Nous ne pouvons pas galvauder cela et c'est aussi le sens que nous attribuons au vote de ce budget. J'aimerais conclure en évoquant un discours récent qui m'a marqué, prononcé lors d'une remise de diplômes à UCLouvain par Pedro Correa, ingénieur de formation devenu artiste-photographe. Il déclarait que le monde n'a plus besoin de battants, de gens qui réussissent, mais de rêveurs, de personnes capables de reconstruire et de prendre soin. Et surtout nous avons tous besoin, plus que jamais, de gens heureux. C'est aussi cela qui doit nous guider! C'est aussi cela le sens de ce budget!

M. le président. – La parole est à M. Magdalijns.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Monsieur le Ministre, la méthode que vous avez exposée pour la suite des travaux nous paraît être la bonne. Vous allez maintenant devoir convaincre vos partenaires d'adopter la même dynamique. Tout le monde ne semble pas se rendre compte des difficultés que vous rencontrerez en tant que ministre du Budget.

L'ajustement 2020 sera un moment clé. Vous parlez d'un délai de trois mois. Je vous invite à ne pas perdre de temps: plus nous attendons, plus les choix seront douloureux. Vous annoncez vouloir consacrer rapidement des moyens massifs aux infrastructures. Or, nous n'avons pas encore réussi à comprendre où vous comptiez trouver ces moyens. Pour le groupe DéFI, ce budget présente un trop grand déficit. Nous ne parvenons pas à identifier vos choix et arbitrages. C'est pourquoi nous ne pouvons pas soutenir ce budget. Certes, il est toujours possible de s'endetter. Toutefois, nous devons laisser un héritage à nos jeunes: des écoles et des universités refinancées et efficaces. Ce serait une révolution copernicienne compte tenu des politiques qui ont été menées en Communauté française au cours des 20 à 30 dernières années.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

16 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

16.1 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte du projet de décret tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

17 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8)

17.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme

base de discussion le texte du projet de décret tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

18 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2).

18.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte du projet de décret tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les tableaux et les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

19 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) n°s 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8)

19.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte du projet de décret tel qu'adopté par la commission.

Mme Greoli, M. Collin, Mme Schyns et MM. Antoine et Dispa ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier le tableau budgétaire et libellé comme suit:

«Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire est modifié comme suit:

AB 11.01.03.02 CE – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -500 – Nouveau montant prévu au budget: 92 445

AB 11.01.03.02 CL – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -500 – Nouveau montant prévu au budget: 92 445

AB 23.33.01.23 CE – Montant prévu au budget: 20 159 – Transfert: +500 – Nouveau montant prévu au budget: 20 659

AB 23.33.01.23 CL – Montant prévu au budget: 20 159 – Transfert: +500 – Nouveau montant prévu au budget: 20 659».

La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – J'ai justifié les amendements déposés par mon groupe dans mon intervention au cours de la discussion générale. J'ai aussi expliqué comment les montants étaient compensés.

M. le président. – Le vote sur l'amendement n° 1 et les tableaux budgétaires est réservé.

Mme Greoli, M. Collin, Mme Schyns et MM. Antoine et Dispa ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier le tableau budgétaire et libellé comme suit:

«Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire est modifié comme suit:

AB 11.01.03.02 CE – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -1 000 – Nouveau montant prévu au budget: 91 945

AB 11.01.03.02 CL – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -1000 – Nouveau montant prévu au budget: 91 945

AB 25.31.01.41 CE – Montant prévu au budget: 9 313 – Transfert: +1 000 – Nouveau montant prévu au budget: 10 313

AB 25.31.01.41 CL – Montant prévu au budget: 9 313 – Transfert: +1 000 – Nouveau montant prévu au budget: 10 313».

Le vote sur l'amendement n° 2 et les tableaux budgétaires est réservé.

Mme Greoli, M. Collin, Mme Schyns et MM. Antoine et Dispa ont déposé l'amendement n° 3 visant à modifier le tableau budgétaire et libellé comme suit:

«Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire est modifié comme suit:

AB 11.01.03.02 CE – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -7 848 – Nouveau montant prévu au budget: 85 97

AB 11.01.03.02 CL – Montant prévu au budget: 92 945 – Transfert: -7 848 – Nouveau montant prévu au budget: 85 97

AB 51.43.23.72 CE – Montant prévu au budget: 132 088 – Transfert: +1 942 – Nouveau montant prévu au budget: 134 030

AB 51.43.23.72 CL – Montant prévu au budget: 132 088 – Transfert: +1 942 – Nouveau montant prévu au budget: 134 030

AB 51.44.23.74 CE – Montant prévu au budget: 107 251 – Transfert: +1 577 – Nouveau montant prévu au budget: 108 828

AB 51.44.23.74 CL – Montant prévu au budget: 107 251 – Transfert: +1 577 – Nouveau montant prévu au budget: 108 828

AB 52.43.23.53 CE – Montant prévu au budget: 55 128 – Transfert: +810 – Nouveau montant prévu au budget: 55 938

AB 52.43.23.53 CL – Montant prévu au budget: 55 128 – Transfert: +810 – Nouveau montant prévu au budget: 55 938

AB 52.44.23.55 CE – Montant prévu au budget: 202 309 – Transfert: +2 974 – Nouveau montant prévu au budget: 205 283

AB 52.44.23.55 CL – Montant prévu au budget: 202 309 – Transfert: +2 974 – Nouveau montant prévu au budget: 205 283

AB 53.43.23.53 CE – Montant prévu au budget: 12 409 – Transfert: +182 – Nouveau montant prévu au budget: 12 591

AB 53.43.23.53 CL – Montant prévu au budget: 12 409 – Transfert: +182 – Nouveau montant prévu au budget: 12 591

AB 53.44.23.56 CE – Montant prévu au budget: 24 675 – Transfert: +363 – Nouveau montant prévu au budget: 25 038

AB 53.44.23.56 CL – Montant prévu au budget: 24 675 – Transfert: +363 – Nouveau montant prévu au budget: 25 038».

Le vote sur l'amendement n° 3 et les tableaux budgétaires est réservé.

Les articles sont adoptés.

20 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) n°s 1 à 7)

20.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 50 sont adoptés.

M. Fontaine, Mme Schepmans et M. Segers ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 51 et libellé comme suit:

«À l'article 51, les mots «à l'exception des articles 34 à 36» sont remplacés par les mots suivants: «à l'exception des articles 30 à 37».»

Le vote sur l'amendement n° 1 et l'article 51 est réservé.

Les articles 52 à 64 sont adoptés.

M. Fontaine, Mme Schepmans et M. Segers ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier l'article 65 et libellé comme suit:

«À l'article 65, les mots «à l'exception des articles 37, 38, 53 et 54» sont remplacés par les mots suivants: «à l'exception des articles 37 à 46, 53 et 54».»

Le vote sur l'amendement n° 2 et l'article 65 est réservé.

21 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2020 (doc. 33 (2019-2020) n°s 1 et 2)

21.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de budget.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Sahli, rapporteur.

M. Mourad Sahli, rapporteur. – Je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – La discussion en commission sur le projet de budget de fonctionnement du Parlement s'est déroulée à huis clos. Lorsque j'ai demandé une explication, on m'a renvoyé au règlement. La raison du huis clos se situe probablement dans ce fait que ce projet de budget mentionne les rémunérations des députés, des ministres et des membres du Parlement qui occupent des fonctions spéciales.

Je souhaite rappeler la position du PTB à cet égard. Mon groupe et moi-même pensons que ces rémunérations sont exagérées. Nous proposons que les rémunérations des députés soient divisées par deux et que celles des ministres soient divisées par trois de façon à ce que les élus soient moins déconnectés de la vie quotidienne de leurs électeurs. Nous voterons donc contre ce projet de budget de fonctionnement.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement.

22 Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires (doc. 40 (2019-2020) n° 1)

22.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Galant, rapporteuse.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Dans son exposé, Mme Schepmans, co-auteure de la proposition de décret examinée hier en commission, a rappelé l'adoption par la Chambre des représentants de la loi du 28 février 2019 modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins, en ce qui concerne le réseautage clinique entre hôpitaux dont l'objet est de réformer le paysage hospitalier en faisant collaborer des hôpitaux distincts au sein de réseaux hospitaliers. Cette loi implique que, dès le 1^{er} janvier 2020, tous les hôpitaux, y compris les hôpitaux universitaires dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, devront s'inscrire dans des réseaux hospitaliers locorégionaux tels que définis par ladite loi. Dès lors, chaque niveau de pouvoir doit permettre aux hôpitaux dépendant de sa compétence d'entrer dans ces réseaux.

Mme Schepmans a insisté sur le fait que les hôpitaux concernés ont été consultés avant le dépôt de la proposition de décret et que leurs remarques y ont été intégrées. Ce texte, inspiré par celui déposé à la Région wallonne, mais adapté aux spécificités des hôpitaux universitaires wallons et bruxellois, poursuit deux objectifs: premièrement, habiliter la Fédération Wallonie-Bruxelles à agréer des réseaux locorégionaux et, deuxièmement, garantir la liberté d'association entre hôpitaux afin qu'un hôpital universitaire soit autorisé à intégrer un réseau avec des hôpitaux publics et/ou privés, sans préjudice d'une collaboration exclusive entre hôpitaux universitaires et publics. Il s'agit de régir les modalités de la collaboration et non de régir la collaboration elle-même en ses aspects qui relèvent de l'offre de soins. Dès lors, un hôpital universitaire pourrait collaborer avec une personne morale de droit privé ou public créée ou organisée en application de dispositions relevant d'autres niveaux de pouvoir que celui de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que les centres publics d'action sociale (CPAS) ou les intercommunales.

L'auteure a insisté enfin sur l'unique préoccupation de cette proposition de décret qui ne s'appliquera qu'aux hôpitaux universitaires, seuls à entrer dans le champ des compétences de la Communauté française.

Dans le cadre de la discussion générale, Mme Lekane s'est inquiétée, d'une part, du passage d'une gestion publique à une gestion privée qui poserait la question du contrôle des autorités publiques et, d'autre part, de l'absence de consultation des organisations syndicales. Elle a formulé la crainte que le caractère flou du texte n'ait une incidence sur les futures concertations sociales et le maintien des statuts existants et de l'emploi. La députée a dès lors annoncé l'abstention du PTB lors du vote de la proposition.

Si Mme Greoli a reconnu le caractère utile et indispensable de ce texte qui permettra l'agrément des réseaux dans lesquels se retrouveront les hôpitaux universitaires, elle a cependant émis des doutes sur le fait que le texte présenté apporte les bases juridiquement solides nécessaires aux futures collaborations inter-hospitalières. Elle craignait également que les hôpitaux lésés ne remettent en cause les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers ce texte, générant ainsi une incertitude juridique pour les réseaux déjà organisés. Néanmoins, elle a formulé l'espoir que l'apport des hôpitaux universitaires dans ces réseaux permettra de dépasser les climats sous-régionalistes et de piliers historiques.

En réponse à Mme Lekane, Mme Kapompole a précisé que la concertation sociale était bien prévue, mais dépendait de l'état d'avancement des négociations dans le cadre de la constitution de réseaux. Elle a néanmoins reconnu la nécessaire information à apporter aux travailleurs dans ce cadre.

À Mme Greoli, la députée a rappelé que, d'après les travaux préparatoires du décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, celle-ci est compétente pour déterminer les conditions dans lesquelles les hôpitaux universitaires francophones peuvent collaborer avec d'autres structures hospitalières, ainsi que les conditions d'agréments spécifiques. Quant aux hôpitaux qui s'estimeraient lésés par la mise en réseau, ils peuvent se retirer à tout moment de la négociation en cours. La députée a insisté sur la nécessité de créer rapidement un cadre juridique pour conforter la mise en œuvre des réseaux inter-hospitaliers en cours, rassurer les travailleurs concernés et permettre un système de santé et de soins accessible à tous.

Mme Greoli n'a aucunement contesté la répartition des compétences établie par les accords

de la Sainte-Émilie. Toutefois, elle a rappelé que l'article 3 de la proposition définissait le cadre juridique de la participation des personnes morales de droit public créé en application du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'une collaboration entre hôpitaux, de la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale et en vue d'une collaboration entre hôpitaux dans le cadre d'une collaboration «réseau locorégional» entre hôpitaux universitaires et hôpitaux publics-privés et entre hôpitaux universitaires et hôpitaux publics. À ses yeux, cet article n'aurait pas de raison d'être au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et elle en a demandé la suppression par le dépôt d'un amendement, nul pouvoir ne pouvant prendre des normes à la place d'un autre niveau de pouvoir sauf à y avoir un intérêt réel et une nécessité impérieuse.

En réponse, Mme Kapompole s'est référée à un avis émis sur le sujet par M. Behrendt qui précise que la proposition de décret n'a pas pour ambition de réglementer le fonctionnement d'institutions qui relèvent de la compétence de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Commission communautaire commune (COCOM), mais uniquement de déterminer, pour les hôpitaux universitaires qui relèvent de la sphère de la compétence de la Communauté française, un cadre qui permet à ces hôpitaux d'entamer une collaboration avec les différentes personnes morales énumérées. Lorsque le législateur de la Communauté française indique à l'attention des hôpitaux pour lesquels il est compétent les institutions avec lesquelles il leur permet de coopérer, il ne régit pas ces dernières, mais se borne à formuler une autorisation à l'égard des hôpitaux pour lesquels il est compétent. Il n'excède pas ses compétences par le seul fait de mentionner dans l'un de ses textes décrets le nom d'institutions qui se situent en dehors de son champ de compétence.

Mme Bertrand a concédé que la proposition de décret concerne des personnes morales de droit public qui relèvent de niveaux de pouvoir différents et vise à créer un cadre juridique qui autorise et encadre des coopérations. La Communauté française autorise ces collaborations pour les hôpitaux sur lesquels elle exerce une autorité. Mentionner des personnes morales sur lesquelles elle n'exerce pas de tutelle n'excède en rien son champ de compétences dès lors qu'elle ne met aucune obligation à charge de ces institutions. Le texte régit dès lors la possibilité pour les hôpitaux universitaires de rejoindre des réseaux où collaborent des hôpitaux d'une autre nature.

Mme Greoli a rappelé que seules des dispositions rigoureusement nécessaires à l'exercice de ses compétences peuvent être prises par une autorité publique et ne peuvent porter sur des compétences implicites pour élargir son champ de compétences. Elle a rappelé enfin que, selon la

jurisprudence de la Cour constitutionnelle, les dispositions prises par une institution en vertu de ses compétences implicites ne peuvent avoir qu'une incidence marginale sur l'exercice des compétences d'une autre autorité. Ainsi, la décision d'organiser en intercommunales un réseau hospitalier relève d'une autre autorité politique sur laquelle la Communauté française n'a pas à exercer de tutelle.

Un désaccord sur ce point est à constater entre l'interprétation de Mme Greoli et celle de Mme Bertrand. Mme Greoli ne remet pas en cause le fait que la Communauté française doit statuer sur les normes d'agrément des hôpitaux universitaires qui font partie de ses compétences dérogatoires et organiser la collaboration entre hôpitaux, mais sur le fait qu'elle n'a pas à intervenir dans des collaborations existantes et relevant soit d'intercommunales, soit d'associations «Chapitre XII» relevant de CPAS.

Je souligne que les arguments mentionnés par Mme Greoli sont identiques à ceux soulevés en séance plénière au Parlement de Wallonie. Ici, comme à Namur, Mme Greoli a empêché le travail serein pour faire du cinéma et retardé l'avancée des textes importants et urgents. Il n'y a pas plus de problèmes juridiques ici qu'au Parlement de Wallonie.

M. le président. – La parole est à M. Casier, rapporteur.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie, Madame Galant, pour le résumé de la discussion générale. Vous savez qu'un *verbatim* est nécessaire puisqu'il s'agit d'un rapport oral, je me prête donc à l'exercice.

Lors de l'examen des articles, Mme Greoli s'est interrogée, sans surprise compte tenu de la discussion générale, sur la définition que l'article 1^{er} donne de certaines notions telles que «hôpital universitaire», «hôpital public», «hôpital privé», «gestionnaire public de soins» et «gestionnaire privé de soins». De quel gestionnaire de soins dépendait par exemple le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Liège, lui-même organisé en organisme d'intérêt public (OIP)? Au regard de ces définitions, la députée en déduit que le CHU de Liège – qui ne se retrouve pas dans la définition de gestionnaire public de soins – est donc un gestionnaire privé de soins et demande confirmation de cette interprétation, celle-ci ayant des conséquences sur le développement du reste du décret.

Mme Bertrand a confirmé que le CHU de Liège avait été consulté et se retrouverait dans les définitions apportées par l'article 1^{er} de la proposition de décret découle de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins.

Concernant l'article 3, si Mme Greoli estimait que cette disposition avait tout son sens dans

le texte régional relatif aux collaborations entre hôpitaux, notamment dépendant des intercommunales ou des «Chapitre 12», elle a considéré qu'elle ne se justifiait pas dans la présente proposition dont le champ d'application concerne les hôpitaux universitaires. Elle demande donc le retrait de l'article afin d'éviter un excès de compétence dans le chef du législateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La députée a également exprimé sa gêne quant à l'utilisation de termes tels que «société», alors que les hôpitaux doivent être organisés sous forme d'entreprises non lucratives. Elle s'est également inquiétée de la forme d'ASBL de droit privé que la collaboration doit prendre, sans exclure, au niveau wallon, les ASBL locales sur lesquelles le ministre wallon a déclaré vouloir exercer sa tutelle. Elle s'est enfin dit préoccupée par le fait qu'une double tutelle ne soit exercée sur les hôpitaux universitaires dans le cadre des réseaux et n'exerce une pression sur la liberté associative.

M. Devin a, quant à lui, constaté que la divergence d'opinions entre la majorité et le groupe cdH résidait essentiellement dans le champ d'application des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Bertrand s'est appuyée alors sur les arguments développés dans l'avis du professeur Behrendt pour contrer les inquiétudes de Mme Greoli quant au chevauchement des compétences qui pourraient être exercées par les entités régionales et communautaires relativement à la tutelle. Elle a insisté sur la légitimité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à légiférer sur la collaboration hospitalière et sur les normes d'agrément et elle a rappelé en outre qu'il n'y avait pas de hiérarchie de normes entre les entités fédérées et, enfin, elle a considéré que le texte à l'examen respecte la liberté d'association.

À l'article 6, Mme Alda Greoli (cdH) a déposé un amendement ayant pour but d'éviter un conflit de normes entre le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région wallonne, l'exception prévue pour la législation fédérale devant également trouver à s'appliquer vis-à-vis des Régions. En effet, la proposition de décret prévoit que les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Or, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ne prévoit de mandat à titre gratuit que pour les mandataires. Elle a également des craintes par rapport aux disparités et incompréhensions sur l'exercice d'un mandat à titre gratuit et demandé de compléter l'article également au regard de la législation régionale.

À l'article 10, enfin, Mme Greoli a demandé à remplacer les termes «entre en vigueur le 31 décembre 2019» par «produit ses effets le 15 décembre 2019» afin d'assurer la cohérence de la proposition par rapport à ce qui est décidé à d'autres niveaux de pouvoir.

Ces trois amendements proposés par Mme Greoli ont été rejetés par les groupes formant la majorité, dont sont issus les auteurs de la proposition de décret. Monsieur le Président, après le vote des amendements et articles, la proposition de décret a été adoptée par 10 voix et 3 abstentions. Par conséquent, chers collègues, elle arrive en cette séance plénière.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je ne vais pas répéter les propos que j'ai tenus en commission et auxquels les auteurs de la proposition de décret n'ont donné aucune réponse pertinente. En réunion de commission, nous avons recueilli l'avis de Christian Behrendt, un éminent constitutionnaliste de la Communauté française, à propos du décret. Il se résume en une page et demie, que je vous encourage à lire attentivement. Il débute en indiquant que, compte tenu du fait que la présente consultation est rédigée sous le bénéfice de l'urgence, il est nécessaire de nous limiter à un examen *prima facie* de la proposition.

M. Behrendt cite notamment un avis du Conseil d'État sur la loi déposée par le gouvernement fédéral. Cet extrait démontre qu'il n'a pas eu le temps d'aller au bout de son analyse: «le dispositif en projet n'exclut pas que des hôpitaux du ressort de plusieurs communautés constituent entre eux un réseau hospitalier clinique locorégional. On peut ainsi imaginer qu'un hôpital universitaire et un ou plusieurs hôpitaux universitaires de la région de langue française fassent tous ensemble partie d'un réseau hospitalier clinique locorégional.» La version néerlandaise de l'avis parle quant à elle d'hôpitaux non universitaires. Cette version a donc été mal traduite en français et cette coquille est utilisée comme justification. D'après l'avis de M. Behrendt, il serait possible que des hôpitaux universitaires dépendent de la Région wallonne.

Je précise que personne n'a dit cela en commission. Cet avis a été très vite rendu. M. Behrendt a d'ailleurs pris toutes les précautions d'usage pour ne s'engager que très peu dans celui-ci. Les arguments que j'ai donnés et les questions que je vous ai posées en commission n'ont pas reçu de réponse, chers collègues. Je pourrais regretter la proposition de décret n'ait pas fait l'objet d'un avis du Conseil d'État. Il fallait prendre un décret, avancer, permettre à nos hôpitaux universitaires de participer à des réseaux locaux et régionaux. Vous avez pris vos responsabilités.

Nous allons nous abstenir par rapport au texte et cette abstention se veut constructive. Nous estimons qu'il faut adopter un décret. Je vous invite vraiment à analyser à nouveau ce texte. Ce faisant, vous constaterez que mes remarques d'hier se voulaient constructives dans l'intérêt de la qualité des réseaux. Je vous remercie, n'en déplaise à certains.

M. le président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je remercie les rapporteurs, Mme Galant et M. Casier, ainsi que le service du greffe qui a travaillé dans des délais serrés pour que nous puissions voter la présente proposition de décret dans les temps. Nous pouvons ainsi répondre à l'obligation fédérale d'inscrire tous les hôpitaux au sein de réseaux hospitaliers avant le 1^{er} janvier 2020. Enfin, je remercie les collègues du groupe MR qui, en intelligence avec votre cabinet, Madame la Ministre, ont élaboré des amendements qui seront présentés tout à l'heure. Ceux-ci permettront de répondre à certaines questions posées en commission.

Au-delà de l'aspect très technique du dossier, il convient désormais de rappeler que, pour le groupe PS, les patients et les travailleurs restent prioritaires. Chaque jour qui passe démontre à quel point il est important d'avoir accès à des soins de santé de qualité. C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous travaillerons à vos côtés, en commission, notamment sur la formation du personnel soignant et les quotas en médecine.

Chaque niveau de pouvoir doit apporter sa pierre à l'édifice pour créer un système de soins de santé performant que vous voulons tous et dont nous avons tous besoin. Rappelons aussi que l'intégration des hôpitaux dans les réseaux hospitaliers n'est qu'une première étape. Ce n'est qu'avec l'évolution du cadre légal fédéral que la répartition de l'offre de soins sera modifiée. Il ressort de nos discussions entre collègues que nous partageons tous la volonté de rester attentifs à ce que l'accessibilité des soins et l'intérêt du patient soient déterminants lors de la constitution des réseaux.

Nous continuerons donc à être vigilants aux conditions de travail du personnel médical, des agents techniques et du personnel administratif de nos hôpitaux ainsi qu'à la tenue de concertations. Dans mes contacts avec les différents représentants des travailleurs et les délégations syndicales, j'ai pu constater que la principale demande est d'obtenir plus d'informations sur l'avenir. Ils souhaitent connaître la manière dont les réseaux hospitaliers s'organiseront et les conséquences sur les conditions de travail. Disposer aujourd'hui d'un cadre juridique clair pour les hôpitaux universitaires qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue donc un pas dans le bon sens.

Je tiens néanmoins à rappeler que les collaborations entre les hôpitaux sont déjà un fait. Les rapprochements et synergies entre médecins, équipes médicales et hôpitaux existent depuis toujours. L'objectif de cette réforme est toutefois d'aller plus loin pour offrir un service de qualité aux patients, un service le plus efficace possible. Des expériences vécues par les hôpitaux avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler ressort cette volonté de rassembler les forces pour créer le sys-

tème de soins de santé destiné aux générations actuelles et futures.

M. le président. – La parole est à Mme Bertrand.

Mme Alexia Bertrand (MR). – J'interviens au nom de mon groupe sur cette proposition de décret et ce n'est pas une tâche facile. Non pas pour les raisons que vous imaginez, Madame Greoli. Non pas parce que le décret ne répond pas à nos attentes. Au contraire, il est utile et même indispensable. La difficulté réside dans le caractère éminemment technique de cette proposition.

Présenter des dispositions techniques peut souvent apparaître comme une tâche ingrate, je m'y essaierai quand même, pour deux raisons. La première, c'est ce qui se joue derrière ce vocabulaire et ces dispositions juridiques. C'est un enjeu de société: la qualité des soins du patient. La loi fédérale du 28 février 2019 modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins en ce qui concerne le réseautage clinique entre hôpitaux a introduit le concept de «réseau». Celui-ci traduit la future collaboration entre les hôpitaux qui doit prendre la forme d'un réseau hospitalier locorégional. À l'avenir, chaque hôpital devra faire partie d'un réseau qui doit être agréé par les entités fédérées dont relèvent les hôpitaux le constituant et c'est précisément les conditions et modalités de cet agrément que cette proposition de décret vise à régler. Un hôpital, universitaire ou non, peut s'associer à un autre hôpital universitaire. Il n'y a pas d'erreur, Madame Greoli: deux hôpitaux universitaires pourraient s'associer, l'un en Région wallonne et l'autre en Région de Bruxelles-Capitale. Ils peuvent s'associer avec un hôpital privé ou public ou avec un hôpital privé et public. La proposition de décret prévoit une liberté complète à ce sujet et cette collaboration peut prendre la forme d'une association ou d'une société.

À travers les réseaux, nous visons une optimisation des soins de santé ainsi qu'une meilleure organisation de l'offre de soins par la mise en commun de ressources et d'expertise. Je comprends de nos débats budgétaires que le mot «optimisation» est un terme tabou pour certains, mais l'idée est de construire des ponts, de tisser des liens et de constituer un réseau. Plus concrètement, à l'avenir, si tous les hôpitaux garderont une maternité et s'il sera donc toujours possible d'accoucher dans chacun des hôpitaux d'un réseau, un grand prématuré, en revanche, sera orienté dans l'un des hôpitaux du réseau. Quand vous accouchez d'un enfant à 26 semaines, vous voulez être certain que la personne qui le prend en charge a déjà traité des centaines d'autres cas similaires. De même, quand vous souffrez d'une tumeur au cerveau entraînant un risque de paralysie en cas d'opération, vous voulez être pris en charge par le neurochirurgien spécialisé qui a déjà opéré ce type de cas des dizaines de fois plutôt que par un médecin qui n'y a été confronté que quelques fois

dans sa carrière. La collaboration: voilà l'enjeu que représentent ces réseaux pour le patient et il est fondamental de saisir pleinement la portée de ce décret pour le voter.

La deuxième raison pour laquelle je m'attèle à vous expliquer des dispositions, c'est que nous avons eu un débat enrichissant sur des questions juridiques en réunion de commission hier. Il me faut donc entrer dans la technicité pour répondre à Mme Greoli qui a mis en cause la compétence de la Communauté française à légiférer sur certaines dispositions. Je m'appuierai pour ce faire sur l'excellent avis du professeur Behrendt. Je vous trouve d'ailleurs un peu dure, Madame Greoli, à l'égard du professeur Behrendt qui a rendu un excellent avis sur la proposition de décret.

Une page et demie seulement concerne la proposition de décret, parce que les dix pages qui précèdent vous donnent exactement le contexte législatif et vous permettent de comprendre l'enjeu et la réponse à la critique que vous formulez.

Je vous trouve également un peu dure envers les commissaires, car ils ont formulé des réponses à vos arguments. J'aimerais tous vous rassurer aujourd'hui sur le fait que cette proposition de décret relève tout à fait des compétences de la Communauté française.

Madame Greoli, vous nous dites que l'article 3 outrepassé les compétences de la Communauté française ou qu'il n'est pas nécessaire. Il y a donc ambiguïté: soit il outrepassé effectivement les compétences de la Communauté française et n'a rien à faire dans le texte, soit il n'est pas nécessaire et n'a donc pas de raison d'être supprimé.

Mme Alda Greoli (cdH). – Ce sont les articles 4 et 5 qui ne sont pas nécessaires.

Mme Alexia Bertrand (MR). – Nous reviendrons sur ces articles.

La Communauté française dispose d'une compétence de principe pour fixer les conditions et les modalités de l'agrément. Les articles 3, 4, 5 et 6 ont précisément pour rôle de régir la collaboration entre hôpitaux. À l'avenir, les hôpitaux universitaires qui relèvent de la tutelle de la Communauté française pourront collaborer avec un ou plusieurs hôpitaux privés, publics ou universitaires.

Selon la loi fédérale, cette collaboration doit prendre la forme d'une personne morale. Le décret dont il est question prévoit qu'il peut également s'agir d'une association ou une société. Les entités fédérées ont l'obligation d'agréer ces collaborations. Grâce à cette proposition de décret, nous sommes en train de permettre à la Communauté française d'agréer les réseaux dont feront partie un ou plusieurs de ces hôpitaux universitaires dont elle a la charge.

Vous considérez que la Communauté française dispose d'une compétence en matière de conditions d'agrément. Il s'agirait d'après vous d'une compétence d'exception et il importe donc respecter le principe de proportionnalité.

C'est inexact. Il s'agit d'une compétence de principe de la Communauté française, confirmée par la doctrine et par le Conseil d'État. Le législateur fédéral, quant à lui, n'est plus compétent que par exception et la Région wallonne l'est encore moins, puisque la Communauté française ne lui a pas retransféré ces compétences en juillet 2014. D'après le texte relatif aux travaux préparatoires du décret de 2014, la Communauté française «reste compétente pour les hôpitaux universitaires, étant entendu que la présente proposition de décret élargit cette compétence aux normes d'agrément.» C'est exactement ce dont il est question dans les différents articles de la présente proposition de décret.

Vous dites que ce ne sont pas les conditions d'agrément qui sont abordées, puisque la proposition de décret comporte deux chapitres, le chapitre II s'intitulant «*La collaboration hospitalière*» et le chapitre III «*L'agrément*». Tout ce qui concerne l'agrément serait donc repris dans le chapitre III. Ce n'est pas le cas puisqu'en parcourant les articles 2 à 6, on constate qu'ils traitent des conditions et des modalités pour intégrer un réseau. J'ai indiqué hier en réunion de commission que le titre de l'article n'a aucune importance en matière de compétence. Ce n'est pas le titre qui compte, mais le contenu de la disposition qui détermine la compétence d'une entité à légiférer. Vous pouvez intituler votre chapitre «table», «chaise» ou «micro», c'est son contenu qui prime. Si vous rédigez une proposition de décret qui traite de l'usage des armes, il ne suffit pas d'intituler un chapitre «Sport» pour rendre la Communauté française compétente!.

C'est donc bien la Communauté française qui est compétente pour déterminer les conditions de collaboration des hôpitaux universitaires francophones avec d'autres structures hospitalières et pour fixer les conditions d'agrément spécifiques qui président à leur adhésion à des réseaux hospitaliers locorégionaux. Il s'agit bel et bien d'une compétence de principe.

Enfin, vous dites que nous citons des institutions de droit public qui ne relèvent pas de la compétence de la Communauté française et que nous empiétons de la sorte sur les compétences d'autres entités, puisque ces institutions dépendent, respectivement, soit de la Région wallonne, soit de la COCOF.

Je vous répondrai que nous ne régissons rien ici. Cette proposition de décret se borne à les citer, car il convient d'expliquer à nos hôpitaux universitaires avec qui ils peuvent s'associer et collaborer. Le simple fait de mentionner dans un décret les institutions qui relèvent de la compétence

d'une autre entité ne constitue pas un dépassement de compétences, puisque nous ne mettons aucune obligation à leur charge. Enfin, vous nous avez posé une série de questions sur les définitions. Je vous invite à les relire. Je ne reviendrai pas sur ce point, d'autant que cette question me semble davantage politique que juridique.

Je remercie les rapporteurs et les coauteurs de cette proposition. En effet, elle est indispensable et nous ne sommes certainement pas la dernière entité fédérée à l'adopter. Quoi qu'il en soit, le 1^{er} janvier 2020, tous ces hôpitaux universitaires devront faire partie d'un réseau. Je vous remercie pour l'efficacité et la rapidité avec lesquelles cette proposition de décret a été traitée.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je serai moins longue que mes collègues, car nous avons déjà eu cette discussion au Parlement wallon. Je me contenterai de répéter les propos que j'ai tenus au Parlement wallon puisque Mme Bertrand, en tant que députée bruxelloise, n'a pas assisté aux travaux dans l'assemblée wallonne.

J'aimerais vous rassurer, Madame Bertrand, en vous disant qu'il y a des éléments intéressants qui méritent d'être soulignés dans cette mise en réseau des hôpitaux. Elle permettra, en effet, de mettre fin à une certaine concurrence qui prévalait entre certains hôpitaux et aux situations d'éloignement qui existaient pour les patients. La volonté de mieux soigner les citoyens ainsi que de faire des économies en matière de soins de santé et dans les dépenses de l'INAMI mérite d'être soulignée. Mon groupe et moi-même estimons que cette proposition de décret comporte une série de points intéressants. Nous allons, cependant, nous abstenir pour deux raisons.

La première raison est liée aux formes juridiques prévues pour les nouvelles structures de direction et de gestion. En effet, la proposition prévoit que, si un hôpital privé fait partie du réseau, l'ensemble de celui-ci peut prendre une forme juridique de droit privé, telle qu'une ASBL de droit privé. Cette forme juridique n'est pas saine dans la mesure où l'argent public est impliqué. Pour gérer correctement l'argent public, il faut faire confiance à des structures de droit public.

Le deuxième aspect qui nous pose question concerne les critères d'agrément. En effet, depuis 2017, les organisations syndicales demandent d'intégrer un cadre social dans ces critères et ont de la peine à se faire entendre. Même si plusieurs rencontres ont eu lieu, les discussions avancent très lentement et sont souvent reportées aux calendes grecques.

Ces deux raisons justifient notre abstention à la proposition de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je souhaite préciser deux points, car je ne souhaite pas voir figurer dans le compte rendu des propos que je n'ai pas tenus. L'article 3 était indispensable en Wallonie parce qu'un décret spécifique y porte sur l'organisation et la tutelle sur les communes et les CPAS. Ce texte prévoit qu'un hôpital intercommunal ou dépendant d'une association «Chapitre XII» ne peut s'associer avec un autre hôpital ou une quelconque association que dans le cadre d'une intercommunale ou d'une association «Chapitre XII». En Communauté française, aucun hôpital universitaire n'est géré par une intercommunale ou une association «Chapitre XII». En outre, la Communauté française n'a aucune raison de prévoir un tel dispositif. C'est pourquoi j'ai demandé le retrait de l'article 3.

Quant aux articles 4 et 5, je les ai estimés superflus, car ils imposent des conditions d'association aux hôpitaux universitaires dans le cadre des réseaux. Or, les hôpitaux universitaires nouent déjà de nombreuses collaborations et ont formé des ASBL entre eux et avec d'autres partenaires, dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Je fais donc la différence entre, d'une part, l'article 3 qui ne relève pas des compétences de la Communauté française et n'est pas pertinent et, d'autre part, les articles 4 et 5 qui, bien que légitimes, me semblent inutiles. J'ajouterai enfin que l'amendement à l'article 6 déposé par la majorité, qui, une fois de plus, n'a pas eu l'élégance de le proposer à la cosignature par l'opposition, appuie les remarques que j'ai formulées hier.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

22.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Mme Schepmans et MM. Devin et Segers ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 6 et libellé comme suit:

«À l'article 6, § 1^{er}, les mots "Le gestionnaire de soins privés ou publics désigne les personnes proposées en vue de représenter l'hôpital universitaire" sont remplacés par les mots "L'hôpital universitaire désigne les personnes proposées en vue de le représenter".»

Le vote sur l'amendement n° 1 et l'article 6 est réservé.

La parole est à Mme Bertrand.

Mme Alexia Bertrand (MR). – Cet amendement a déjà été débattu en commission. Nous proposons une modification à l'article 6, § 1^{er}, en remplaçant les mots »Le gestionnaire de soins privés ou publics désigne les personnes proposées en vue de représenter l'hôpital universitaire« par les mots »L'hôpital universitaire désigne les personnes proposées en vue de le représenter«.

Au § 3, nous ajoutons les termes »et par application des règles visées à l'article 134 et 135 de la Constitution régissant la matière« après le mot »hôpitaux«. À travers cet ajout, nous voulons souligner que nous n'allons pas à l'encontre des règles prévues en Wallonie et de celles qui le seront en Région de Bruxelles-Capitale relatives aux caractères gratuits ou non des mandats occupés par des mandataires publics. C'est donc à l'hôpital universitaire qu'il reviendra de proposer des personnes qui le représentent.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je félicite simplement les auteurs de cet amendement particulièrement intelligent.

M. le président. – Les articles 7 à 70 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

23 Élection de 13 membres effectifs et 13 membres suppléants de la Commission nationale du Pacte culturel

24 Élection de deux membres du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 64 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française)

24.1 Scrutins

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection, d'une part, de 13 membres effectifs et 13 membres suppléants à la Commission nationale permanente du Pacte culturel en application des articles 22 et 23 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques et, d'autre part, de 2 membres du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en application de l'article 64 du décret spécial du 7 février 2019

portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française, en remplacement de Mmes Acerbis et Martin, démissionnaires.

Je rappelle que, si d'éventuelles interventions portent même partiellement sur les candidats, elle doivent avoir lieu à huis clos, en application de l'article 45 du règlement.

Personne ne demandant la parole, nous allons passer aux scrutins.

Chers collègues, vous avez reçu sur votre banc une enveloppe contenant, d'une part, un bulletin de vote relatif à l'élection de 13 membres effectifs et 13 membres suppléants à la Commission nationale permanente du Pacte culturel (papier rose) et, d'autre part, un bulletin de vote relatif à l'élection de 2 membres du conseil d'administration de WBE (papier blanc).

M. Kerckhofs et Mme Vandorpe, secrétaires du Parlement, m'ont rejoint au perchoir pour procéder à l'appel nominal. En application de l'article 47, § 1^{er}, je propose à M. Kerckhofs, premier secrétaire, de tirer au sort le nom du membre à partir duquel débute l'appel nominal. À l'appel de votre nom, je vous demanderai de venir déposer vos bulletins de vote dans l'urne.

À la fin des votes, nous procéderons à une courte interruption de séance pour permettre aux secrétaires assistés des services de procéder au dépouillement.

– Il est procédé au scrutin, en commençant par Mme Sobry.

M. le président. – Je suspends la séance jusque 18h00.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 17h45 et reprise à 18h00.

M. le président. – La séance est reprise.

Voici les résultats de l'élection de 13 membres effectifs et 13 membres suppléants à la Commission nationale permanente du Pacte culturel:

83 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

En conséquence sont élus en qualité de membres effectifs: Mme Yvette Lecomte, M. Jean-Yves Pirenne, M. Xavier Lepoivre, Mme Delphine Gilman, M. Corentin De Salle, M. Jean-Gilles Lowies, M. Laurent Fack, Mme Sandra Stainier, M. Nicolas Lemoine, Mme Marie Frédérique Lorant, M. André-Marie Leruth et M. Jacques Michel.

Sont élus en qualité de membres suppléants: M. Frédéric Leroi, Mme Sophie Berlainmont, Mme Martine Lahaye, M. Ivan-Vincent Massay, M. Stéphane Tellier, Mme Valérie Piens,

Mme Laura Hidalgo, M. Vincent Jammaers et M. Quentin Hayois.

Est élue en qualité d'observatrice
Mme Caroline Persoons.

Voici les résultats de l'élection des deux membres du conseil d'administration de WBE.

83 membres ont pris part au vote.

67 membres ont répondu oui.

16 membres se sont abstenus.

En conséquence, M. Rim Ben Achour et Mme Julie Drossaert sont élus.

Nous leur adressons à toutes et à tous nos chaleureuses félicitations et leur souhaitons d'ores et déjà plein succès dans l'exercice de leur mission.

25 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2019 (doc. 29 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2)

25.1 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie,

Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

26 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 (doc. 30 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 8)

26.1 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad,

rad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matéo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

27 Projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 31 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2).

27.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matéo,

Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

28 Projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 32 (2019-2020) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 10), 2 à 8)

28.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

9 membres ont répondu oui.

60 membres ont répondu non.

15 membres se sont abstenus.

L'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Collin René, Desquesnes François, Mme Greoli Alda, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mmes Schyns Marie-Martine, Vandorpe Mathilde.

Ont répondu non: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier,

Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Se sont abstenus: Mme Bernard Alice, M. Beugnies John, Mme Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Pavet Amandine, M. Vancauwenberge Luc, Mme Vandevoorde Anouk, M. Vossaert Michaël.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

9 membres ont répondu oui.

60 membres ont répondu non.

15 membres se sont abstenus.

L'amendement n° 2 n'est pas adopté.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Collin René, Desquesnes François, Mme Greoli Alda, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mmes Schyns Marie-Martine, Vandorpe Mathilde.

Ont répondu non: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédérick, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Se sont abstenus: Mme Bernard Alice, M. Beugnies John, Mme Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre,

Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Pavet Amandine, M. Vancauwenberge Luc, Mme Vandevoorde Anouk, M. Vossaert Michaël.

M. le président. – Pouvons-nous considérer que le même vote vaut pour l'amendement n° 3? (*Assentiment*)

L'amendement n° 3 n'est dès lors pas adopté. Les tableaux budgétaires sont adoptés.

28.2 *Vote nominatif sur l'ensemble*

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

84 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédérick, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine,

M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

29 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, à la santé, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, aux hôpitaux universitaires, au personnel de l'enseignement, à l'enseignement et à WBE (doc. 28 (2019-2020) n°s 1 à 7)

29.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

9 membres ont répondu non.

3 membres se sont abstenus.

L'amendement n° 1 est adopté. L'article 51 ainsi amendé est adopté.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bernard Alice, Bertrand Alexia, MM. Beugnies John, Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mme Groppi Elisa, MM. Hazée Stéphane, Hermant Antoine, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mme Kapompole Joëlle, M. Kerckhofs Jean-Pierre, Mmes Laffut Anne, Laruelle Sabine, M. Legasse Dimitri, Mme Lekane Laure, MM. Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Liradelfo Julien, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mme Mathieux Françoise, MM. Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pavet Amandine, Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Héléne, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Vancauwenberge Luc, Mme Vandevoorde Anouk, MM. Wahl Jean-Paul,

Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Collin René, Desquesnes François, Mme Greoli Alda, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mmes Schyns Marie-Martine, Vandorpe Mathilde.

Se sont abstenus: M. Magdalijns Christophe, Mme Maison Joëlle, M. Vossaert Michaël.

M. le président. – Pouvons-nous estimer que le même vote vaut pour l'amendement n° 2? (*Assentiment*)

L'amendement n° 2 est adopté. L'article 65 ainsi amendé est adopté.

29.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Héléne, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Mag-

dalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

30 Projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'année 2020 (doc. 33 (2019-2020) n°s 1 et 2)

30.1 Vote

M. le président. – Nous passons au vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de budget.

– *Il est procédé au vote par assis et levé.*

Le projet de budget est adopté.

31 Proposition de décret relatif à la collaboration entre les hôpitaux universitaires et une personne morale de droit privé et/ou de droit public ainsi qu'à l'agrément des hôpitaux universitaires (doc. 40 (2019-2020) n° 1)

31.1 Vote réservé

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

12 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté. L'article 6 ainsi amendé est adopté.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mme Ahallouch Fatima, MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Collin René, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Desquesnes François, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric

André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mme Greoli Alda, MM. Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Matagne Julien, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mmes Schepmans Françoise, Schyns Marie-Martine, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Calvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Vandorpe Mathilde, MM. Vossaert Michaël, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Se sont abstenus: Mme Bernard Alice, M. Beugnies John, Mme Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Pavet Amandine, M. Vancauwenberge Luc, Mme Vandevoorde Anouk.

31.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

62 membres ont répondu oui.

21 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, M. Maroy Olivier, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie,

Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Tzanetatos Nicolas, Vossaert Michaël, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Se sont abstenus: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Muge-mangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde.

M. le président. – La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Mon vote positif n’a pas été enregistré.

32 Voeux

M. le président. – Mesdames et Messieurs, il est de tradition au sein de notre Parlement que chacun exprime ses vœux au terme de cette dernière séance de l’année. Tout à l’heure, nous avons parlé des «premières fois» avec beaucoup d’émotion. Les premiers moments de cette nouvelle législature, basée sur un accord de majorité alliant le PS, Ecolo et le MR, ont démontré que malgré les divergences de vues, une coalition nourrie de bonne volonté peut travailler avec beaucoup d’efficacité. J’ajoute que le travail qualitatif de l’opposition peut être jaugé à la même aune du respect et de l’efficacité.

J’aime être clair et, certainement comme chacune et chacun en cette période, j’ai pris de bonnes résolutions. Je m’applique même à être direct. Je vous souhaite donc à toutes et à tous, membres des services du Parlement, de la police militaire, des groupes politiques et des collaborateurs ainsi qu’à vous, chers parlementaires, d’excellentes fêtes de fin d’année et le parfait accomplissement de vos diverses résolutions publiques et privées. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – C’est effectivement une «première fois» pour nous, en tant que groupe, puisque nous sommes nouveaux dans cette assemblée.

Je voudrais remercier essentiellement tous les membres du personnel du Parlement qui nous ont aidés à trouver notre chemin dans les procédures, dans les bâtiments, dans les différents services auxquels il nous est possible de nous adresser pour mieux connaître l’institution, mieux comprendre son fonctionnement et mieux exercer

notre nouveau métier de député et, donc, de représentant de la population. J’adresse donc un grand merci à tout le monde.

Vous aurez évidemment constaté que nous avons parfois une façon de fonctionner qui diffère de celle des partis traditionnels. Quand nous évoquons au Parlement le vécu de certaines personnes, nous les présentons par leur prénom et si cela vous incite à adopter cette façon de parler en appelant également les gens par leur prénom, c’est une très bonne chose dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, d’excellentes fêtes de fin d’année et des moments de repos. Nous avons vécu des moments intenses qui ont demandé beaucoup d’énergie. Profitez-en, passez de bons moments ensemble avant de nous retrouver en pleine forme l’année prochaine. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je souhaite m’associer aux remerciements faits à l’ensemble du personnel du Parlement en y associant la police militaire, le greffier et toute son équipe, mais aussi les collaborateurs de l’ensemble des parlementaires, ainsi que les collaborateurs des membres du gouvernement. Il n’a pas été évident pour eux de prendre le relais.

Je souhaite également remercier les parlementaires pour la qualité des débats, dans la majorité ou l’opposition, à l’occasion des travaux budgétaires, en commission ou en séance plénière. Dans un monde politique de plus en plus violent, dans une société de l’immédiateté où les réseaux sociaux ont pris le pas, parfois avec une certaine virulence, il est bon de marquer nos différences, de défendre nos valeurs, nos idées, nos projets, nos programmes, et ce, toujours dans le respect. Nous avons démontré aujourd’hui que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sait le faire dans le respect des uns et des autres. Ce qui nous unit, c’est la défense des francophones, aujourd’hui et à l’avenir.

Je terminerai en vous souhaitant d’excellentes fêtes de fin d’année, d’en profiter en famille, avec vos proches. Je vous souhaite ainsi une bonne et heureuse année 2020, ainsi qu’une bonne santé à toutes et à tous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

33 Projets de motion

33.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l’Enseignement supérieur, ce 17 décembre 2019, en conclusion de l’interpellation

de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Remboursement des allocations d'études par les étudiants non finançables». Il s'agit de deux projets de motion motivée déposés, d'une part, par Mme Greoli et M. Collin et, d'autre part, par Mmes Vandevoorde et Bernard. S'y ajoute un projet de motion pure et simple déposé par Mme Schepmans et MM. Lux et Casier.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je regrette que la majorité se soit opposée à la motion avant même que le texte n'ait été distribué lors de la réunion de commission d'hier. Notre volonté à travers cette motion était de soutenir l'action de la ministre de l'Enseignement supérieur et de démontrer que le Parlement invitait l'ensemble du gouvernement à la soutenir dans ses démarches. Je regrette cette réaction, car la motion que mon collègue et moi avons déposée était constructive.

Cet épisode a permis de mettre en évidence la manière dont certains se comportent et rejettent une motion avant même d'en prendre connaissance!

M. le président. – La parole est Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Des centaines d'étudiants ont été appelés à rembourser des allocations d'études reçue il y a deux ans. En effet, ces étudiants ont été considérés entre-temps comme étant non finançables. Pour mon groupe, cette situation est incompréhensible et inacceptable pour trois raisons.

D'abord, ces étudiants ne sont pas responsables de celle-ci. Mme Glatigny l'a encore précisé hier en réunion de commission. La situation est due, je la cite, à des «problèmes administratifs couplés à un manque de personnel».

Chers collègues, pourrais-je demander un peu d'attention pour le propos que je compte développer? Je pense que je peux vous demander votre attention pour ces trois minutes. (*Rumeurs*)

Je m'étonne que vous n'interveniez pas, Monsieur le Président, alors que je veux juste développer mon propos dans le calme.

M. le président. – Madame la Députée, je vous demande de ne pas vous laisser interrompre par le moindre bruit de fond. Je veux bien ramener le calme et l'ordre dans cet hémicycle, mais il ne me revenait pas d'intervenir dans ce cas-ci où seule une toute légère rumeur était audible. N'exagérons donc pas!

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – C'est hallucinant! (*Rumeurs*)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Nous avons presque terminé, mais vous pourriez demander aux membres de cette Assemblée d'écouter.

M. le président. – Monsieur le Député, je ne vous ai pas donné la parole. Veuillez poursuivre, Madame la Députée.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Monsieur le Président, vous venez de dire de ne pas toujours me laisser perturber par le moindre bruit de fond. C'est la première fois que j'interviens de la sorte dans le cadre d'une discussion. (*Rumeurs*)

M. le président. – Puis-je demander à tous les collègues d'être attentifs dans un souci de clarté et de gain de temps et puis-je vous demander de poursuivre sur le fond, Madame Vandevoorde!

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je citais donc la ministre Glatigny qui disait également qu'il n'était pas acceptable que les étudiants apprennent aussi tardivement cette information.

Mon groupe et moi-même trouvons cette situation incompréhensible et inadmissible pour une deuxième raison: le gouvernement lui-même a déclaré vouloir supprimer le critère de finançabilité pour l'octroi des bourses. Cette position a été annoncée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Or, c'est justement ce critère qui est aujourd'hui invoqué pour demander à ces étudiants de rembourser les sommes perçues.

Troisièmement, les étudiants sont plongés dans une situation encore plus précaire. Ceux qui sont concernés se trouvent déjà, bien sûr, dans des situations difficiles. Dans le cas contraire, ils n'auraient pas obtenu d'allocation il y a deux ans. Aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles leur demande pourtant de rembourser entre 400 et 4 000 euros. D'après tous les témoignages qui nous reviennent, les étudiants concernés ne sont tout simplement pas en mesure de le faire.

À cette aune, nous ne voyons donc aucune raison de s'obstiner en ce sens. C'est pourquoi nous avons voulu proposer une motion pour annuler purement et simplement les demandes de remboursement, ce qui est la demande des étudiants concernés et de la Fédération des étudiants francophones (FEF).

Je suis étonnée de voir que tous les partis hier autour de la table reconnaissaient à la fois le fait que cette situation était difficile pour les étudiants concernés, mais aussi qu'elle n'était pas de leur responsabilité. Je ne comprends dès lors pas pourquoi vouloir faire payer les étudiants alors qu'ils ne sont que des victimes de cette situation.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Mme Vandevoorde a rappelé le contexte qui est effectivement grave pour de nombreux étudiants, 843 pour être précis. Ils sont 85 à avoir reçu une notification de cette obligation de remboursement

fort tardive, et c'est un euphémisme! Deux ans de retard, ce n'est pas rien! Cette situation est évidemment insupportable pour les étudiants et nous sommes nombreux à recevoir des dizaines de courriels depuis quelques jours à ce sujet. Il est d'ailleurs tout à fait légitime que les étudiants s'insurgent! Cette situation amène deux types de réponses: *ad hoc* et structurelle.

Concernant la réponse *ad hoc*, je voudrais saluer la proposition que vous avez faite aujourd'hui, Madame la Ministre, d'éponger la dette des 85 étudiants qui ont été informés le plus tardivement, il y a seulement quelques semaines. C'est un geste qui montre la compréhension de la situation dans laquelle ces étudiants sont plongés.

Il faut néanmoins poursuivre la concertation avec les organisations étudiantes de manière sereine, apaisée et respectueuse des personnes concernées. Ce travail doit être poursuivi afin d'éviter que d'autres étudiants qui ne bénéficient pas encore de cette exonération se retrouvent dans une situation trop difficile.

Madame la Ministre, je tiens aussi à saluer l'attention que vous portez à une question qui n'a pas encore été évoquée et qui entraîne des conséquences en cascade. En effet, ces étudiants sont aujourd'hui aussi redevables des droits d'inscription de leurs institutions, ce qui est un problème supplémentaire. Je vous remercie pour votre volonté d'offrir une réponse concertée à cette problématique. Je vous encourage, comme vous vous y êtes d'ailleurs engagée, à inciter les institutions à ne pas réclamer ces droits d'inscription. Ce serait ubuesque puisque nous accusons déjà un retard de deux ans dans ce dossier.

Madame la Ministre, nous soutiendrons bien entendu notre motion pure et simple, visant la création d'un groupe de travail chargé de trouver une solution structurelle pour éviter que cette situation se reproduise. Si nous ne faisons rien, cela risque d'arriver et pénaliserait les étudiants de l'année 2018-2019. Il est donc important de prendre ce problème à bras-le-corps. Je rappelle que nous nous sommes engagés dans la DPC à supprimer le critère de la finançabilité dans l'octroi des bourses. Il ne faut pas tarder à lancer ce groupe de travail qui inclura des étudiants. Ce n'est que le sommet de l'iceberg dans la question de la précarité des étudiants de l'enseignement supérieur.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Nous défendons un Parlement où la démocratie peut s'exprimer le plus largement possible. Il est normal de s'exprimer parfois dans le brouhaha: l'interactivité a ses droits et les uns et les autres doivent pouvoir se répondre.

Je rappelle également que lorsque nous sommes en commission ou en séance plénière,

nous sommes en liaison, grâce à nos téléphones et ordinateurs, avec nos collaborateurs. Lorsqu'une motion est déposée, les parlementaires en prennent connaissance, échangent des informations avec leurs conseillers et analysent la question dans l'immédiat. J'ai donc rapidement appris que lorsqu'un parlementaire, dans son interpellation, développe le propos de sa motion, les autres ont la possibilité de se montrer réactifs et de déposer une motion pure et simple.

Cette discussion est essentielle, car elle permet au gouvernement de mesurer pleinement l'urgence et l'importance de cette question. Le groupe Ecolo souhaite que des solutions satisfaisantes y soient apportées.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Concernant cette motion d'ordre, lors de la réunion de commission, la ministre a bien précisé qu'un groupe de travail s'était déjà réuni à sa demande pour aborder cette problématique. Ce dernier rassemblait les représentants des étudiants, mais aussi l'administration, les commissaires, les délégués du gouvernement et du cabinet de la ministre. Nous sommes bien conscients que ce dossier est une véritable priorité et nous travaillons en ce sens.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme Schepmans et MM. Lux et Casier.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

59 membres ont répondu oui.

24 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mmes Ahallouch Fatima, Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédérick, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Douette Manu, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mmes Kapompole Joëlle, Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Maroy Olivier,

Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriagli Mohamed, Mmes Péciaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Collin René, Desquesnes François, Mmes Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Matagne Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Pavet Amandine, Schyns Marie-Martine, M. Vancauwenberge Luc, Mmes Vandevoorde Anouk, Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël.

S'est abstenu: M. Collignon Christophe.

M. le président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – J'ai commis une erreur. Je souhaitais émettre un vote positif et non m'abstenir.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 18h35.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre Daerden, par Mme Schyns et MM. Léonard, Gardier et Kerckhofs;

– à la ministre Linard, par Mmes Gahouchi et Mathieux, MM. Devin, Frédéric et Blanchart;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Greoli et Vandevoorde, MM. Lux, Blanchart, Legasse et Gardier;

– à la ministre Désir, par Mme Schyns.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 7 mai 2019 modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les

établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale;

– le recours en annulation totale ou partielle de l'article 115 de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénale social;

– le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 5 mai 2019 insérant dans le Code pénal un article 55bis, en ce qui concerne la récidive;

– le recours en annulation de la loi du 2 mai 2019 modifiant le Code de droit économique, visant à inscrire les milieux d'accueil de la petite enfance dans le champ des exceptions aux droits d'auteur;

– le recours en annulation des articles 153, 3° et 5° et 163 de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social;

– le recours en annulation des articles 16 et 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation;

– le recours en annulation partielle de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des jours en insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale;

– le recours en annulation de l'article 6, 4° de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social;

– le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2019 relative au Contrat École;

– le recours en annulation des articles 55, 58 et 64 de la loi du 30 octobre 2018 portant de dispositions diverses en matière de santé et les recours en annulation de l'article 31 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé;

– le recours en annulation de l'article 10 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation;

– le recours en annulation des articles 21, alinéa 1^{er}, 22 et 24 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé;

– les recours en annulation du décret de la Région flamande du 26 avril 2019 portant réglementation de l'utilisation des feux d'artifice, de pétards, de canon à carbure et de lanternes volantes;

– les recours en annulation totale ou partielle de l'ordonnance de la région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relative au patrimoine culturel et mobilier et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale;

– le recours en annulation de l'article 118 de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes et modifiant la loi du 28 mai 20023 relative à l'euthanasie et le Code pénal social;

– l'arrêt n° 190/2019 du 28 novembre 2019 rendu sur la question préjudicielle relative à l'article 332quinquies du Code civil posée par le Tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Namur;

– l'arrêt n° 191/2019 du 28 novembre 2019 sur la question préjudicielle concernant l'article 220, § 2, du décret flamand du 27 mars 2009 relatif à la radiodiffusion et à la télévision » posée par le Conseil d'État;

– l'arrêt n° 192/2019 du 28 novembre 2019 sur la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, posée par le Juge de paix du canton de Kapellen;

– l'arrêt n° 193/2019 du 28 novembre 2019 sur la question préjudicielle relative à l'article 1047 du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Flandre occiden-

tales;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour annule en partie l'article 44, § 1er, 1°, alinéa 2 du Code de la TVA, tel qu'il a été remplacé par la loi du 26 décembre 2015 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 3 et 120 du décret de la Région wallonne du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 sur les questions préjudicielles concernant l'article 1^{er}, § 1er, alinéa 2 de la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments, ainsi que les accessoires de sécurité posée par le Conseil d'État;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 sur la question préjudicielle concernant l'article 126 de la loi relative à l'assurance obligatoire de soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 posée par le Tribunal du travail de Liège;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle du décret flamand du 27 avril 2018 réglant les allocations dans le cadre de la politique familiale;

– l'arrêt du 5 décembre 2019 sur la question préjudicielle relative à l'article 2272 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Flandre occidentale;